



Denis Vaugeois: «Je reste membre du parti».

Une cascade de démissions suivrait celle de Vaugeois

Les orthodoxes préparent un autre coup d'éclat

PIERRE O'NEILL

Les orthodoxes du Parti québécois préparent un nouveau coup d'éclat pour ébranler le gouvernement et provoquer le déclenchement d'élections anticipées. D'autres ex-ministres et députés orthodoxes imiteront le député de Trois-Rivières, M. Denis Vaugeois, qui a annoncé hier sa décision d'abandonner son siège de l'Assemblée nationale.

Défaits par les révisionnistes, qui ont obtenu l'appui de 65 % des délégués du congrès et la mise en veilleuse de l'option souverainiste, les orthodoxes ont déjà commencé à planifier une contre-offensive visant essentiellement à retarder la convocation d'un congrès de leader-

ship et empêcher le ministre de la Justice, M. Pierre-Marc Johnson, de prendre la direction du parti. Ils se réuniront secrètement à Montréal en fin de semaine prochaine pour repenser leur stratégie et s'entendre notamment sur le rythme et l'ordre des prochaines démissions.

Une source proche du groupe des orthodoxes a confié hier au DEVOIR que deux des démissions appréhendées doivent être annoncées dès le début de la semaine prochaine. L'ex-ministre des Affaires sociales, le Dr Camille Laurin, quitterait son poste de député de Bourget tout en demeurant membre du parti. Il serait suivi dès le lendemain du député de Rivière-du-Loup, M. Jules Boucher, qui a confirmé hier au DEVOIR qu'il songeait effectivement à quitter le caucus du parti pour siéger comme indépen-

dant. M. Boucher a précisé qu'il prendra sa décision après avoir participé, en fin de semaine prochaine, à la réunion des orthodoxes et en avoir prévenu les membres de l'exécutif de son comté. Il prévoit donner une conférence de presse, mardi, à Rivière-du-Loup.

D'après les informations recueillies hier auprès des orthodoxes, le plan de déstabilisation prévoit l'étalement des démissions sur plusieurs jours afin d'en optimiser l'impact dans l'opinion publique. C'est ainsi que les ex-ministres Gilbert Paquette et Louise Harel attendraient la dernière semaine de janvier pour annoncer leur décision de quitter le caucus du PQ pour aller siéger comme députés indépendants. Ils iraient ainsi rejoindre les ex-ministres Denise Leblanc-Bantey et Jacques Léo-

nard, ainsi que les députés Jérôme Proulx et Pierre De Bellefeuille, qui entendent tous quatre continuer à siéger à l'Assemblée nationale. Après les ex-ministres et les députés, ce sont des exécutifs de comtés qui annonceront, à tour de rôle, leur démission.

Le plan d'action à moyen terme des orthodoxes prévoit en outre pour la fin de février, à Montréal, un mini-congrès devant regrouper tous les ex-ministres, députés et délégués qui ont participé au congrès du week-end dernier et qui ont claqué la porte après que l'assemblée plénière eût indiqué sa nette préférence pour la mise en veilleuse de la souveraineté. Ils étudieront alors trois hypothèses: fonder un nouveau parti, créer un mouvement indépen-

Voir page 10: Les orthodoxes

Le président américain entame son second mandat

Reagan réaffirme sa volonté de poursuivre la « guerre des étoiles »



Sous le regard attentif de son épouse Nancy, Ronald Reagan a prêté serment hier sous le dôme du Capitole.

Clark se range derrière Reagan

PIERRE APRIL

OTTAWA (PC) — Le gouvernement canadien, par la voix de son secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, s'est rangé hier derrière le président américain, M. Ronald Reagan, en appuyant sa décision de poursuivre les recherches et la mise au point d'un système d'armes spatiales.

Au cours d'une intervention aux Communes, le ministre Clark a cité le président Reagan et indiqué que l'Initiative de défense stratégique (IDS) était un programme de recherche qui ne visait qu'à déterminer s'il était possible de renforcer la stabilité stratégique et de réduire la dépendance à l'égard des armes nucléaires.

« Etant donné, a-t-il dit, les questions techniques extraordinairement complexes que soulève l'IDS, des questions auxquelles même un programme intensif de recherche risque fort de ne pas trouver de réponse, il est évident que nous sommes en présence d'un concept hautement hypothétique. »

Pour M. Clark, les données sont

Voir page 10: Clark



Le secrétaire général de l'OTAN, Lord Carrington, a rencontré M. Joe Clark hier à Ottawa. Selon eux, il demeure essentiel de déployer des missiles nucléaires en Europe de l'Ouest d'ici à ce qu'une entente intervienne entre les deux Grands.

Développement régional : Stevens est prêt à laisser la maîtrise d'oeuvre aux provinces

BERNARD DESCÔTEAUX

OTTAWA — Le gouvernement fédéral est disposé à laisser les provinces devenir les maîtres d'oeuvre d'une partie du développement régional tout en continuant de contribuer au financement des programmes conjoints de développement.

C'est l'assurance que le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Biron, a dit avoir reçue hier, à l'issue de la première rencontre fédérale-provinciale qu'aient jamais tenue les ministres responsables du développement

économique régional.

Depuis de nombreuses années, le gouvernement québécois réclamait qu'Ottawa laisse les provinces décider en matière de développement régional. On arguait que le développement était une compétence avant tout provinciale mais aussi que les provinces étaient les mieux placées pour décider des besoins et des solutions en ce domaine. Ce revirement de la part d'Ottawa tient au fait qu'on croit maintenant à la coopération avec les provinces et à la décentralisation en ces domaines.

S'il n'a pas confirmé les espoirs de M. Biron, le ministre fédéral de l'Ex-

pansion économique régionale, M. Sinclair Stevens, devait les corroborer indirectement. « Le ministre (libéral) Lumley disait ne pas avoir confiance aux programmes conjoints avec les provinces. À l'inverse je dirais que je n'ai pas confiance aux programmes centralisés qui essaient de solutionner les problèmes locaux », a-t-il déclaré en voulant témoigner de la nouvelle approche qui prévaut. Coopération, collaboration et consultation sont ses mots clés.

À de nombreuses reprises Ottawa et Québec avaient croisé le fer dans le passé, notamment pour le développement de la Gaspésie, alors qu'Ottawa

décidait il y a quelques années de mettre au point et d'appliquer son propre plan de développement régional sans concertation avec le Québec. On se souviendra aussi du refus du gouvernement fédéral de participer au soutien de certains projets industriels comme, par exemple, le projet des mines Séléine aux Îles-de-la-Madeleine.

Cette ère sera bientôt révolue puisque le gouvernement conservateur a non seulement une attitude différente de celle du gouvernement libéral mais serait disposé à conclure une entente d'ici quelques mois

Voir page 10: Développement

La commission Pépin pourra voir le rapport sur la gestion de la Curatelle publique

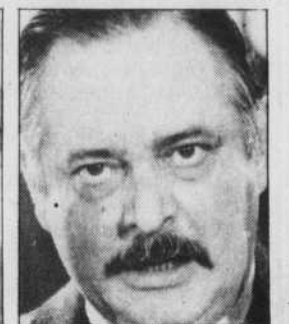
ANGÈLE DAGENAI

Le ministère des Finances devra livrer à la Commission d'accès à l'information (CAI) le fameux rapport d'enquête commandé expressément par l'ex-ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, sur les activités de gestion de la Curatelle publique, rapport qu'il avait tenté de soustraire au regard public, allant jusqu'à s'en expliquer publiquement dans les médias en novembre dernier.

C'est ce qu'a décidé le juge Robert Lesage, de la Cour supérieure de Québec, déboutant le requérant du ministère des Finances, M. André Montminy, également désigné responsable de l'accès aux documents de ce ministère. Le successeur de M. Parizeau, M. Yves Duhaime, ne s'est jamais prononcé sur ce dossier depuis sa nomination aux Finances



Marcel Pépin



Jacques Parizeau

« parce que la cause était devant les tribunaux », a-t-on laissé entendre hier au cabinet du ministre. À son cabinet, on ne savait même pas, du reste, hier après-midi, que le jugement Lesage avait été rendu, encore moins si le ministère en appellerait de ce jugement au cours des 30 prochains jours.

La requête en évocation déposée par le ministère des Finances visait à annuler la demande du président de la Commission d'accès à l'information

Voir page 10: La Curatelle



Photo Jacques Grenier

Des étudiants font la pause dans l'agora de l'école Émile-Nelligan. C'était en 1979.

Une première

La polyvalente Emile-Nelligan passe à l'ETS

JEAN-PIERRE PROULX

Le Conseil scolaire de l'île de Montréal a autorisé hier soir la vente de la polyvalente Emile-Nelligan à l'École de technologie supérieure pour une somme de \$8 millions. C'est la première fois qu'une école polyvalente de l'île de Montréal est vendue.

Symbole de la Révolution tranquille, la polyvalente est donc elle-même aujourd'hui victime

des changements démographiques des 15 dernières années et du dépeuplement de l'île de Montréal.

Cette école de la CECM, située dans la partie ouest du Plateau Mont-Royal, sur la rue Henri-Julien, a ouvert ses portes en 1971.

Destinée d'abord aux filles, elle est devenue mixte par la suite. Elle recevait à l'origine quelque 2.500 étudiantes. Vers les années

Voir page 10: La polyvalente

Le bilinguisme est un sujet tabou pour le PC ontarien

PAULE Des RIVIÈRES

OTTAWA — M. Frank Miller, qui est le candidat présentement en tête dans la course pour succéder au premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, estime qu'être bilingue pour diriger la province est aussi important que d'avoir entre 40 et 50 ans. Une nécessité, le bilinguisme pour les dirigeants? — «Foutaises que tout cela», rétorquait-il récemment devant des journalistes.

S'il est celui qui mâche le moins ses mots à l'endroit du bilinguisme comme à l'endroit du Québec — récemment il qualifiait de «désastre» l'élection du Parti québécois — M. Miller est, paradoxalement, le seul des quatre candidats en lutte pour la direction du Parti progressiste conservateur de l'Ontario à parler le français.

Mais il reste que sur la question du bilinguisme officiel dans cette province qui compte 500,000 francophones, les candidats — quatre ministres — sont d'accord pour refuser d'accorder une reconnaissance officielle au français. Dire que le bilinguisme n'est pas un enjeu dans cette campagne qui prend fin samedi ne serait pas exact. C'est un sujet tabou. Trop «explosif».

En effet, une fois exprimée leur opposition à l'enchevêtrement constitutionnel de la reconnaissance du français en Ontario, les quatre candidats, M. Miller mais aussi MM. Dennis Timbrell, ministre de l'Agriculture, Roy McMurtry, ministre de la Justice, et Larry Grossman, président du Conseil du Trésor, sont vite passés à autre chose au cours des dernières semaines. Ils ont parlé de bilinguisme seulement lorsqu'ils ont été questionnés sur le sujet.

Tous les candidats endossent la politique du premier ministre actuel, qui consiste à étendre les services en français, par la voie des lois ordinaires, mais en douce, sans tambours ni trompettes, par crainte d'une réaction d'hostilité de la majorité anglophone.

«Les émotions entourant toute cette question peuvent créer des problèmes», répétait hier le porte-parole de M. Grossman,



Frank Miller

pendant qu'au bureau de M. Miller, on faisait savoir que «la principale raison de notre opposition, c'est que la majorité des Ontariens ne veulent pas du bilinguisme et qu'il vaut mieux procéder en douce».

Or, les Franco-Ontariens n'achètent plus cet argument et le président de l'Association des enseignants franco-ontariens (AEFO), M. Guy Matte, réplique qu'aujourd'hui ce sont davantage les conservateurs que les Ontariens qui font problème.

«La population ontarienne change un peu et le Parti conservateur ne semble pas suivre ce mouvement», explique-t-il.

M. Matte signale que pour la première fois le bureau des gouverneurs de la Fédération de l'enseignement de l'Ontario, qui compte 105,000 membres, s'est prononcée en faveur du bilinguisme officiel, tout comme l'imposante Fédération des travailleurs de l'Ontario.

M. Matte avait demandé aux quatre candidats, dans une lettre qu'il leur a envoyée le 21 décembre, de préciser leurs intentions quant au sort qu'ils entendaient réserver à un projet de loi sur la gestion scolaire, qui est mort au feuillet en décembre. Le projet garantissait une forme de représentation aux francophones au sein des conseils scolaires s'ils représentaient 10% de la population scolaire ou formaient un groupe d'au moins 500. Personne n'a répondu.

«Il y a, rappelle M. Matte, une espèce d'entente entre les can-

didats pour ne pas parler de bilinguisme ou de tout ce qui touche les services en français».

Les candidats n'ignorent pas cependant le poids politique qu'aurait la reconnaissance du français, tout spécialement MM. Grossman et McMurtry qui, dans des entrevues récentes au quotidien torontois *The Globe and Mail* admettaient que le Québec recevrait alors un signal d'ouverture de la part du Canada anglais.

«C'est important pour le Québec», déclarait M. Grossman, mais les signaux négatifs qui seraient alors transmis si le bilinguisme officiel devenait une loi seraient encore plus importants. Les avantages ne valent pas le risque», à son avis.

Quant au candidat McMurtry, ce n'est pas seulement son gouvernement mais ses propres gestes qu'il défend en faisant l'éloge de «l'étapisme», puisqu'il fut responsable de la mise en place de services français dans les palais de justice de l'Ontario.

De plus, faisait valoir hier le porte-parole du ministre, Mme Patricia Dumas, «présentement, il n'y aurait pas suffisamment de gens bilingues pour assurer l'implantation du bilinguisme en Ontario de façon efficace».

Au bureau de M. Timbrell, le conseiller politique explique que son candidat poursuivrait l'amélioration des services en français s'il était élu, services qu'ils jugent néanmoins «convenables» à l'heure actuelle.

«Toutes les communautés en Ontario devraient être représentées et M. Timbrell entendrait toutes les requêtes», a-t-il poursuivi.

À Ottawa, le premier ministre canadien, M. Brian Mulroney, s'est engagé durant la campagne électorale à faire pression sur M. Davis afin qu'il fasse de sa province un territoire officiellement bilingue. Le mois dernier il révélait d'ailleurs qu'il avait discuté de bilinguisme avec son homologue provincial.

«Nous attendrons le dénouement de la campagne au leadership. Nous nous en occuperons ensuite», avait promis M. Mulroney en qualifiant d'«anormale» la situation des Franco-Ontariens.

Maintenant, nos bureaux sont ouverts à l'heure du midi.

Pour mieux vous servir, nous avons modifié notre horaire. Désormais, vous pourrez venir à nos bureaux du service à la Clientèle du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Venez nous rencontrer et profitez-en pour régler votre facture... sans frais.

de l'énergie et du coeur

L'électrification

Extradition d'Allard et de Charette

La Cour suprême prend la requête des USA en délibéré

OTTAWA (PC) — La Cour suprême a pris en délibéré, hier, la requête du gouvernement américain qui désire en appeler de la décision du juge Réjean Paul, de la Cour supérieure du Québec, qui a refusé, en septembre dernier, de permettre l'extradition des ex-felquistes Alain Allard et Jean-Pierre Charette.

Les États-Unis veulent obtenir la garde de MM. Allard et Charette pour qu'ils répondent du détournement vers Cuba, le 5 mai 1969, d'un appareil Boeing 727 qui assurait la liaison New York-Miami.

Les deux ex-felquistes sont revenus au Canada en 1979 et le gouvernement canadien avait alors informé les États-Unis de leur retour d'exil. Ce n'est, cependant, qu'en mai dernier que le gouvernement américain déposait une requête d'extradition.

Le juge Paul avait refusé la requête des autorités américaines, affirmant qu'il s'agissait d'un délai «extraordinaire et inexplicable» et que si les États-

Unis n'étaient pas responsables de l'exil de 10 ans à Cuba de MM. Allard et Charette, ils devaient tout de même répondre du délai de cinq ans entre leur retour au Canada et la demande d'extradition.

Ce délai, selon le juge Paul, «semble l'équivalent d'un déni de justice» et vient en contradiction avec la protection accordée à l'article 7 de la Charte des droits et libertés.

Les procureurs du gouvernement américain contestent cette décision, affirmant entre autres que la décision du juge Paul donne une application extraterritoriale à la Charte des droits, privant les États-Unis du droit dont ils jouissent en vertu d'un traité d'extradition signé avec le Canada.

Le banc formé des juges Jean Beetz, Julien Chouinard et Antonio Lamer devrait décider d'accorder ou non la permission d'en appeler la semaine prochaine.

La réforme du régime fiscal des entreprises, ce n'est pas pour demain, estime Wilson

OTTAWA (PC) — La réforme du régime fiscal des entreprises n'est pas pour demain, ni pour le prochain budget, a admis hier le ministre des Finances, M. Michael Wilson, précisant aux Communes qu'une «réforme si complexe» ne pourrait «être mise en place en quelques mois».

Hier, les néo-démocrates ont pris d'assaut le gouvernement pendant que leur chef, M. Ed Broadbent, brandissait un document fédéral, qui souligne que les abris fiscaux consentis aux entreprises constituent l'outil le moins efficace pour créer des emplois.

Ottawa accorde chaque année quelque \$20 milliards aux compagnies en abris fiscaux de toutes sortes, a souligné M. Broadbent. Il ajoutait ainsi sa voix à celles du Conseil économique, du vérificateur général et d'une coalition de six organismes nationaux en faveur du développement social, qui ont tous affirmé qu'il est temps qu'Ottawa songe à rogner dans ces dépenses fiscales consenties aux compagnies avant de sabrer dans les budgets sociaux.

Interrogé par l'opposition en Chambre, M. Wilson a souligné que son ministère étudiait l'ensemble des «dépenses fiscales», les milliards de dollars qui ne faisaient pas partie des recettes fédérales compte tenu des crédits d'impôt qu'Ottawa accorde aux compagnies.

«Le ministère travaille sur toute cette question. J'espère que je déposerai quelque chose dans les environs du budget à ce sujet», a dit M. Wilson.

Répliquant à la critique néo-dé-



Michael Wilson

Photolaser CP

mocrate en matière d'économie, M. Nelson Riis, le ministre a souligné que cette étude devrait donner une «très bonne base pour juger des assises de cette réforme et permettre que des décisions en émanent rapidement de l'étude».

De son côté M. Broadbent a révéilé un document fédéral «de discussion» où on signale que les concessions faites par Ottawa aux compagnies sur le plan fiscal sont celles qui génèrent le moins d'emplois. Ces réductions aux corporations ont ajouté quelque 11,000 emplois au marché du travail depuis cinq ans pour un coût net par emploi de \$77,000, indique l'étude.

En revanche il ne faut que \$13,000 de dépenses directes du fédéral pour créer un emploi et \$14,000 pour créer un poste quand on investit dans la construction d'édifices publics, indiquent les chiffres fédéraux.

«Va-t-on changer la fiscalité des entreprises pour s'assurer que chaque dollar qu'on leur con-

sent leur parviendra seulement pour la création d'emplois», a réclaté M. Broadbent. Mais le premier ministre n'a que repoussé du revers de la main l'intervention de son opposant, répliquant que «les changements fiscaux ont toujours été annoncés dans les budgets et nulle part ailleurs».

De son côté le chef libéral, M. John Turner, applaudissant à la volte-face des conservateurs qui, vendredi dernier, se sont désolés engagés à préserver l'universalité des programmes sociaux, a rappelé au gouvernement sa promesse de mettre en place un régime de pension destiné aux ménages.

À la sortie des Communes, le ministre Wilson a refusé de confirmer l'authenticité du document de M. Broadbent.

Pour le leader néo-démocrate, il est absolument ridicule que le gouvernement plaide le manque de temps pour justifier l'inaction quant à la réforme de l'impôt des compagnies quand il vient, en quelques mois, de couper \$4 milliards dans les programmes sociaux.

«Il laissent un programme de dépenses fiscales pour les compagnies de \$20 milliards pour s'attaquer à \$4 milliards de programmes sociaux. Cela, mieux que n'importe quoi, montre le sens des priorités de ce gouvernement», a lancé M. Broadbent.

Devant les pressions mises par M. Broadbent, le premier ministre Mulroney a répliqué que depuis l'arrivée des Tories au pouvoir, 100,000 emplois avaient été créés et que le taux de la banque centrale avait baissé de 2,7%.



DES EMPLOIS POUR NOS GENS, PAR NOS GENS

Chacun à sa manière, on peut tous prendre une part active à la création et au maintien d'emplois au Québec.

Les exemples ne manquent pas. Qu'on pense à Tembec à Témiscaming, à Papiers Cascades à Cabano, aux centaines d'entreprises et d'institutions coopératives créées au Québec et, plus récemment, à Corvée-Habitation. On a là une idée de ce que peut produire la solidarité économique.

Plus nos initiatives individuelles se feront nombreuses, plus fort en sera l'impact sur l'amélioration de la situation des entreprises, des travailleurs et des travailleuses.

C'est la raison d'être du **FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (FTQ)**:

- ◆ Un Fonds d'investissement unique en son genre qui fait appel à la solidarité de tous pour créer et maintenir des emplois.
- ◆ Un placement qui réduit vos impôts et qui vise à faire fructifier vos épargnes.
- ◆ Les avantages combinés d'une épargne-actions (crédit d'impôt de 35%) et d'une épargne-retraite (REER).
- ◆ Des actions (à 10\$ l'unité) qui peuvent s'acheter comptant, par versements périodiques ou par déduction sur le salaire.

J'embarque!

Vous pouvez vous procurer le formulaire de souscription:

- Au Fonds de solidarité:
 - Montréal: **285-1674**
 - De l'extérieur sans frais **1-800-361-5017**
- Dans les caisses populaires et les caisses d'économie Desjardins participantes.

DATE LIMITE POUR VOTRE IMPÔT 84: LE 1er MARS

Québec

Cette annonce ne constitue pas une offre publique de valeurs. Vous obtiendrez toutes les informations requises dans le document d'information du Fonds.

EN BREF...

■ Prudence à Ottawa

OTTAWA (PC) — C'est avec beaucoup de prudence qu'on a commenté hier, sur la scène fédérale, la décision prise en fin de semaine par le Parti québécois d'enfourer sous le boisseau son option souverainiste. Pour le ministre des Travaux publics, M. Roch La Salle, le premier ministre Lévesque attendra probablement les prochaines élections provinciales avant de lancer une nouvelle ronde de négociations constitutionnelles. Dès sa rencontre avec le premier ministre Mulroney, M. Lévesque a compris que « l'on pouvait discuter à peu près tout ce que veut discuter le Québec », a dit M. La Salle. Le ministre qui, avant les Fêtes, taxait « d'opportuniste » le virage fédéraliste de M. Lévesque, s'est borné à affirmer hier que le leader québécois « avait bien compris ce que le Québec voulait, une place respectueuse et respectable à l'intérieur du pays, il semble que M. Lévesque l'a compris », a-t-il dit. Quant aux irréductibles de l'indépendance, les orthodoxes, M. La Salle, ironique, leur « souhaite bonne chance », soulignant que la place qu'ils pouvaient espérer dans le spectre politique québécois « n'était pas grande ». De son côté le chef néo-démocrate Ed Broadbent a refusé de commenter sur la sincérité de M. Lévesque, précisant toutefois qu'il « espérait que MM. Mulroney et Lévesque en arriveraient à une entente ».

■ Non au plan de rachat

Le nombre de permis de taxi continuera de dépasser les 5000 à Montréal, et les chauffeurs de se plaindre du manque de rentabilité de cette industrie comme en fait foi une littérature abondante depuis 15 ans. Les propriétaires des 5200 permis de taxi de Montréal ont en effet rejeté dimanche toute participation de leur part au rachat collectif des 1500 à 2000 permis excédentaires de la métropole, et ce, dans la même proportion (54 %) qu'ils avaient accepté neuf mois plus tôt de participer eux-mêmes à l'assainissement de leur industrie. Un nombre inférieur de participants s'est exprimé dimanche (63 %) par rapport à avril dernier (68 %). Les propriétaires de permis ont rejeté aussi bien l'option qui leur coûtait moins cher - \$ 1000 par année pendant huit ans pour retirer 1000 à 1500 permis de Montréal - que celle qui était plus onéreuse - \$ 1500 pendant huit ans pour le retrait de 1500 à 2000 permis.

■ Incendie criminel?

(PC) — L'Escouade tactique de la police de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) a institué une enquête afin de déterminer les circonstances entourant l'incendie qui a lourdement endommagé le Marché public de Saint-Léonard, au nord-est de Montréal, dans la nuit de dimanche à lundi. Le feu qui a éclaté vers 3 h 00 du matin aurait été allumé par une main criminelle. Plusieurs contenants d'essence reliés entre eux ont été découverts sur les lieux du sinistre. Le Marché public de Saint-Léonard abritait une soixantaine de commerces. Une trentaine ont été la proie des flammes. L'étendue des dommages n'avait pas encore été évaluée hier mais ils pourraient s'élever à plusieurs millions de dollars.

■ Le froid fait 40 morts

WASHINGTON (AFP) — Le froid polaire qui s'est abattu sur l'est des États-Unis, entraînant l'annulation des cérémonies qui devaient avoir lieu en plein air à l'occasion de l'investiture du président Ronald Reagan, a provoqué la mort d'une quarantaine de personnes pendant le week-end. Sur l'ensemble de la côte est des États-Unis, du Maine à la Floride, les records de froid pour cette période de l'année sont tombés en masse. Les records de froid pour ce jour de l'année ont été battus ou égalés dans au moins 76 villes, du Texas à l'État de New York.

■ Hausse de clientèle

En deux ans, le centre d'études universitaires de l'UQAM à Laval a plus que doublé sa clientèle. Celle-ci est passée de 830 à 1 700 étudiants-cours, un « étudiant-cours étant le nombre d'inscriptions à un cours : un étudiant qui s'inscrit à deux cours compte donc pour deux étudiants-cours ». C'est la famille des sciences de la gestion, a indiqué hier M. Claude Pichette, recteur de l'UQAM, qui regroupe le plus grand nombre d'étudiants, soit plus de la moitié.

■ Pluies acides

OTTAWA (PC) — Le ministre de l'Environnement, Mme Susanne Blais-Grenier, rencontrera ses homologues provinciaux le 5 février, à Montréal, pour discuter spécifiquement des pluies acides. Cette réunion fédérale-provinciale vise à préparer la position canadienne lors de la rencontre Reagan-Mulroney qui aura lieu au Château Frontenac à Québec le 17 mars.

La police recherche trois autres adolescentes

Le jeune Ethier fait du porte-à-porte à Longueuil

LAURENT SOUMIS

Une citoyenne de Longueuil a formellement identifié, vendredi soir, un jeune vendeur à domicile de jeux de cartes et de crayons, comme étant Michel Ethier, disparu depuis le 13 décembre dernier de sa résidence familiale, à L'Assomption.

C'est ce qu'a indiqué au DEVOIR le détective chargé de l'enquête, M. Camille Giannetto, de la Sûreté municipale de Repentigny, en banlieue de Montréal.

Le jeune homme s'est présenté au domicile de la dame de Longueuil, vers 20 heures 15, vendredi soir, pour lui proposer d'acheter des jeux de cartes et des crayons.

Devant l'heure tardive, la dame a demandé au jeune enfant son identité. Celui-ci lui a déclaré se nommer « Ethier » et résider à L'Assomption.

Par la suite, l'enfant est monté à bord d'une fourgonnette de couleur grise qui l'attendait à proximité. La Longueilloise s'est alors souvenue de la photographie et de l'avis de recherche publiés dans les journaux.

Prévenue, la police de Longueuil a patrouillé le secteur et a effectué



Nathalie Veer



Marianne Gadbois



Nathalie Bellemare

la vérification des véhicules correspondant au signalement, en collaboration avec les autres corps policiers de la région métropolitaine.

Le détective Giannetto, de la police de Repentigny, a indiqué que, selon d'autres informations obtenues samedi, le jeune Ethier aurait été vu dans les mêmes circonstances, le lendemain, dans la région de Boucherville.

Les autorités policières poursuivent toujours leurs recherches dans les milieux pédophiles mont-réalis et auprès des individus pré-

sentant des troubles mentaux et connus de la police.

Par ailleurs, on est toujours sans nouvelle du jeune Sébastien Métivier, disparu le 1er novembre dernier, alors qu'il se rendait à un cours de bricolage dans l'est de la métropole.

La police de la Communauté urbaine de Montréal a émis, en fin de semaine, un avis de recherche concernant trois autres, jeunes adolescentes, vraisemblablement en fugue, et portées disparues.

de deux autres adolescentes qui ont été appréhendées par la suite.

L'adolescente, qui mesure 1.62 mètre et pèse 57 kilos, n'a donné aucune nouvelle depuis le 10 janvier. Vêtue d'un jean bleu et d'un coupe-vent de nylon bleu et gris, elle a les cheveux et les yeux bruns.

Nathalie Veer, 15 ans, de Rosemont, a disparu, le 11 décembre dernier, vraisemblablement en compagnie de son ami, qui a atteint l'âge de la majorité.

Parée d'une tuque beige, d'un court manteau de fourrure beige, d'un jean et de bottillons bleus, l'adolescente a les yeux bleus et les cheveux châtain.

Bilingue, elle pèse 48 kilos et mesure 1.68 mètre.

Dans ces trois cas, toute information susceptible de mener à leur découverte peut être communiquée aux enquêteurs de Police-Jeunesse de la CUM.

Par ailleurs, selon les détectives interrogés par LE DEVOIR, la procédure habituelle des corps policiers veut qu'un délai, variant entre deux semaines et un mois, s'écoule entre le signalement de la disparition d'un jeune, en particulier s'il s'agit d'un fugueur, et la publication officielle d'un avis de recherche dans les médias.

Réforme du régime de négociation des secteurs public et para-public

La CEQ absente de la commission parlementaire

CLÉMENT TRUDEL

La Centrale des enseignants du Québec (CEQ) n'ira pas à la commission parlementaire convoquée par le ministre Michel Clair (sur l'avant-projet de loi visant les négociations dans les secteurs public et parapublic). Ce projet de législation a été déposé à l'Assemblée nationale le 20 décembre et M. Charbonneau qualifie d'exercice « très futile » la commission parlementaire qui doit en faire l'étude, fin janvier, à Québec. La CEQ entend, par « d'autres voies », arriver à convaincre le gouvernement qué-

bécois de « respecter le droit à la négociation ».

Dans un communiqué émis hier, le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, s'est élevé contre l'intention du gouvernement actuel d'abolir la négociation; il dit souhaiter la « coalition la plus large » possible pour mener la lutte au projet Clair qui, selon le ministre, devrait éviter les affrontements « stériles » auxquels ont donné lieu dans le passé ces rondes de négociation. La CEQ refuse le projet de loi parce « qu'il nous ramène bien loin derrière », affirme M. Charbonneau. Un même refus a

déjà été signifié par la FTQ qui boycottera, elle aussi, la commission parlementaire. La CSN, pour sa part, a déjà dénoncé vendredi dernier l'avant-projet de loi, mais elle se rendra néanmoins défendre ses vues dans un mémoire préparé spécialement pour cette commission parlementaire.

Ce soir à Montréal, a précisé hier au téléphone M. Charbonneau, une réunion inter-centrales doit peaufiner un plan d'action qui, pour la CEQ, signifie, au premier chef, une vaste campagne d'information (cinq ou six semaines) auprès de ses propres membres. Des contacts

sont en cours, ajoute M. Charbonneau, avec divers groupes (de consommateurs, de défense des droits sociaux, féministes etc.) pour que vienne se gonfler le contingent des opposants à cet avant-projet de loi. M. Charbonneau conclut de l'étude de l'avant-projet de loi qu'il signifie un recul par rapport au « dialogue assez fructueux » qui s'était instauré l'automne dernier avec le ministre Clair, avant que la ligne dure ne prévaille au conseil des ministres « par quelques voix » pour « trancher le tout-à-coup de projet de loi ».

Le Conseil du patronat du Qué-

bec, par son vice-président, M. Ghislain Dufour, a pour sa part donné hier son appui à l'avant-projet de loi Clair qui est « encore trop timide » et qui « ne va pas assez loin dans le sens des demandes de la population », selon le CPQ. L'organisme patronal préconise « le retrait pur et simple du droit de grève dans les services de santé, dans l'électricité, le gaz et l'alimentation en eau potable ». Le CPQ demande en outre au gouvernement, dans son communiqué, de ne pas se laisser intimider par ceux qui souhaitent le retrait de l'avant-projet ou qui ont entrepris de le combattre.

Harold Brown, 68 ans, se livre à la police

La police libère le « justicier de Chicago »

CHICAGO (d'après AP) — L'homme âgé qui a mortellement blessé d'un coup de feu, jeudi, un des jeunes agresseurs qui le menaçaient à la pointe d'une arme s'est finalement fait connaître hier.

Il s'agit d'un plombier, M. Harold Brown, 68 ans, qui a dit « regretter le geste » à la suite duquel un des agresseurs, Detrick Wallace, 18 ans, est mort vendredi dans un hôpital de Chicago des suites d'une blessure à la tête.

M. Brown venait de sortir d'une épicerie lorsque deux jeunes hommes l'ont attaqué pour lui dérober ses provisions. Répondant hier après-midi aux questions au nom de son client, M. Thomas Royce a expliqué que l'homme de 68

ans n'avait pas d'autre choix lorsqu'il a été « attaqué des deux côtés ».

« Je vais tout vous donner », aurait dit Brown. Un des deux jeunes agresseurs aurait cependant crié « Tue-le, tue-le », pointant un révolver en sa direction de la victime du vol.

Toujours selon l'avocat, Brown aurait alors sorti un petit révolver de sa poche « pour tirer ».

Visiblement nerveux, M. Brown a répondu aux questions des policiers pendant plus de trois heures hier après que la police de Chicago eut lancé un appel pour qu'il se fasse connaître.

« Aucune accusation ne sera retenue contre mon client », a poursuivi Me Royce, ajoutant que Brown n'a fait que se défendre.

« S'il ne l'avait pas fait, il ne serait pas ici pour répondre à vos



M. Harold Brown

questions », a-t-il ajouté.

Selon l'avocat, Brown a choisi d'attendre avant de répondre à l'appel de la police, craignant pour sa santé et sa réputation. Il a ajouté que son client a vécu une expérience traumatisante et il souffre d'insomnie de-

puis.

« Je suis encore bouleversé », a d'ailleurs confié Brown aux journalistes, ajoutant qu'il « ne se sentait pas bien ».

Invité à préciser s'il se considérait comme un justicier, Brown a secoué la tête avant de ré-

pondre « non ». Il est ensuite monté à bord d'une voiture de police dans laquelle avait déjà pris place son avocat.

« Il n'y aucun mandat d'arrestation contre lui », a par ailleurs déclaré le détective Michael Shull.

« Brown est considéré comme la victime d'un vol », a-t-il précisé.

Dimanche, la police et un sociologue avaient déclaré que l'homme qui avait tiré sur le jeune agresseur tentait probablement de se défendre.

Ce nouveau cas d'autodéfense a d'ailleurs été bien accepté par la population et la mère du jeune agresseur a même déclaré qu'elle n'avait

aucune rancœur contre l'homme qui a tué son fils.

« J'estime que l'homme (Brown) n'avait pas à tuer mon fils pour se défendre. Il aurait pu l'attendre d'une balle à la jambe », a dit Phyllis Wallace, samedi.

« Je pleure la perte de mon fils mais je n'éprouve cependant aucune rancœur contre cet homme », a-t-elle ajouté.

Après le « justicier de

New York », il s'agit d'un nouveau cas d'autodéfense où un citoyen apparemment paisible a tiré sur des agresseurs. L'incident a d'ailleurs provoqué à Chicago des réactions similaires à celles qu'avait entraînées l'affaire du justicier du métro new-yorkais. Bernard Goetz a tiré cinq balles en direction de quatre jeunes gens dans le métro de New York.

RENAUD-BRAY
Des disques aussi...

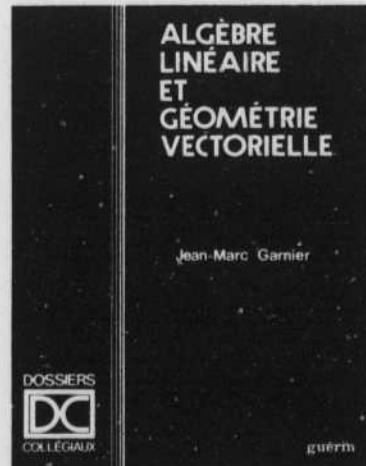
MIUF: négociation globale

(PC) — Les dirigeants de la Fédération des comités des victimes de la

guérin
l'éditeur
qui
édite

Maintenant disponible
ALGÈBRE LINÉAIRE ET GÉOMÉTRIE VECTORIELLE

Cahier — 12,95\$
ISBN-2-7601-1316-7 (397 pages)



En vente dans toutes les librairies

En vente dans toutes les librairies

En vente dans toutes les librairies

En vente dans toutes les librairies

En vente dans toutes les librairies

En vente dans toutes les librairies

En vente dans toutes les librairies

En vente dans toutes les librairies

En vente dans toutes les librairies

En vente dans toutes les librairies

mousse d'urée formol (MIUF) solliciteront un règlement financier auprès du gouvernement fédéral pour l'ensemble des victimes et non uniquement pour celles qui ont intenté des actions devant les tribunaux.

C'est ce qu'a indiqué la présidente de la fédération, Mme Nicole Lamer, rejointe hier par la Presse canadienne, au lendemain d'une fin de

semaine de discussions. Dans les prochains jours, une rencontre sera demandée auprès du ministre fédéral à la Consommation et aux Corporations, M. Michel Côté.

En novembre dernier, la fédération songeait à négocier une compensation financière hors cour. La fédération y a maintenant renoncé, un tel règlement ayant eu pour conséquence d'abandonner à leur sort les propriétaires de maisons « miufées » qui n'ont pas entrepris de procédures judiciaires.

Au Québec, de 5.000 à 6.000 propriétaires ont intenté des poursuites sur les 13.000 victimes de la MIUF enregistrées.

guérin

guérin

guérin

guérin

guérin

guérin

guérin

guérin

guérin

guérin

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél: (514) 677-6525

168 est, rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél: (514) 843-6241

En vente dans toutes les librairies

cours de

maîtrise de soi

Obetex*

Vivez pleinement! Apprenez à vous connaître! OBServez, ÉTudiez, EXpérimentez votre vie pour mieux vous accepter, vous épanouir et vous affirmer. Faites le point. Acceptez votre passé, vivez votre présent et créez votre futur. Bâtissez; réalisez vos objectifs. Développez votre créativité. Libérez vos forces intérieures; devenez responsable de vos émotions. Précisez votre choix.

Assistez à un cours d'introduction Obetex*, sans engagement, pour seulement 10\$, tous les mercredis à midi et à 20 heures. Prospectus complet sur demande.

Les cours

Jean-Luc Leboeuf

5277, avenue du Parc, Montréal H2V 4G9

Pour renseignements: (514) 277-2117

TORONTO

68\$

Le confort abordable

Profitez de notre tarif spécial de 68 \$ en chambre simple ou double et passez une nuit dans l'un de deux excellents hôtels offrant un service impeccable.

À l'Hôtel Park Plaza, en plein cœur de Toronto, vous serez traités aux petits soins par notre personnel courtois et accueillant, dans un cadre chaleureux, élégant et surtout abordable.

Pour un service très personnel, l'Hôtel Plaza II, idéalement situé au coin de Yonge et Bloor, vous logera dans des chambres superbes à un prix très abordable et verra à votre confort le plus complet. Tarif valable jusqu'au 14 avril 1985. Sous réserve de la disponibilité. Les groupes ne peuvent bénéficier de ce tarif.

Téléphonez sans frais au
1-800-567-1991

PARK PLAZA HOTEL

4 Avenue Road, Toronto, Ontario
(416) 924-5471

HOTEL PLAZA II

90 Bloor St. E., Toronto, Ontario
(416) 961-8000

PREFERRED HOTELS
WORLDWIDE

AVIS PUBLICS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 29 novembre 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à GOLEM TECHNOLOGY CORPORATION INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 30 jour de décembre 1984, sous le numéro 3538929.

Ce 11e jour de janvier 1985.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS vous est par les présentes donné que Chauffage Cousineau (1983) Inc., demandeur-cessionnaire, ayant son siège social au 281, 83e avenue à Chomedey, Ville de Laval, P.Q. (H7W 2V3), s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation que lui soit transféré le permis de camionnage en vrac numéro M-508412-002, Région 10, suite à un contrat de vente intervenu avec M. Réjean Villard, demandeur-cédant, domicilié au 5189 Chemin St-Rock à Tracy, P.Q. (J3R 3M7), conformément à l'article 41 de la Loi des Transports et à l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régulation interne de la Commission des Transports du Québec (AC 147 82).

Le demandeur-cessionnaire demande de plus, conformément à l'article 85 du règlement concernant les règles de pratique et de régulation interne de la Commission (AC 147 82) que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue.

Tout intéressé désire s'opposer ou intervenir à cette demande devra la faire dans les cinq (5) jours suivant la 2e parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.

CHARBONNEAU & PILOTE

Procureurs

1ère parution: 21 janvier 1985
2e parution: 22 janvier 1985

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE

Dans l'affaire de la faillite de:

REAL SWEENEY, facteur et HELENE PELCHAT SWEENEY, demeurant et résidant au 9582, rue Berni, Montréal, Québec H2M 1R4

Faillit

AVIS est par les présentes donné que REAL SWEENEY et HELENE PELCHAT SWEENEY ont fait une cession le 15e jour de janvier 1985 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 4e jour de février 1985, à 9 h 30 heures, au bureau du syndic.

Ce 22e jour de janvier 1985.

MAURICE GALLANT
Syndic

MOQUIN, MENARD, GIROUX,
DAOUST INC.
1991, boulevard St-Martin Ouest
Bureau 100
LAVAL (Québec)
H7S 1N2
Tél: (514) 682-1170/336-7714

COUR PROVINCIALE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO: 500-02-046324-849
COMPAGNIE D'ASSURANCE CANADIENNE GÉNÉRALE, corporation légalement constituée ayant son siège social au 1010 ouest, rue Sherbrooke, suite 400, cité et district de Montréal.

Demanderesse

—C—

SEZAC INC., corporation légalement constituée ayant autrefois une place d'affaires à 5949 est, rue Bélanger, cité et district de Montréal et maintenant d'adresse inconnue.

Défenderesse

LA DÉFENDERESSE SEZAC INC. est par les présentes requête de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de la présente publication. Copie du bref d'assignation et de la déclaration judiciaire a été laissée au Greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 8 janvier 1985

PAGE, DUCHESNE, DESMARIS & PICARD, Procureurs de la demanderesse

Avis est donné que M. Armand Dufour, résident et domicilié au 515, Rg. Ste-Marie, St-Sébastien, détenteur du permis M-503824 région 06 s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de M. Gilles Lamarche, résident et domicilié à rue Mario, Iberville région 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique de régulation interne de la C.T.Q.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième publication dans les journaux.

1ère publication: 22 janvier 85
2ème publication: 23 janvier 85

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE

Dans l'affaire de la faillite de:

DENIS PERREAULT, journalier, demeurant et résidant au 28, rue Bennett, Chamblay, Québec J3L 2J4

Failli

AVIS est par les présentes donné que DENIS PERREAULT a fait une cession le 15e jour de janvier 1985 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 4e jour de février 1985, à 9 h 30 heures, au bureau du syndic.

Ce 22e jour de janvier 1985.

DENIS REMPLAARD, C.G.A.
Syndic

MOQUIN, MENARD, GIROUX,
DAOUST INC.
85, rue St-Charles Ouest
Bureau 101
LONGUEUIL (Québec)
J4H 3W7
Tél: (514) 875-6215/679-7020

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 28 juin 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à YVON FORTIN FAISANT AFFAIRES SOUS LA RAISON SOCIALE EQUIPEMENTS SURVIE MARITIME ENR, a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Percé, Québec le 24e jour d'octobre 1984, sous le numéro 98160.

Ce 9e jour de janvier 1985.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

COUR SUPERIEURE

CHambre de la Famille (Divorces)

NO: 500-12-134088-842
Le même jour d'octobre 1984
PRESENT: L'HONORABLE JUGE PIERRE RIVARD

Partie requérante

MARCEL LEFEBVRE

—C—

ALINE DESORMIERES

Partie intimée

JUGEMENT CONDITIONNEL DE DIVORCE

ATTENDU QUE la partie requérante a formé une demande en divorce contre la partie intimée.

ATTENDU QUE la partie intimée n'a pas comparu dans les délais prévus et que défaut a été enregistré contre elle.

VIU la preuve faite et les pièces versées au dossier.

CONSIDÉRANT QUE la requête est fondée.

PAR CES MOTIFS, LA COUR PRONONCE un jugement conditionnel de divorce des parties, dont le mariage a été célébré le 16 février 1982, jugement qui deviendra irrévocable si demandé lui en est faite après l'expiration des délais et aux autres conditions prescrites par la loi.

LE JUGEMENT devra être signifié par la voie des journaux.

REAL PLOURDE
Registraire adjoint

La requérante, 136876 Canada Inc. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à effectuer le service suivant:

TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT

De Gatineau et Trois-Rivières aux frontières Québec/États-Unis (tout port de sortie) pour le transport de papier journal et retour avec marchandises refusées ou avariées, pour le compte de C.I.P. INC. DESTINATION ET/OU ORIGINE: Tous les points dans les États-Unis.

DROIT ADDITIONNEL: La requérante sera autorisée à utiliser l'Ontario comme droit de corridor pour donner le service ci-haut mentionné.

La requérante invoque au surplus l'article 85 des règles de pratique et de régulation interne afin que la décision devienne en vigueur à la date où elle sera rendue.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours suivant la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la C.T.Q., au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.

1ère publication: 21 janvier 1985
2ème publication: 22 janvier 1985

PAR: ME FRANÇOIS PERREAULT
PAQUETTE PERREAULT RIVET & TRUDEAU
200 St-Jacques, Suite 900
Montréal, Québec, H2Y 1M1

PRENEZ AVIS QUE, LES DÉMÉNAGEMENTS & ENTREPOSAGES DE L'OUEST DE L'ILE INC., détentrice du permis M-300623, a été la Commission des Transports du Québec qu'elle a cédé son entreprise totale de transport sujet à l'approbation de la Commission à 2312-8002 QUÉBEC INC., corporation qui fera affaires sous la raison sociale LES DÉMÉNAGEMENTS & ENTREPOSAGES DE L'OUEST DE L'ILE (1985) en sa version anglaise WEST ISLAND MOVING & STORAGE (1985) jusqu'au changement du nom accordé par lettres-patentes et elle demandant qu'à l'occasion de la cession de ce système de transport, le permis M-300623 soit renouvelé entre les mains de la cessionnaire.

Les parties invoquent l'article 85 des règles de pratique.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec, H2L 1K2.

1ère publication: le 21 janvier 1985
2ème publication: le 22 janvier 1985

PAQUETTE, PERREAULT, RIVET, TRUDEAU & ASSOCIÉS
par: Me Adrien R. Paquette
Procureur

PRENEZ AVIS que la requérante-cédante, HERBERT C. KAHN, ex-qualité de syndic à la faillite de HEMINGWAY TRANSPORT INC., et la requérante-cessionnaire, FRANK & SON, INC., s'adressent à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer à la requérante-cessionnaire les certificats de permis M-302218-002 et 003, le tout conformément à l'article 41 de la Loi des Transports et à l'article 30 du règlement concernant les règles de pratique et de régulation interne de la Commission des Transports du Québec (AC 147 82).

Les requérantes demandent de plus, conformément à l'article 85 du règlement concernant les règles de pratique et de régulation interne de la Commission (AC 147 82) que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue.

Toute personne intéressée à faire opposition à la présente demande devra la faire dans les cinq jours suivant la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.

GUY G. BEAUDRY, MARTINEAU, WALKER
Procureurs de la requérante

1ère parution: 22 janvier 1985
2ème parution: 23 janvier 1985

Canada
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-000510-857
CAISSE POPULAIRE ST-JOSEPH DE BORDEAUX

PIERRE LEFEBVRE

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intime PIERRE LEFEBVRE est requis de comparaître au greffe de cette cour dans un délai de 60 jours de la présente parution. Une copie de l'avis de 60 jours a été laissée à la Direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal à son intention.

À défaut par l'intime de comparaître dans le délai d'un jugement par défaut sera alors prononcé contre lui avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.

Montréal, le 18 janvier 1985

Gisèle De Maddelein, P.A.
Mes Zarrin, L'Agis et Ass.
360 St-Jacques S. 507
MONTRÉAL, Québec
Tél: 844-9361

PRENEZ AVIS QUE: le requérant, M. GABRIEL MAURICE, résidant au 209 Des Erables à Calumet, Cité Argenteuil, détenteur du permis no. M-505293-002, région 06, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de MARSOLAIS EXCAVATION ENR, ayant sa principale place d'affaires au 146 Cazenave à l'Assomption, région 06, conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régulation interne de la Commission des Transports du Québec.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.

1ère publication: 21 janvier 1985
2ème publication: 22 janvier 1985

MONTRÉAL, le 17 janvier 1985

BELLEVUE ROUSSEAU & ASSOCIÉS
PAR: Daniel Vaillancourt
505 rue Sherbrooke est
Suite 001
Montréal, Québec
H2L 1K2

Les requérants, J.P. Dumont & Fils (La Tuque) Inc., Jean-Paul Dumont, Lucienne Dumont et Jean-Marc Dumont demandent à la Commission des Transports du Québec de l'accquisition qu'ils ont fait de la totalité des certificats d'actions émis au sein de la compagnie Dubois Transport Inc. détentrice du permis Q-300082 et en demandent le maintien.

Les requérants demandent également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 85 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.

Toute personne intéressée peut s'opposer ou intervenir à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke à Montréal, dans les cinq (5) jours de la deuxième publication de cet avis.

Première publication: 21 janvier 1985
Deuxième publication: 22 janvier 1985

CORBELL, GROLEAU & DUFRESNE
Procureurs des requérants

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le chef de service, Achats-Contrats
Laurent Perreault

Hydro-Québec

GROUPE EXPLOITATION

Bureau 809

75 ouest, boul. Dorchester

Montréal (Québec)

Canada

H2Z 1A4

Pour renseignements:

Téléphone:

(514) 289-2895

La garantie de soumission sumentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé tiré par le soumissionnaire sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire ou un chèque officiel d'une banque à charte du Canada, payable à l'ordre d'Hydro-Québec, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué.

Seules les personnes, sociétés et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Pour tout renseignement supplémentaire, un peut communiquer avec le service Achats à (514) 289-2895.

Le chef de service, Achats-Contrats
Laurent Perreault

COMMUNAUTÉ URBAIN DE MONTRÉAL

APPEL D'OFFRES

Achat de deux cent vingt-deux (222) véhicules

Contrat 85-014-P

Toute soumission doit, pour être valablement reçue, se trouver physiquement, sous pli cacheté, entre les mains du Secrétaire, au 2, Complexe Desjardins, 21e étage, Montréal, avant 12h00 le 5 février 1985, pour y être ouverte à 12h00 le même jour.

On obtiendra sans frais le dossier de soumission à la Section des achats de la Communauté, 30, avenue Manseau, Outremont (téléphone: 934-2403).

Les soumissions, pour être valides, devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission ou d'un chèque visé équivalent à 5% du montant total de la soumission.

Le secrétaire,
Suzanne Jalbert
Montréal, Québec
Le 22 janvier 1985.

Dans l'affaire de la faillite de: Dépanneur Tillamont Inc., un corps politique et une corporation ayant été dûment incorporé selon la Loi et ayant son siège social et sa principale place d'affaires situés au 2099 rue Tillamont, dans la Ville et le District de Montréal, Province de Québec.

Prenez avis par les présentes donné que la compagnie susdite a déposé une session le 16 janvier 1985 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 31 janvier 1985 à 9:30 A.M. au bureau du syndic, 1 Westmont Square, suite 200, Montréal, Québec.

Daté de Montréal, ce 17ième jour de janvier 1985.

P.L. Margies de Appel & Cie, Inc.

CHANGEMENT DANS LA REPARATION DES ACTIONS

PRENEZ AVIS que la compagnie Location J.C. Beaulieu Inc. sise au 184 rue Dufferin, Granby, Québec, permis C.T.M. 601-251 s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin de l'avis du changement dans la répartition des actions intervenu au sein de la compagnie, le tout conformément à l'article 44 de la Loi sur les transports.

La propriété des actions de la compagnie est la suivante:

avant transaction: Jean-Claude Beaulieu, 100% des actions
après transaction: Gérard Cadieux, 100% des actions.

Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les 5 jours de la 2e parution de cet avis.

La demandeuse désire se prévaloir de l'article 85 afin que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.

Première parution: 21 janvier 1985
Deuxième parution: 22 janvier 1985

AVIS est donné que les actionnaires des Excavation Granby Inc. 848 rue Denison O. Granby, J2G 8C6, demande à la Commission des Transports du Québec de statuer sur le maintien du permis M-509637-104 région 05 à la suite du changement de contrôle qui a eu lieu le 13 janvier 1981, dont les anciens actionnaires étaient: M. Jules Taylor, 848 rue Denison O. Granby, J2G 8C6, Diane Corveaux, 848 rue Denison O. Granby et Marie Josée Arcouette, 528 rue Rachel est. Les 494 et le nouvel actionnaire est M. Jules Taylor du 848 rue Denison O. Granby J2G 8C6, le tout conforme aux dispositions de l'article 44 de la loi des transports.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq jours qui suivent la dernière parution.

1ère parution: lundi le 21 janvier 1985
2ème parution: mardi le 22 janvier 1985

Canada
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-000510-857
CAISSE POPULAIRE ST-JOSEPH DE BORDEAUX

PIERRE LEFEBVRE

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intime PIERRE LEFEBVRE est requis de comparaître au greffe de cette cour dans un délai de 60 jours de la présente parution. Une copie de l'avis de 60 jours a été laissée à la Direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal à son intention.

À défaut par l'intime de comparaître dans le délai d'un jugement par défaut sera alors prononcé contre lui avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.

Montréal, le 18 janvier 1985

Gisèle De Maddelein, P.A.
Mes Zarrin, L'Agis et Ass.
360 St-Jacques S. 507
MONTRÉAL, Québec
Tél: 844-9361

PRENEZ AVIS QUE: le requérant, M. GABRIEL MAURICE, résidant au 209 Des Erables à Calumet, Cité Argenteuil, détenteur du permis no. M-505293-002, région 06, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de MARSOLAIS EXCAVATION ENR, ayant sa principale place d'affaires au 146 Cazenave à l'Assomption, région 06, conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régulation interne de la Commission des Transports du Québec.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.

1ère publication: 21 janvier 1985
2ème publication: 22 janvier 1985

MONTRÉAL, le 17 janvier 1985

BELLEVUE ROUSSEAU & ASSOCIÉS
PAR: Daniel Vaillancourt
505 rue Sherbrooke est
Suite 001
Montréal, Québec
H2L 1K2

Les requérants, J.P. Dumont & Fils (La Tuque) Inc., Jean-Paul Dumont, Lucienne Dumont et Jean-Marc Dumont demandent à la Commission des Transports du Québec de l'accquisition qu'ils ont fait de la totalité des certificats d'actions émis au sein de la compagnie Dubois Transport Inc. détentrice du permis Q-300082 et en demandent le maintien.

Les requérants demandent également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 85 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.

Toute personne intéressée peut s'opposer ou intervenir à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke à Montréal, dans les cinq (5) jours de la deuxième publication de cet avis.

Première publication: 21 janvier 1985
Deuxième publication: 22 janvier 1985

CORBELL, GROLEAU & DUFRESNE
Procureurs des requérants

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le chef de service, Achats-Contrats
Laurent Perreault

Hydro-Québec

GROUPE EXPLOITATION

Bureau 809

75 ouest, boul. Dorchester

Montréal (Québec)

Canada

H2Z 1A4

Pour renseignements:

Téléphone:

(514) 289-2895

La garantie de soumission sumentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé tiré par le soumissionnaire sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire ou un chèque officiel d'une banque à charte du Canada, payable à l'ordre d'Hydro-Québec, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué.

Seules les personnes, sociétés et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Pour tout renseignement supplémentaire, un peut communiquer avec le service Achats à (514) 289-2895.

Le chef de service, Achats-Contrats
Laurent Perreault

COMMUNAUTÉ URBAIN DE MONTRÉAL

APPEL D'OFFRES

Achat de deux cent vingt-deux (222) véhicules

Contrat 85-014-P

Toute soumission doit, pour être valablement reçue, se trouver physiquement, sous pli cacheté, entre les mains du Secrétaire, au 2, Complexe Desjardins, 21e étage, Montréal, avant 12h00 le 5 février 1985, pour y être ouverte à 12h00 le même jour.

On obtiendra sans frais le dossier de soumission à la Section des achats de la Communauté, 30, avenue Manseau, Outremont (téléphone: 934-2403).

Les soumissions, pour être valides, devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission ou d'un chèque visé équivalent à 5% du montant total de la soumission.

Le secrétaire,
Suzanne Jalbert
Montréal, Québec
Le 22 janvier 1985.

Prenez avis que la requérante, 136876 Canada Inc. s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de se voir transférer les droits, titres, intérêts et privilèges faisant partie du système de transport opéré en vertu du permis M-305154 émis au nom de Transport KT Inc. et en demande le maintien.

La requérante demande également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 85 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.

Toute personne intéressée peut s'opposer ou intervenir à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke à Montréal, dans les 5 jours de la deuxième publication de cet avis.

Première publication: 21 janvier 1985
Deuxième publication: 22 janvier 1985

CORBELL, GROLEAU & DUFRESNE
Procureurs de la requérante

DECES

ST-CYR, M. Romain (S.S.S.). — À la Fraternité de Val des Rapides, à ville Laval, le 20 janvier 1985, est décédé le père Romain St-Cyr (S.S.S.) de la congrégation du Saint-Sacrement. Né le 27 février 1895, à Sainte-Gertrude de Nicolet, de Arthur St-Cyr et Léonie Arcand, il a fait profession dans la communauté le 12 septembre 1914 et a été ordonné prêtre le 29 janvier 1922. Le père St-Cyr a été provincial à la communauté de 1940 à 1949, puis assistant général de la congrégation de 1949 à 1969. À son retour de Rome, il a vécu à Québec. Il laisse dans le deuil les religieux de la congrégation du Saint-Sacrement, et ses neveux et nièces, M. et Mme Angelo St-Cyr, M. et Mme Jacques Bourque (Madeleine), Mme Roland Serron et Mme Marie Lessard, ainsi que de nombreux cousins et cousines.

La dépouille est exposée au Salon Alfred Allaire Inc., 528 rue Rachel est. Les funérailles auront lieu le mardi 22 janvier en l'église Notre-Dame du Saint-Sacrement à 14h. Inhumation au cimetière de la Côte-des-Neiges. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le salon est fermé de 17h à 21h.

Canada
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-000510-857
CAISSE POPULAIRE ST-JOSEPH DE BORDEAUX

PIERRE LEFEBVRE

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intime PIERRE LEFEBVRE est requis de comparaître au greffe de cette cour dans un délai de 60 jours de la présente parution. Une copie de l'avis de 60 jours a été laissée à la Direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal à son intention.

À défaut par l'intime de comparaître dans le délai d'un jugement par défaut sera alors prononcé contre lui avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.

Montréal, le 18 janvier 1985

Gisèle De Maddelein, P.A.
Mes Zarrin, L'Agis et Ass.
360 St-Jacques S. 507
MONTRÉAL, Québec
Tél: 844-9361

PRENEZ AVIS QUE: le requérant, M. GABRIEL MAURICE, résidant au 209 Des Erables à Calumet, Cité Argenteuil, détenteur du permis no. M-505293-002, région 06, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de MARSOLAIS EXCAVATION ENR, ayant sa principale place d'affaires au 146 Cazenave à l'Assomption, région 06, conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régulation interne de la Commission des Transports du Québec.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.

1ère publication: 21 janvier 1985
2ème publication: 22 janvier 1985

MONTRÉAL, le 17 janvier 1985

BELLEVUE ROUSSEAU & ASSOCIÉS
PAR: Daniel Vaillancourt
505 rue Sherbrooke est
Suite 001
Montréal, Québec
H2L 1K2

Les requérants, J.P. Dumont & Fils (La Tuque) Inc., Jean-Paul Dumont, Lucienne Dumont et Jean-Marc Dumont demandent à la Commission des Transports du Québec de l'accquisition qu'ils ont fait de la totalité des certificats d'actions émis au sein de la compagnie Dubois Transport Inc. détentrice du permis Q-300082 et en demandent le maintien.

Les requérants demandent également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 85 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.

Toute personne intéressée peut s'opposer ou intervenir à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke à Montréal, dans les cinq (5) jours de la deuxième publication de cet avis.

Première publication: 21 janvier 1985
Deuxième publication: 22 janvier 1985

CORBELL, GROLEAU & DUFRESNE
Procureurs des requérants

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le chef de service, Achats-Contrats
Laurent Perreault

Hydro-Québec

GROUPE EXPLOITATION

Bureau 809

75 ouest, boul. Dorchester

Montréal (Québec)

Canada

H2Z 1A4

Pour renseignements:

Téléphone:

(514) 289-2895

La garantie de soumission sumentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé tiré par le soumissionnaire sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire ou un chèque officiel d'une banque à charte du Canada, payable à l'ordre d'Hydro-Québec, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué.

Seules les personnes, sociétés et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Pour tout renseignement supplémentaire, un peut communiquer avec le service Achats à (514) 289-2895.

Le chef de service, Achats-Contrats
Laurent Perreault

COMMUNAUTÉ URBAIN DE MONTRÉAL

APPEL D'OFFRES

Achat de deux cent vingt-deux (222) véhicules

Contrat 85-014-P

Toute soumission doit, pour être valablement reçue, se trouver physiquement, sous pli cacheté, entre les mains du Secrétaire, au 2, Complexe Desjardins, 21e étage, Montréal, avant 12h00 le 5 février 1985, pour y être ouverte à 12h00 le même jour.

On obtiendra sans frais le dossier de soumission à la Section des achats de la Communauté, 30, avenue Manseau, Outremont (téléphone: 934-2403).

Les soumissions, pour être valides, devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission ou d'un chèque visé équivalent à 5% du montant total de la soumission.

Le secrétaire,
Suzanne Jalbert
Montréal, Québec
Le 22 janvier 1985.

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

Antiquités

Beaux meubles québécois à vendre, cause départ. — 273-3561. 23-01-85

Vente 20% sur toutes antiquités. Ouvert aussi le dimanche de 13h à 17h. Aux Trouvailles, 4615 St-Denis, MC & VISA. 28-01-85

Armoire Louis XIII, autres beaux meubles et plafonniers. Soir: 525-7156. 29-01-85

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Alors que se poursuit le retrait des forces israéliennes du Sud-Liban

Un dirigeant sunnite est victime d'un attentat à Saïda

■ Israël n'était plus en mesure d'assurer le maintien de l'ordre au Liban, admet Rabin

SAÏDA (AFP, Reuter) — Un des principaux dirigeants musulmans de Saïda, M. Moustapha Saad, a été grièvement blessé hier en début de soirée dans un attentat à la voiture piégée qui a fait une trentaine de blessés.

Tandis que les autorités libanaises s'efforcent d'empêcher que des troubles n'accompagnent le retrait israélien qui se poursuit, l'attentat de Saïda, le chef-lieu du Sud-Liban, a créé une vive émotion.

Le premier ministre libanais, M. Rachid Karame, a affirmé à l'issue du conseil des ministres, réuni en séance extraordinaire : « Ceci est un exemple de ce que nous craignons, mais nous sommes confiants que les agents d'Israël n'échapperont pas au peuple qui grâce à sa solidarité est capable de faire avorter toutes les tentatives israéliennes de créer des troubles lors de son retrait afin de justifier son occupation. »

Agé de 34 ans, le visage rond et souriant, M. Saad, chef du « Mouvement des nassériens indépendants », était à son bureau

et recevait des visiteurs, lorsqu'une voiture piégée stationnée au pied de son immeuble a explosé. Il a été blessé à la tête et aux yeux.

L'explosion a détruit partiellement les quatre étages du bâtiment, provoquant un début d'incendie. La femme et les deux enfants de M. Saad — un garçon et une fille âgés de 11 et 12 ans — seraient légèrement atteints.

Dès l'annonce de la nouvelle, des centaines d'habitants de Saïda se sont massés devant l'hôpital où M. Saad a été hospitalisé.

Des ambulances ont parcouru la ville en demandant par haut-parleurs de « venir donner son sang pour Moustapha Saad et ses enfants », ont rapporté des témoins.

Un incendie a bloqué les survivants dans les étages supérieurs, alors que les forces israéliennes bouclaient le quartier.

Ancien membre du « Mouvement national » (gauche libanaise), M. Saad était resté dans sa ville où il jouissait d'une

large influence et s'était opposé inlassablement à l'occupation israélienne.

Favorable à la coexistence entre chrétiens et musulmans dans cette région, M. Saad, un sunnite, avait participé aux nombreuses réunions qui avaient regroupé des notables des deux communautés pour tenter de prévenir les troubles qui pourraient suivre le retrait israélien.

Il avait déclaré peu avant l'attentat : « Les Israéliens veulent déclencher des combats et provoquer un exode des chrétiens vers la frontière. Nous nous efforçons de déjouer leur plan mais la réussite de nos efforts dépend des chrétiens eux-mêmes. Tous les hommes des FL (Forces libanaises, milices chrétiennes) ou de l'Armée du Sud-Liban (ASL, une milice créée, armée et financée par Israël) qui ont tué, kidnappé, insulté ou humilié des gens de la région doivent partir. S'ils refusent, les projets israéliens se réaliseront et le résultat sera terrible. »

À Tel-Aviv, le ministre isra-

lien de la Défense, M. Yitzhak Rabin, a reconnu hier avoir préconisé le retrait par étapes des forces israéliennes du Sud-Liban, celles-ci n'étant pas en mesure d'assurer le maintien de l'ordre dans la région.

Les propos du ministre, rapportés par la radio d'État, ont été tenus devant la commission des Affaires étrangères et de la Défense de la Knesset.

M. Rabin s'est déclaré convaincu que les forces israéliennes au Sud-Liban (évaluées à quelque 10,000 hommes) n'étaient pas en mesure d'assurer au Liban un maintien de l'ordre aussi efficace qu'en Cisjordanie occupée.

Toujours selon la radio, le ministre a déclaré à la commission, dont les délibérations sont supposées être confidentielles, qu'Israël ne tolérerait pas le retour au Sud-Liban d'organisations « du type de l'OLP » après le retrait de ses forces.

Alors que les forces israéliennes poursuivent le démantèlement de leurs équipements lourds du secteur de Saïda, qu'elles doivent évacuer d'ici le



Photo: AFP

Yitzhak Rabin

18 février, les négociateurs militaires israéliens et libanais doivent se retrouver aujourd'hui à Nakoura pour éventuellement discuter d'une concertation entre les deux pays à propos du retrait israélien et des forces appelées à les remplacer pour éviter tout vide dans la région.

De Saïda, on rapporte de bonne source que l'armée israélienne a commencé à établir de nouvelles lignes de défense au sud et à l'est de la ville appelées à constituer leurs nouvelles lignes avancées après le 18 février.



Des mesures de sécurité extrêmement strictes avaient été prises par les Israéliens à Saïda, où leurs forces ont subi de lourdes pertes depuis l'invasion du Liban en juin 1982 (le dernier bilan s'élève à 608 morts et 3,500 blessés parmi les troupes israéliennes), à l'occasion du retrait de la ville.

Un dirigeant de l'opposition libérale rentre aux Philippines

MANILLE (AFP) — L'ancien sénateur et opposant philippin, M. Jovito Salonga, est rentré hier matin à Manille, mettant ainsi fin à près de quatre ans d'exil volontaire aux États-Unis.

Plusieurs centaines de sympathisants l'ont accueilli à l'aéroport.

M. Salonga, 62 ans, qui dirige l'une des tendances du Parti libéral, avait été impliqué avec 65 autres personnes dans une série d'attentats à la bombe en 1980. Il avait été autorisé à quitter les Philippines en 1981 pour suivre un traitement médical et il vivait aux États-Unis.

Vendredi dernier, un tribunal de Manille avait an-

nulé les charges de subversion qui pesaient contre M. Salonga pour manque de preuves. Cette décision prise, à la demande du président philippin, M. Ferdinand Marcos, avait été qualifiée par le président du tribunal de pas important vers la « réconciliation nationale ».

Au cours d'une conférence de presse hier, M. Salonga a affirmé qu'il allait tenter une réunification de son parti et de toute « l'opposition démocratique ». Il a par ailleurs affirmé son opposition à la présence des bases américaines aux Philippines et a demandé une reconnaissance du Parti communiste philippin (interdit).

Vaste affaire d'espionnage en Inde Cinq autres responsables sont arrêtés

NEW DELHI (AFP)

— Cinq responsables au sein de l'administration indienne ont été arrêtés hier, a annoncé l'agence de presse indienne PTI (Press Trust of India), ce qui porte à 15 le nombre total d'arrestations dans le cadre de l'affaire d'espionnage dévoilée vendredi dernier par le premier ministre, M. Rajiv Gandhi.

L'agence, citant des

sources proches des services de renseignements, affirme que parmi les cinq personnes arrêtées figurent des sous-secrétaires et secrétaires adjoints du département des matériels de défense, qui dépend du ministère de la Défense, et du ministère des Finances et du Commerce.

Aucun chiffre officiel n'a encore été fourni sur le nombre d'arres-

tations dans le cadre de cette affaire, mais les journaux indiens avaient fait état jusque là de 12 à 20 personnes arrêtées.

Ces nouvelles arrestations font suite aux déclarations du ministre de l'Intérieur, M. S.B. Chavan, qui avait annoncé hier qu'un espion étranger avait été prié de quitter le pays à la demande de New Delhi et que des person-

nes appartenant notamment au cabinet du premier ministre et du ministère de la Défense étaient impliquées dans le réseau d'espionnage.

Le ministre n'a pas donné l'identité de la personne qui a dû quitter le pays, mais la presse indienne a identifié le présumé espion comme étant le colonel Alain Bolley, attaché militaire adjoint de l'ambassade de France

à New Delhi et qui est arrivé hier en France.

Selon les sources citées par l'agence, les documents retrouvés dans les affaires des personnes arrêtées prouveraient que celles-ci ont divulgué des plans de déploiement des troupes indiennes aux frontières et des codes utilisés par le ministère des Affaires étrangères.

Le « procès Popieluszko »

Le général Platek nie toute implication dans l'affaire

TORUN (AFP) — Le général Zenon Platek, 58 ans, suspendu de ses fonctions au ministère de l'Intérieur après l'affaire Popieluszko, a nié hier devant le tribunal de Torun toute implication dans l'enlèvement et l'assassinat du père Jerzy Popieluszko.

« Je n'ai jamais donné d'ordre pour entreprendre quelque action que ce soit contre le père Popieluszko », a affirmé à la barre l'ancien directeur du département chargé des cultes au ministère de l'Intérieur, dont étaient membres les quatre policiers inculpés dans l'assassinat du prêtre. Appelé en qualité de témoin, le général Platek avait été suspendu pour manque de supervision de son service. Immédiatement après l'enlèvement, le 19 octobre, il avait été chargé de la commission d'enquête spéciale mise sur pied au ministère de l'Intérieur.

Le général Platek a également rejeté les accusations de son subordonné, le colonel Adam Pietruszka, 47 ans, inculpé d'instigation et d'assistance au crime, selon lequel il aurait ordonné de changer les plaques de la voiture des ravisseurs qui se trouvait le 20 octobre dans le parking du ministère de l'Intérieur. « Pietruszka ne m'a jamais parlé des plaques de la voiture qui avait été repérée à Bydgoszcz », a-t-il dit.

Le général Platek a indiqué qu'il avait soupçonné le capitaine Piotrowski, le principal inculpé, dès que les recoupements ont pu être faits sur la voiture des ravisseurs, le soir du 22 octobre : « J'ai immé-

diatement convoqué Piotrowski pour lui demander de rédiger un rapport sur son emploi du temps du 19 octobre. Le lendemain matin, j'ai lu dans ce rapport qu'il s'était rendu dans la région de Torun pour se reposer et aller cueillir des champignons, et dès lors mes soupçons ont grandi. Piotrowski devait être arrêté le jour même. »

En revanche, le général a affirmé qu'il n'avait pas soupçonné le colonel Pietruszka jusqu'à son interpellation le 2 novembre. « Au début, a-t-il dit, je ne l'ai pas du tout suspecté et je lui donnais des ordres dans le cadre de la commission d'enquête. »

Avant le général Platek, le tribunal avait entendu la secrétaire du capitaine Piotrowski, Mme Barbara Story, 36 ans, qui a reconnu avoir fait un faux témoignage à la demande de son supérieur au début de l'enquête. Le capitaine Piotrowski lui avait demandé de téléphoner anonymement à la milice de Varsovie pour dire qu'elle et son mari avaient vu le 19 octobre la voiture des ravisseurs, sur la route de Torun, à plus de cent kilomètres toutefois d'où elle se trouvait réellement alors.

En pleurs, la secrétaire a expliqué que sa famille et celle du capitaine Piotrowski — « un bon patron » — étaient très liées et qu'elle ne pouvait pas imaginer qu'il puisse être mêlé à une telle affaire.

Mme Story s'est en outre déclarée certaine que le capitaine Piotrowski n'aurait pas pu agir sans le consentement de son supérieur, le colonel Pietruszka,

qu'elle a présenté comme quelqu'un de dictatorial, irascible, et mesquin.

« Le colonel Pietruszka me faisait peur », a-t-elle ajouté en précisant que c'était cette peur qui l'avait conduit à cacher le fait qu'elle avait vu l'ordre de mission donné au capitaine Piotrowski, signé de la main du colonel. De même, elle avait accepté, sur ordre du colonel Pietruszka, de gommer de sa déposition les éléments mettant en cause ce dernier, et notamment les mots du capitaine Piotrowski avant son départ pour Bydgoszcz : « Pietruszka sait où je vais et ce que je fais. »

Chypre : les négociations se poursuivront

NICOSIE (Reuter, AFP) — Les efforts de réunification des communautés chypriotes grecque et turque se poursuivront, malgré l'échec dimanche soir aux Nations unies des entretiens de leurs dirigeants, indiquait-on hier de source autorisée à Chypre.

À Ankara, un communiqué du gouvernement turc a fait porter sur la communauté chypriote grecque la responsabilité de l'échec, qu'il considère comme « un coup sérieux porté au règlement du problème ».

Le secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar, sous l'égide duquel avaient eu lieu les entretiens entre le chef de l'État chypriote grec, M. Spyros Kyprianou, et le leader chypriote turc, M. Rauf Denkash, est arrivé hier matin à Londres pour une visite de trois jours. Il doit s'entretenir avec le secrétaire au Foreign Office, sir Geoffrey Howe, et avec le premier ministre, Mme Margaret Thatcher, de la question chypriote. La Grande-Bretagne est une des trois puissances garantes du statu quo aux termes de la constitution chypriote de 1960.

Dimanche soir, M. Perez de Cuellar avait déclaré que, malgré l'échec de leurs négociations sur un statut fédéral de Chypre, les deux parties étaient prêtes à entretenir des contacts directs. Il resterait en contact avec elles dans l'espoir d'organiser une nouvelle réunion avant la fin février,

avait-il ajouté.

Dans un communiqué publié à l'issue des négociations, M. Perez de Cuellar précise qu'il va rester en contact avec les deux hommes « afin qu'ils se rencontrent de nouveau (...) si possible avant la fin de février 85 ».

Le président Kyprianou s'est déclaré prêt à participer à cette rencontre dès que M. Perez de Cuellar l'invitera. En revanche, M. Denkash a exprimé sa surprise à la date avancée. « Je ne m'engage pas sur une date quelconque à ce stade », a déclaré le chef de la communauté chypriote turque.

Les divergences qui se sont manifestées au long des quatre jours de discussions semblent tenir au statut attribué au document de travail.

Le document, rédigé à l'issue de trois rencontres distinctes entre M. Perez de Cuellar avec chacun des deux hommes, exposait un projet visant à réunir les deux États ou provinces chypriote grec, d'une part, et chypriote turc, d'autre part, au sein d'un gouvernement central.

« Les deux camps sont partis sur la base de ce document, la partie chypriote turque a déclaré qu'elle acceptait pleinement ce projet d'accord », a déclaré M. Perez de Cuellar.

En revanche, la partie chypriote grecque a fait savoir au secrétaire général que « conformément à ce qu'elle avait compris, elle acceptait le document soumis par le secrétaire général comme

une base de négociations ».

Pour M. Denkash, le document devait être signé dans sa forme actuelle, en laissant les négociations ultérieures à des groupes de travail.

M. Kyprianou, quant à lui, a souligné que ce projet d'accord était incomplet et nécessitait de nouvelles négociations.

Parmi les aspects non résolus les plus difficiles à régler, figure le problème de garanties internationales sur le statut de Chypre. M. Kyprianou est opposé à la formule de la constitution chypriote de 1960 qui faisait de la Grande-Bretagne, de la Grèce et de la Turquie les trois puissances garantes du statut de l'île. M. Denkash, lui, exige que la Turquie soit partie prenante à toutes garanties.

Selon des sources diplomatiques, les grandes puissances occidentales et notamment les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France avaient multiplié leurs interventions ces derniers jours auprès des gouvernements d'Athènes et d'Ankara afin qu'ils encourage MM. Kyprianou et Denkash à faire preuve de souplesse. Visiblement, ces appels n'ont pas suffi.

Il n'est d'ailleurs pas certain, estiment les observateurs, qu'ils aient été entendus par les dirigeants d'Athènes, dans la crainte de voir les États-Unis augmenter leur aide économique et militaire à la Turquie en cas d'accord à Chypre.

LA BELLE VIE



Écoutez
Pierre Bourgault
de 19h45 à 22h45
du lundi au vendredi

Un appel au divertissement et à la détente avec musique, entrevues et propos saisissants.

ton choix...
c'est toujours
le meilleur

CKAC 73

LE TRAVAIL GURDJIEFF

le travail — la concentration — les mouvements secrets

conférence et démonstration gratuite
donnée par M. Edouard Fanaberis étudiant de feu M. John G. Bennett et ex-directeur de la société Claymont (Centre international de travail de la 4e voie)

Pour personnes intéressées au travail de groupe.

Quand? Le mercredi 23 janvier de 19h15 à 21h15
au CENTRE DES ARTS DE LA SANTÉ
2105, rue Grey (coin Sherbrooke, 4 rues à l'est de Décarie, à deux pas du métro Vendôme)

Renseignements: 483-1319

ARTS ET SPECTACLES

Les théâtres francophones hors-Québec se regroupent

THEATRE

ROBERT LÉVESQUE

Fin décembre, le groupe des théâtres professionnels francophones hors-Québec a pris la décision de se constituer en véritable association nationale. La première présidente, Brigitte Haentjens, qui dirige le Théâtre du Nouvel-Ontario à Sudbury, a fait savoir que cette décision avait pour but de créer un front commun qui défende les intérêts du théâtre professionnel francophone au Canada.

Échange de services, formation, assistance, promotion, tels seront les principales activités de cette nouvelle association qui veut « faire savoir et reconnaître que la vitalité culturelle nationale passe

par la survie et la vitalité des centres régionaux, du travail de développement et de création qui s'y effectue, du public qui peut s'y développer ».

D'après Mme Haentjens, les théâtres francophones hors-Québec ont en commun un ensemble de caractéristiques spécifiques. D'une part, tous travaillent dans un contexte francophone minoritaire, le plus souvent dans des régions éloignées des grandes centres. D'autre part, beaucoup d'entre eux doivent assumer simultanément un mandat de création et de développement provincial et tourner dans des territoires très vastes pour rejoindre la population francophone.

Ce front commun, dans le contexte économique et politique actuel, tendra à défendre les intérêts des praticiens du théâtre franco-

phone, en particulier « pour agir contre la politique de minorisation qui prévaut depuis quelques années de la part des agences gouvernementales et spécifiquement de la part du Secrétariat d'État et du Conseil des arts et du ministère des Communications ».

Selon les animateurs de cette association, « cette politique ou plutôt cette absence de politique qui refuse d'établir des critères d'attribution nationaux et de tenir compte des réalités spécifiques des théâtres francophones hors-Québec contribue à l'isolement et à la marginalisation de toute l'activité théâtrale francophone hors-Québec dont on minimise l'importance artistique et culturelle en la réduisant à un phénomène purement minoritaire ».

Le premier exécutif de cette as-

sociation théâtrale francophone, hors-Québec, est formé de Mme Brigitte Haentjens, présidente, de M. Roland Mahé du Cercle Molière de Saint-Boniface, vice-président, et de Mme Louise Olivier, de l'Escaouette, trésorière. Leur adresse est à Sudbury en Ontario (case postale 622); le téléphone (705) 875-5606.

Cinq écrivains avec René-Daniel Dubois

Le dramaturge René-Daniel Dubois, auteur de *Panique à Longueuil* et de *Ne blâmez jamais les bédouins*, prend la relève de Michel Garneau pour diriger les ateliers d'écriture dramatique du théâtre français au Centre National des Arts.

Une initiative du directeur artis-

tique du théâtre français à Ottawa, André Brassard, ces ateliers s'adressent cette année à des écrivains ayant déjà une œuvre à leur actif, et le nombre est limité à cinq participants. Appelés à travailler en sessions collectives et individuelles, les cinq écrivains choisis (après évaluation) sont Michèle Comtois, Jean Guyot, Véronique Kaye, Claude Lavoie et Mireille Vallée.

Professeur à l'École nationale de théâtre, RDD est, en ce moment, le plus prolifique des auteurs de théâtre québécois. En plus de *Panique à Longueuil*, qui l'avait fait connaître il y a quelques années, Dubois vient de donner, en 1984, le texte le plus intéressant de l'année avec *Ne blâmez jamais les bédouins*. Il a aussi fait créer *William (Bill) Brighton* en 84, à la salle de L'Escaouette aux

Productions Germaine-Larose. Sa pièce *26 bis, impasse du colonel Poisy*, qui devait être créée en mars au Quat'sous dans une mise en scène de Paul Buissonneau, ne sera pas à la suite du retrait du metteur en scène et d'un différend avec la direction du théâtre au sujet du choix du metteur en scène devant remplacer Buissonneau.

Emily Mann au Quat'sous

Justement, le creux créé dans la saison du Quat'sous (la première saison de Louise Latraverse) par le retrait de la pièce de René-Daniel Dubois sera rempli par la production d'une pièce américaine, *Still Life*, d'Emily Mann. Créée en français à Paris cette saison-ci, cette pièce sera dirigée, au petit théâtre de l'avenue des Pins par le metteur en scène Yves Desgagnés.

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — "Breaking 2-electric boogaloo" 6 h 20, 8 h 10, 10 h.
ASTRE II: — "Missing in action" 6 h, 7 h 50, 9 h 50.
ASTRE III: — "La guerre des tuques" 6 h 15, 9 h 30 — "J'ai rencontré le Père Noël" 8 h.
ASTRE IV: — "Le moment de vérité" 7 h 15, 9 h 30.
BERRI I: (288-2115) — "Ma femme s'appelle reviens" 1 h, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 8 h, 9 h 50.
BERRI II: — "La guerre des tuques" 12 h, 1 h 50, 3 h 40, 5 h 20, 7 h 10, 9 h, 9 h 30.
BERRI III: — "Kao" 1 h 15, 4 h, 6 h 40, 9 h 20.
BERRI IV: — "Gabriella" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
BERRI V: — "Le bal" 12 h 25, 2 h 55, 4 h 45, 7 h, 9 h 40.
BONAVENTURE I: (881-2725) — "Breaking 2-electric boogaloo" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.
BONAVENTURE II: — "Supergirl" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
BROSSARD I: (465-5906) — "Missing in action" 7 h, 9 h, 9 h 30.
BROSSARD II: (465-5906) — "La guerre des tuques" 7 h 30, 9 h 30.
BROSSARD III: — "Breaking 2-electric boogaloo" 7 h 15, 9 h 15.
CINEMA CAPITOL: (849-0041) — "Paris Texas" 1 h 40, 2 h 10, 9 h 40.
CARTIER-LAVAL: (663-5124) — "S.O.S. fantômes" 7 h 15, 9 h 15.
CHAMPLAIN I: (524-1685) — "S.O.S. fantômes" 7 h 15, 9 h 15.
CHAMPLAIN II: — "Le moment de vérité" 7 h, 9 h 30.
CINEMA DE PARIS: (875-1882) — "Missing in action" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
CINEMA SEVILLE: 2155 ouest Ste-Catherine (932-1139) — "Tibet a buddhist trilogy" 7 h, 9 h 30.
CINEMA DU VILLAGE: 1220, Ste-Catherine est (523-3239) — "A night at the Adonis" 13 h, 14 h 40, 16 h 20, 18 h, 20 h, 21 h 20.
CINEMATHEQUE QUEBÉCOISE: (842-3763) — "Nathalie" 18 h 35 — "Les déesses de la guerre" et "Le bel âge" 20 h 35.
CINEPLEX I: (849-4518) — "Body double" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
CINEPLEX II: — "Pinocchio" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
CINEPLEX III: — "Choose me" 1 h 25, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 25.
CINEPLEX IV: — "The fourth man" 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20.
CINEPLEX V: — "The river" 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 15.
CINEPLEX VI: — "Gabriella" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
CINEPLEX VII: — "The terminator" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
CINEPLEX VIII: — "Crimes of

passion" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10.
CINEPLEX IX: — "A soldier's story" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10.
CINEMA MONTREAL I: (521-7870) — "La guerre des tuques" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
CINEMA MONTREAL II: — "Pinocchio" 12 h 40, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 20.
COMPLEXE DESJARDINS I: (288-3141) — "Le transuge" 12 h 45, 16 h 15, 19 h 45 — "Au-delà" 14 h 35, 18 h 05, 21 h 35.
COMPLEXE DESJARDINS II: — "Histoire sans fin" 13 h, 17 h 10, 21 h 20 — "Superman III" 14 h 55, 19 h 05.
COMPLEXE DESJARDINS III: — "Innocence impudique" 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 45 — "Maison pour

voyeurs" 12 h 05, 14 h 50, 17 h 35, 20 h 20.
COMPLEXE DESJARDINS IV: — "Yenti" 12 h 05, 16 h 30, 20 h 55 — "L'année de tous les dangers" 14 h 30, 18 h 55.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (879-4349) — "Pierrot le fou" 20 h 30.
CRÉMAZIE: (388-4210) — "Le moment de vérité" 7 h 10, 9 h 30.
DAUPHIN I: (721-6060) — "Amadeus" 1 h 20, 4 h 10, 7 h, 9 h 50.
DAUPHIN II: — "Mario" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
DORVAL I: (631-8587) — "That's dancing" 7 h 15, 9 h 15.
DORVAL II: — "Fleming kid" 7 h 30, 9 h 30.
DORVAL III: — "2010" 7 h 10, 9 h 20.
DÉCARIE I: (341-3190) — "Missing in action" 7 h 15, 9 h 15.
15 DÉCARIE II: — "Breaking 2-electric boogaloo" 7 h, 9 h.
ÉLYSÉE I: (842-6053) — "Out-lombo" 7 h 05, 9 h 20.
ÉLYSÉE II: — "Un dimanche à la campagne" 7 h 30, 9 h 30.
ESPACE 9: (272-1080) — "L'histoire sans fin" 7 h 30, 9 h 30.
FAIRVIEW I: (697-5095) — "Protocol" 7 h 15, 9 h 15.
FAIRVIEW II: — "Beverly Hills cop" 7 h 05, 9 h 05.
GREENFIELD I: (671-6129) — "Gremlins" 7 h 20, 9 h 25.
GREENFIELD II: — "Joyeux Pâques" 7 h 05, 9 h 10.
GREENFIELD III: — "Beverly Hills cop" 7 h 30, 9 h 40.
IMPERIAL: (288-7102) — "2010" 12 h 20, 2 h 35, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 20.
JEAN-TALON: (725-7000) — "S.O.S. fantômes" 7 h 15, 9 h 40.
KENT I: (489-9707) — "Beverly Hills cop" 7 h, 9 h.
Jacques ouest, (872-4530) — « Cap sur soleil » pèlerinage aux sources de l'énergie de notre étoile, du 9 janv. au 3 mars, spectacles français: mar. au ven. 13 h 30, 20 h 30, dim. 14 h 15, 16 h 30, 20 h 30, dim. 13 h, 15 h 30, 16 h 30, 20 h 30.
RESTAURANT BUTCH BOUCHARD: 881 est Boul. de Maisonneuve (527-1221) — Spectacle de Janusz Wolski et de Magdalena Kowalska, les vers et la musique, 19h30 à 22h, dim. 18h30.
RESTAURANT LE COMMENSAL: 680 ouest Ste-Catherine (871-1480) — Du jeu, au dim. concerts de luth et de guitare classique de 19h30 à 22h30.
RESTAURANT-THÉÂTRE LA LICORNE: 2075 Boul. St-Laurent (843-4166) — Les Productions du Chariot présentent « Centres » de David Rudkins, à compter du 9 janv. du mar. au ven. 20 h, 21h30.
LES RETROUVAILLES: 1709 St-Denis (849-9275) — John Baudine quartette (B&B) mer. au sam. de 22h à 01h — Sylvain L'Heureux, chansonnier, du 4 dim. au mar. de 22h à 01h.
SALLE FRED BARRY: 4353 est Ste-Catherine (253-8974) — « Jeanne D'Arc, les paradis n'existent plus » texte Alice Rondard, m. en s. Claude Poissant, du 10 janv. au 2 fév., mar. au sam. 20h30.
SALLE GABRIEL CUSSON: 100 est Notre-Dame (873-4031) — Récital d'ondes de martenot, classe Jean Laurendeau, 22 janv. à 20h.
SALLE GERMAINE MALÉPART: 100 est Notre-Dame (873-4031) — Récital conjoint Ste-phanie Pichet, classe de tuba Alain Cazes et Manuel Font, classe de trombone Joseph Zuskun, 22 janv. à 20h.
SALLE WILFRID-PELLETIER: PDA (842-2112) — OSM Grands Concerts, chef d'orchestre Charles Dutoit, 22-23 janv. 20h.
THÉÂTRE CENTAUR: 453 St-François-Xavier (288-3161) — « Love is strange » courtroom romance de Paul Ledoux et David Young du 3 au 27 janv. mar. au ven. 20h, dim. 19h.
THÉÂTRE FELIX-LECLERC: 1456 est Ste-Catherine (521-4650) — « Walter » de Pierre Légras, du 22 au 25 janv. 20h.

SUR SCENE

AQUARIUM DE MONTREAL: La Ronde, Ile Ste-Hélène (872-4656) — Ouvert tous les jours de 10h à 17h.
AU FOU DU VERSEAU: 1200 St-Hubert (843-4335) — « Le nouet » de Raymond Parent, m. en s. Marielle Léveillé, en prolongation jusqu'au 2 fév.
CAFÉ-CONCERT LA CHACONNE: 342 est Ontario (843-8620) — Tous les mardis soirs, soirée Flamenco avec Sonia Del Rio et son guitariste Antonio Rodriguez, à 21h.
CAFÉ DE LA PLACE: PDA (842-2112) — « La manœuvre » de Lewis John Carlin, version française de Jean Leclerc, m. en s. Daniel Roussel, du 9 janv. au 23 fév. lun. au sam. 20h30.
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN: 4303 St-Denis (843-4384) — Spectacle de Pierre Prévoist, auteur-compositeur, 23 au 27 janv. 22h.
CAFÉ TIMÉNÉS: 4857 ave du Parc (272-1734) — Film « Animal crackers » à 20h30 et 22h.
LA CAVE À MOUSSE: 121 est rue Duluth (842-5524) — Virginie Rigotte et Mousse accompagnées de Bruno Deschênes, 22-23 janv.
CINEMA DU VILLAGE: 1220 est Ste-Catherine (523-3239) — Les Traiteurs Hélieux présentent « Audience » texte et m. en s. Ghislain Gagnon et Michel Hudon, du 24 janv. au 17 fév. du jeu. au sam. 24h, dim. 20h30.
LE CLUB SODA: 5240 ave du Parc (270-7848) — Les Lundis des Halles le 28 janv. à 21h. — Soirée d'improvisation en danse, 22 janv. 21h.
THE DOME THEATRE: 3990 ouest Notre-Dame (931-5523) — Le département de théâtre de Dawson College présente « The way of the world » de William Congreve, m. en s. Victor Knight, du 22 au 27 janv. 20h30, matinée le mer. 14h30.
ESPACE LIBRE: 1945 Fullum, Mt (521-4191) — Omnibus présente « La dame dans l'auto avec des lunettes et un fusil » de Sé-

bastien Japrisot, du 24 janv. au 17 fév. mar. au sam. 21h, dim. 15h.
LES FOUFOUNES ÉLECTRIQUES: 97 est Ste-Catherine, Mt — Film « Butch Cassidy » 22 janv. 20h, entrée libre.
HOTEL DE LA MONTAGNE: 1430 de la Montagne (288-5656) — Chris Medina, lun. 21h, à 01h, mer. au ven. 17h, à 21h, à 01h.
HOTEL REGENCE HYATT: 777 Université (873-1370) — Bar tour de ville: Goldie Alexander quartette, mar. au dim. de 20h à 03h — Bar La Verrière: piano-bar avec Roland Devèze mar. au sam. 19h00 à 0000 — Diner-dansant avec pianiste Gerry Pucci.
JARDIN ZOOLOGIQUE: Parc Angrignon, 3400 Boul. des Trinitaires (872-2815) — Fête de l'hiver, tous les jours de 10h à 22h, jusqu'au 10 fév.
LA CROISSETTE: 1201 o. Dorchester (878-2000) — Lambert au piano dim. 16h à 21h, lun. au ven. de 19h00 à 22h00.
L'AIR DU TEMPS: 191 ouest St-Paul (842-2003) — Ouvert chaque jour à compter de 16h. du lun. au sam.
L'ESKABEL: 1235 Sanguinet (849-7164) — « Mort accidentelle d'un anarchiste » de Dario Fo, du 9 janv. au 3 fév. mar. au sam. 20h30, dim. 15h.
L'IMPROMPTU: 1201 o. Dorchester (878-2000) — Lambert au piano de 17h00 à 19h00, Eddie Prophète de 21h00 à 02h00 du lun. au ven. — Eddie Prophète de 21h à 02h, sam.
MCGILL PLAYERS: 3480 McTavish, 3e étage (392-8989) — « Every good body deserves favour » de Tom Stoppard, avec la musique d'André Prévin, 22 au 26 janv. 20h.
MAISON DE LA CULTURE DU PLATEAU MONT-ROYAL: 465 ave Mont-Royal est (872-2266) — Spectacle électropop par le groupe Flash-Cube, le 22 janv. à 20h.
PLANÉTARIUM DOW: 1000 St-

10 au 27 janv., mar. au sam. 20h.
THÉÂTRE DE LA GRANDE RÉPLIQUE: 200 ouest Sherbrooke (842-8838) — « Victor et Carmen » de Miguel Retamal, m. en s. Jorge Fajardo, du 15 janv. au 2 fév., mar. au sam. 20h.
THÉÂTRE MAISONNEUVE: PDA (842-2112) — Les Tournées Jean Duceppe présentent « La grande opération » de Jean-Raymond Marcoux, m. en s. Gilbert Lepage, du mar. au ven. 20 h, sam. 17h et 21h.
THÉÂTRE PORT-ROYAL: PDA (842-2112) — La Compagnie Jean Duceppe présente « Un village de fous » de Neil Simon, m. en s. Gilbert Lepage, à compter du 12 déc. mar. au ven. 20h, sam. 17h et 21h.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS: 100 est ave des Pins Mt (845-7277) — « Théorème 1985 » création danse-théâtre de Daniel Léveillé et Denis Marleau, du 15 janv. au 17 fév., mar. au sam. 20h, dim. 15h.
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis (844-1793) — « Chacun sa vérité » de Luigi Pirandello, version française de Benjamin Crémieux, m. en s. Danièle J. Suissa, du 15 janv. au 10 fév., mar. au ven. 20h, sam. 17h et 21h, dim. 15h.
THÉÂTRE DE LA DAME DE COEUR: 611 rang de la Carrière, Upton (514-549-4617) — « La petite bougraisse » de Christian Bédard, en prolongation du 11 janv. au 23 fév., les ven. et sam. à 21h.
GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC: Québec — Salle Octave-Crémaize: Le Théâtre du Trident présente « Une journée particulière » de Etienne Scolia, m. en s. Guillermo De Andrea, du 15 janv. au 9 fév. 20h. — Salle Louis-Frédéric: L'Orchestre Symphonique de Québec, au pupitre, Pierre Der-vaux, 22 janv. 20h.
CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa — Salle Opéra: Ballet du XXe siècle 22 janv. 20h30 — Salle Théâtre: Vancouver Arts Club Théâtre présente « Talking dirty » de Sherman Snukal 17 janv. au 2 fév. sam. 20h, sam. 14h et 20h. — Salle Studio: « Avant la nuit » de Offenbach, 22 au 25 janv. 20h.

KENT II: — "Johnny dangerously" 6 h 10, 7 h 50, 9 h 30.
"Missing in action" 7 h 15, 9 h 15.
CINEMA DU PARC I: (844-9470) — "Beverly Hills cop" 7 h, 9 h.
CINEMA DU PARC II: — "Johnny dangerously" 6 h, 7 h 45, 9 h 30.
L'AUTRE CINEMA: (722-1451) — "Koyaanisqatsi" 7 h 15.
"L'émotion dissidente" 7 h 30, 9 h 30.
"L'avortement: histoire secrète et la justice en procès: l'affaire Morgentaler" 9 h 15 — "Le beau mariage" 9 h 30 (21-22 janv.).
LOEW'S I: (861-7437) — "That's dancing" 12 h 20, 2 h 10, 4 h 05, 6 h, 7 h 50, 9 h 40.
LOEW'S II: — "Protocol" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 15.
LOEW'S III: — "Flamingo kid" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
LOEW'S IV: — "City heat" 12 h 20, 2 h 10, 4 h, 6 h, 7 h 50, 9 h 40.
LOEW'S V: — "Falling in love" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20.
MERCURI: (255-6224) — "Indiana Jones et le temple maudit" 9 h — "Le feu de la danse" 7 h 15.
OUMETOSCOPE: (525-8600) — "Possession" 7 h, 9 h 30 — "Le secret de Veronica Voss" 7 h 15, 9 h 15.
OUTREMENT: (277-4145) — "La publicité ça c'est du cinéma" 7 h 15 — "Les nuits de la pleine lune" 9 h 30.

cop" 7 h 25, 9 h 35.
LAVAL-ODEON I: (687-5207) — "Missing in action" 7 h 15, 9 h 15.
LAVAL-ODEON II: — "Le moment de vérité" 7 h, 9 h 30.
LOEW'S I: (861-7437) — "That's dancing" 12 h 20, 2 h 10, 4 h 05, 6 h, 7 h 50, 9 h 40.
LOEW'S II: — "Protocol" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 15.
LOEW'S III: — "Flamingo kid" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
LOEW'S IV: — "City heat" 12 h 20, 2 h 10, 4 h, 6 h, 7 h 50, 9 h 40.
LOEW'S V: — "Falling in love" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20.
MERCURI: (255-6224) — "Indiana Jones et le temple maudit" 9 h — "Le feu de la danse" 7 h 15.
OUMETOSCOPE: (525-8600) — "Possession" 7 h, 9 h 30 — "Le secret de Veronica Voss" 7 h 15, 9 h 15.
OUTREMENT: (277-4145) — "La publicité ça c'est du cinéma" 7 h 15 — "Les nuits de la pleine lune" 9 h 30.

PALACE I: (866-6991) — "Dune" 11 h 30, 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 35.
PALACE II: — "The killing fields" 12 h 45, 3 h 30, 6 h 15, 9 h.
PALACE III: — "Beverly Hills cop" 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h.
PALACE IV: — "Beverly Hills cop" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h 30.
PALACE V: — "Beverly Hills cop" 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30, 6 h 30, 8 h 30.
PALACE VI: — "Beverly Hills cop" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
PARADIS I: (866-6991) — "Le moment de vérité" 7 h, 9 h 15.
PARADIS II: — "La guerre des tuques" 6 h 15, 9 h 30 — "J'ai rencontré le Père Noël" 8 h.
PARADIS III: — "Pinocchio/le Noël de Mickey" 7 h 15.
CINEMA PARALLÈLE: (843-6001) — Relâche.
PARISIEN I: (866-3856) — "Fort Saganne" 12 h 45, 4 h 30, 8 h 15.
PARISIEN II: — "Gremlins" 12 h 55, 3 h, 5 h, 7 h 05, 9 h 35.

10 PARISIEN III: — "Le jumeau" 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 30.
PARISIEN IV: — "Joyeux Pâques" 12 h 15, 2 h 05, 3 h 55, 5 h 50, 7 h 50, 9 h 50.
PARISIEN V: — "Indiana Jones et le temple maudit" 12 h 15, 2 h 30, 4 h 40, 7 h, 9 h 20.
PLACE LONGUEUIL I: (679-7451) — "S.O.S. fantômes" 7 h 20, 9 h 40.
PLACE LONGUEUIL II: — "Le moment de vérité" 7 h, 9 h 15.
PLACE VILLE-MARIE I: (866-0889) — "Micki and Maud" 12 h 10, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 30.
PLACE VILLE-MARIE II: — "Johnny dangerously" 12 h 15, 2 h 05, 3 h 55, 5 h 45, 7 h 35, 9 h 25.
PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4248) — "A passage to India" 12 h 30, 3 h 45, 7 h, 9 h 55.
PLACE ALEXIS NIHON II: — "The cotton club" 12 h 15, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 35.
13.00 All my children
14.00 Dallas
15.00 Coronation street
15.30 All in the family
16.00 Do it for yourself
16.30 The Edison twins
16.59 Newswatch update
17.00 Video hits
17.29 Newswatch update
17.30 Three's company
18.00 Newswatch
18.30 City Scapes
19.30 Three's a crowd
20.00 The third estate
21.00 Remington Steele
22.00 The national
22.25 The Journal
23.00 Newswatch
23.20 The national update
23.27 Barney Miller
23.57 CBC Late night
« It's love I'm after » 1937 avec Leslie Howard et Olivia de Havilland

PLACE ALEXIS NIHON III: — "The river" 7 h, 9 h 15
PLACE DU CANADA: (861-4595) — "Amadeus" 7 h, 9 h 50
SAINT-DENIS I: (845-3222) — "L'au-delà" 12 h 05, 15 h 10, 18 h 20, 21 h 30 — "Paradis pour brutes enfer pour femme" 13 h 40, 16 h 50, 20 h.
SAINT-DENIS II: — "Top secret" 14 h 15, 17 h 40, 21 h 15 — "Les pirates de l'île sauvage" 12 h 20, 15 h 50, 19 h 20.
VERDUN: (768-2092) — "S.O.S. fantômes" 7 h 15, 9 h 40
VERSAILLES I: (353-7880) — "Gremlins" 7 h 15, 9 h 15
VERSAILLES II: — "Le jumeau" 7 h 10, 9 h 10
VERSAILLES III: — "Joyeux Pâques" 7 h 15, 9 h 10
VILLERAY: (388-5577) — "S.O.S. fantômes" 7 h 15, 9 h 15
WESTMOUNT SQUARE: (931-2477) — "Protocol" 7 h 15, 9 h 15
YORK: (937-8978) — "Starman" 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 10.

TELEVISION

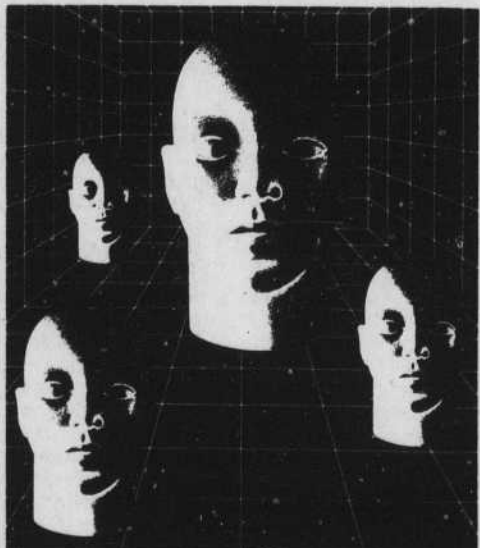
2 CBFT
12.00 Première édition
12.22 Télé Arts
13.00 Ails Bou Bou
13.30 Au jour le jour
14.30 Cinéma
« Ma femme est formidable » fr. 51 avec Fernand Gravel et Sophie Desmar-
16.00 Bobino
16.30 Minibus
17.00 L'incroyable Hulk
18.00 Ce soir
18.28 Les nouvelles du sport
18.33 Avis de recherche
19.00 Grand-Papa
19.30 Le 101 ouest, ave des Pins
20.00 Monsieur le Ministre
20.30 Coup d'oeil
21.00 Dallas
22.00 Le Point
23.00 La météo
23.04 Les nouvelles du sport
23.16 Télé Arts
23.25 Rencontres
23.55 Cinéma
« Voyage chimérique » can. 70 avec Doug McGrath, Paul Bradley et Jayme Eastwood
10 CFTM
12.00 Le dix vous informe
12.15 Ciné-Quiz
« Bonjour et au revoir » amér. 70 avec Michael Crawford, Genevieve Gilles et Cud Jurgens
14.30 Forum
15.30 Orde de monde
16.00 La bande animée
16.30 Les satelipettes
17.00 Montréal en direct
18.00 Le 18 heures
18.30 Odyssée
19.00 Peau de banane
19.30 Shérif, fais-moi peur
20.30 Une vie
21.00 R.S.V.P.
22.00 Hotel
23.00 Les nouvelles TVA

23.25 Le dix vous informe
23.30 Les sports et la couleur du temps
23.45 Cinéma de fin de soirée
« Le rayon bleu » amér. 77 avec Zalman King, Deborah Winters et Mark Goddard
17 RADIO-QUÉBEC
18.00 Passe-Partout
18.30 Téléservice plus
19.27 Tirage la Quotidienne
19.30 Les travailleurs: la fermeture
20.00 Arrimage
20.30 Ciné-Mardi
« L'étoile du nord » fr. 82 avec Simone Signoret, Philippe Noiret et Fanny Colton
22.30 Encyclopédie audiovisuelle du cinéma français: la naissance du cinéma parlant
Téléservice plus
29 TVFQ (Câble)
13.00 Mardi Cinéma
14.15 Télé Ciné à Genévilliers
14.30 L'impression de la caméra
15.30 Le théâtre de Bouvard
16.30 Le village dans les nuages
16.50 L'académie des neuf
17.30 Le Journal
18.00 La bouteille à la mer
18.30 Des chiffres et des lettres
18.50 Cigognant
19.00 Les choses du mardi: Amé-ricaine Latine
20.30 Cinéma Cinémas
21.35 Villéquier, mon amour, ma fille
22.00 Les mardis de l'informa-tion: les homosexuels
23.00 Le théâtre de Bouvard
23.15 Le Journal
12 CBMT
12.00 Midday
12.57 Community announce-ments

À ne pas manquer

LES PRISONS DE L'ESPRIT

(v.f. Captive Minds: Hypnosis and Beyond)



Un document de Pierre Lasry sur les méthodes de manipulation de l'esprit. Le film a remporté une mention d'honneur au 27^e Festival international du film de San Francisco et un troisième prix au Festival de l'audiovisuel québécois (ADATE).

ET CAMÉLÉON

Un film d'animation de Stefan Anastasiu présenté en compétition lors du Festival des films du monde.

Des œuvres de Stefan Anastasiu seront exposées dans le foyer du Cinéma.

LES MERCREDI ET JEUDI, 23 ET 24 JANVIER, À 19 H ET 21 H

AU CINÉMA ONF DU COMPLEXE GUY-FAVREAU

200, boul. Dorchester ouest (Métro Place d'Armes)
Entrée 2 \$

Office national du film du Canada National Film Board of Canada

Simone Signoret à Ciné-mardi

UN CLAIR INSTANTANÉ

DANS LA routine des sondages qui se suivent et se ressemblent, il en est qui resteront des jalons importants, pour avoir posé les bonnes questions au bon moment. Ainsi le sondage CROP-La Presse, rendu public à la veille du congrès révisionniste du Parti québécois, donne-t-il une image saisissante des revirements de l'opinion publique québécoise tant à l'égard du statut constitutionnel du Québec que des choix du prochain rendez-vous électoral.

Alors que des «orthodoxes» péquistes, dont un ancien ministre, racontaient encore il y a deux mois que l'option souverainiste ralliait quelque 40% de la population, on apprend qu'elle plonge vers ses niveaux historiques les plus bas. On ne trouve plus que 4% de partisans de «l'indépendance» toute franche, auxquels s'ajoute un maigre 15% de convaincus de la souveraineté-association. Le verdict est amer, mais il faut prendre garde en l'interprétant. Les thèses constitutionnelles peuvent se comporter aussi comme des modes et les orthodoxes n'ont pas totalement tort de croire que le silence, tombé comme un chape sur «l'option» depuis le référendum de 1980, a contribué à son impopularité.

Mais il ne peut tout expliquer, de ces convictions par trop changeantes. Un regard rétroactif sur les soubresauts de «l'option» montre que son sommet de 40%, rejoint en mai 1980 lors du référendum même, tenait aussi du coup de fièvre. Le nombre de souverainistes et d'indépendantistes avait progressé de 10% en moins d'un an, et c'est le OUI stratégique à la question référendaire qui gonflait artificiellement le groupe. La méfiance quant aux intentions constitutionnelles de l'ancien premier ministre, Pierre Trudeau, et de son équipe, a fait place depuis à une confiance, sans doute exagérée comme le révèle aussi le sondage, en la future générosité de l'équipe conservatrice de M. Mulroney. La mince adhésion à «l'option» ressemble ainsi à une sorte de retour à la normale québécoise, c'est-à-dire à un nationalisme affirmé, mais qui craint toute forme de rupture.

Certaines réponses aux enquêteurs auront même fait croire que les formes les plus modérées du nationalisme, les plus traditionnelles, s'évanouissent actuellement. Appelées à choisir un statut pour le Québec dans la Confédération, 52% des personnes interrogées préféreraient «faire du Québec une province comme les autres» tandis que seulement 23% se rallient à l'option si tranquille du «statut particulier». Selon des experts, les termes mêmes de la question ont pu faire problème; on a rarement employé, dans les sondages, cette terminologie de la «province comme les autres», et des répondants ont pu croire que ce serait enlever quelque chose au Québec, ne pas lui donner un statut au moins équivalent, que de lui refuser cette égalité avec «les autres». Car 59%, à une autre question, affirment au contraire vouloir des «pouvoirs spéciaux pour le Québec», et seulement 29% s'y opposent. Cette enquête aurait pu donner les mêmes résultats il y a 20 ans; elle ne signe pas l'arrêt de mort du nationalisme, elle le ramène à ses manifestations les plus classiques, les plus permanentes aussi.

Ainsi s'explique la remontée du Parti québécois, comme choix électoral. À partir du moment où il se débarrasse de son option souverainiste, il

retrouve toute la force nécessaire pour combattre le Parti libéral. Avec M. Lévesque à sa tête, il réduit l'écart, qui était de plus de 30 points il y a un an, à 14 points, si une élection avait lieu demain. La recherche d'une troisième voie, qui s'exprimait par une remontée artificielle de l'Union nationale, s'évanouit au profit du Parti québécois. Enfin si M. Lévesque laissait sa place à M. Pierre-Marc Johnson, les deux partis se retrouveraient nez à nez, et le PQ aurait toutes les chances de l'emporter, à cause de la forte concentration régionale des appuis libéraux.

C'est moins à MM. Lévesque et Johnson que ce sondage confirme un important enseignement, mais bien à M. Robert Bourassa. Car le leader péquiste et son dauphin n'ont plus qu'à décider le moment du déclenchement du processus de succession. Leur scénario, si l'épine orthodoxe ne les agace pas trop longtemps, doit être déjà bien finolé. M. Bourassa voit pour sa part se dérober sa stratégie la plus simple et, s'il est loin d'envisager la défaite, il lui faut repenser sa bataille. Il retrouve sur sa route les dilemmes mêmes qui furent ceux de son prédécesseur, Claude Ryan: comment gagner l'appui de la majorité francophone de la province, dans un parti dont un fort groupe regarde avec suspicion même le fédéralisme accommodant de M. Mulroney? Et M. Bourassa ne peut compter sur sa popularité personnelle pour colmater les brèches. Il n'est pas, il n'a jamais été un leader charismatique. S'il manie mieux que M. Ryan les intrigues de la vie publique, il refait surface à une époque où le style de leadership change et lui échappe: de Reagan à Mulroney, en passant par l'étoile montante Johnson, l'ère est aux politiciens aimables et détendus. La nouvelle image agressive qu'a voulu se donner le chef libéral détonne dans ce décor, comme on a pu le voir lors de ses récentes apparitions publiques. Elle renvoie à une autre époque, et ce sera là son talon d'Achille, surtout s'il ne réussit pas à enrichir vraiment son équipe.

Le phénomène Johnson, bien sûr, est en partie surfait. Comment l'opinion peut-elle lui accorder pareil crédit, alors qu'on devine mal où il se situe, sauf pour son entendement général de la question constitutionnelle? On décèle plutôt là une soif de renouveau, de changer de génération de politiciens. Ce goût de rajeunissement s'exerce d'ailleurs aux dépens mêmes de M. Lévesque. Alors que le degré de satisfaction à l'égard de sa performance reste encore très élevé, pas moins de 47% des Québécois souhaitent malgré tout qu'il démissionne. Une sorte d'adieu dans l'honneur, en somme, mais un adieu quand même, dont on peut désormais penser qu'il est irréversible.

À tous égards donc, cet instantané de l'opinion québécoise sonne la fin d'une époque, du rêve souverainiste et du départ prochain de celui qui l'a incarné dans sa version la plus plausible. Mais la photo n'est pas terne, malgré la nostalgie qu'elle éveille: on y trouve aussi tous les ingrédients d'un réveil démocratique qui trouvera à se manifester pleinement dans quelques mois, et un désir de renouveau, garant de la vitalité politique qui a toujours fait, avec ou sans protection constitutionnelle, la force du Québec.

— LISE BISSONNETTE

La lumière au bout du tunnel

LIBRE OPINION

PIERRE LAPLANTE

POUR CEUX d'entre nous qui s'intéressent à la paix et au désarmement, le communiqué de la récente rencontre Schultz-Gromyko à Genève est arrivé comme une heureuse surprise. J'ai personnellement sursauté en écoutant le secrétaire d'État américain nous déclarer que «l'objectif des négociations consistera à réaliser des accords effectifs destinés à prévenir une course aux armements dans l'espace et à mettre fin à cette course sur terre, à limiter et à réduire les armes nucléaires» tout en ajoutant que «les efforts faits pour réduire les armes devraient aboutir à l'élimination totale des armes nucléaires où que ce soit». Voilà une déclaration qui ne manque ni de clarté ni de candeur de la part de deux diplomates aussi expérimentés que Schultz et Gromyko.

On me dira qu'il ne s'agit là que d'une simple déclaration de principe au sujet de négociations qui sont à peine amorcées. Mais ce communiqué devient très significatif lorsqu'on le rapproche des propos que tenait en décembre dernier le président de la US National Institute for Security Affairs (G.H. Wittman dans *Far Eastern Economic Review* du 27 décembre), dont voici un bref aperçu.

Reagan: deuxième terme

Le président des États-Unis, qui ne pèche pas souvent par excès de subtilité, a déclaré qu'il avait deux objectifs fondamentaux pour son deuxième terme: celui de réduire la dette astronomique de son gouvernement et celui de conclure une entente sur le désarmement. Ces deux objectifs sont étroitement reliés, comme on n'a pas de peine à le deviner; et M. Reagan se fie à ses

adjoints pour les réaliser. «So go out boys and do it!» ajoute ironiquement M. Wittman.

Il semble bien que M. Reagan et ses associés ont finalement compris trois choses durant leur premier terme. D'abord que leur énorme arsenal nucléaire est devenu un éléphant blanc qui ne sert même plus à la «dissuasion» vu que tout le monde sait qu'une guerre nucléaire aboutirait au suicide collectif de l'humanité. Ensuite que la course aux armements devient de plus en plus coûteuse et qu'on ne peut pas espérer réduire la dette américaine, qui paralyse l'économie, à moins d'arriver à une entente sur le désarmement qui permettrait de réduire le budget de la «défense» sans compromettre la «sécurité». Finalement, on se rend compte que la «course aux armements dans l'espace» ouvre une boîte de Pandore qui conduirait peut-être à une modification de l'équilibre stratégique mais entraînerait sûrement des investissements énormes qu'on préfère, pour le moment, garder sur la glace — tout en laissant les chercheurs poursuivre leur exploration de «science-fiction».

La gérontocratie soviétique

De son côté l'URSS, comme on le sait, est un colosse aux pieds d'argile qui manifeste des signes de lassitude. À l'Ouest, ses alliés du pacte de Varsovie, dont la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie ou l'Allemagne de l'Est, ne sont pas très enthousiastes pour partir en guerre contre leurs voisins européens. À l'Est, la Chine maintient ses distances et se permet de flirter avec ses nouveaux amis capitalistes. À l'intérieur même de l'URSS, la nouvelle génération manque de ferveur pour le régime marxiste et s'intéresse davantage à améliorer son niveau de vie.

La gérontocratie soviétique est elle-même préoccupée de la lourdeur du régime. Elle se rend bien

compte du fait que le budget de la défense contribue à l'essoufflement de l'économie. Elle ne voit pas comment elle pourrait relancer son économie tout en accumulant des dépenses militaires toujours croissantes.

N'oublions pas non plus que les Russes ont perdu 20 millions d'hommes dans la Dernière guerre mondiale; et ils n'ont pas du tout envie de se relancer dans une autre aventure du même genre.

Coincidence d'intérêts

À bien y penser, le communiqué Schultz-Gromyko n'aurait pas dû nous surprendre. C'est assez évident que l'arsenal nucléaire de part et d'autre est devenu un éléphant blanc. C'est non moins évident que la «guerre des étoiles» ne ferait qu'ajouter une nouvelle dimension à l'absurdité de la situation. Et c'est plus évident encore que la course aux armements ne sert qu'à mener les uns et les autres au bord de la banqueroute.

Au fond, ce qui nous a surpris, ce n'est pas que les deux camps se rendent enfin à l'évidence. C'est peut-être qu'ils l'admettent avec autant de candeur.

Quoi qu'il en soit, on ne peut que se réjouir de ce que les négociations s'engagent avec une volonté manifeste d'aboutir à des résultats significatifs. Ce dont il faut se réjouir encore davantage c'est peut-être qu'on est en soit arrivé à un point où les deux camps réalisent que la technologie moderne rend la guerre désuète. Du moins on semble déjà le réaliser en ce qui a trait à la guerre nucléaire et celle des étoiles.

De là à vouloir remplacer systématiquement les interventions armées par des mécanismes plus efficaces de résolution pacifique des conflits internationaux, la marge n'est pas si grande. Ce n'est peut-être pas pour demain; mais cela s'inscrit dans une logique qui m'apparaît inéluctable.

LETTRES AU DEVOIR

Une médaille pour le ministre!

MERCREDI dernier à l'émission *Présent à l'écoute*, diffusée au réseau AM de Radio-Canada, le ministre des Finances du Québec défendait le livre blanc sur la fiscalité. Il avait le ton un peu descendant, jusqu'à ce qu'une auditrice lui pose la bonne question: «M. Duhaime, ne seriez-vous pas malade avec \$ 160 par mois?»

Je n'avais pas tant ri depuis si longtemps. Notre cher ministre a l'esprit vif et il comprit, presque aussitôt, qu'on faisait allusion aux prestations du Bien-Être social, et surtout, à cette curieuse chasse qu'on s'approprie à faire au moins de 30 ans qui sont déclarés inaptes au travail. Le ministre eut tout de même un instant d'embarras, ne sachant pas trop s'il devait considérer le problème des assistés sociaux dans son ensemble, ou s'il devait s'imaginer lui-même vivant avec \$ 160 par mois. Il se décida finalement à envisager la question d'un point de vue général.

Pauvre ministre, la vie politique est bien dure. Elle commande parfois des subterfuges auxquels notre conscience répugne. Il ne pouvait pas dire, en toute sincérité, que \$ 160 par mois peut rendre malade n'importe qui. Quelques instants auparavant, il soutenait le contraire. À l'aide d'un graphique, il avait expliqué que le taux d'inaptitude au travail des moins de 30 ans atteignait 55% et, passé cet âge, il chutait à 32%. De ces «éloquentes statistiques», selon son expression, il concluait un taux anormalement élevé de malades dans notre belle jeunesse qui, par ailleurs, est signe de joie de vivre et de bonne santé. Cela justifiait amplement à ses yeux la mise sur pied de cliniques spéciales, composées de médecins attachés au gouvernement et grassement payés, pour débarrasser les fraudeurs.

Vraiment, j'ai beaucoup ri. Cela me rappelait cette histoire encore récente du député fédéral qui s'élevait hautement contre l'érection de la statue Bolivar, dénonçant derrière ce geste des motifs sournoisement nationalistes, complotés par le gouvernement du Parti québécois. Ce même député acceptait avec honneur un an plus tard la médaille Bolivar, décernée à celui qui a le mieux contribué à répandre le nom et la cause de Bolivar. Je crois que ce député fédéraliste et notre malheureux M. Duhaime ont commis la même ineptie. Ils ont l'un et l'autre éclairé en contrario la vérité, en dénonçant ce qui leur paraissait au début comme de la propagande ou de la fraude.

On devrait décerner à son tour une médaille à notre brave ministre. Il a mérité. Grâce aux éloquentes statistiques nous savons maintenant, hors de tout doute, que \$ 160 par mois suffit à rendre malade n'importe quel jeune jusque-là bien portant. Le seul re-

mède et la seule consolation qu'on puisse apporter à notre jeunesse moribonde est encore de lui permettre un revenu à peu près décent. Le graphique est là pour l'attester. Bravo pour M. Duhaime, notre bon ministre des Finances!

— PIERRE SAVOIE

Montréal, 16 janvier.

Avec vous on va de l'avant!

J'AI EU LE PLAISIR de lire la position de Provigo au sujet de la consigne ou plus particulièrement de la récupération des canettes, puisque c'est là que réside le véritable problème, dans LE DEVOIR du 15 janvier.

On peut résumer la position de Provigo à ceci: si la récupération des canettes ne permet pas de réaliser un profit supplémentaire, cela ne les intéresse pas.

Mais Provigo le dit autrement: premièrement, Provigo demande qui paiera la gobeuse? Alors que celle-ci n'est qu'un gadget de plus pour attirer la clientèle: ce n'est pas tous les jours qu'un consommateur peut mettre un produit dans une distributrice et récupérer son argent!

Cependant, il est évident que quiconque récupère les canettes devra se doter d'une presse pour comprimer les canettes en un format compact. Autrement le transport sera d'un coût prohibitif.

Le commerce de l'eau embouteillée est florissant mais le commerce de l'air est très peu développé pour le moment!

Ensuite, Provigo dit: nous ne savons pas encore si «officiellement» on nous remboursera la consigne sur les canettes écrasées. Cela n'a aucun sens parce qu'il y a deux raisons pour imposer la consigne sur les canettes: — permettre la production et l'emballage de produits dans des contenants d'aluminium; — récupérer les canettes pour empêcher que celles-ci ne se retrouvent dans les poubelles, et dans les sites d'enfouissement.

Le seul profit que Provigo doit pouvoir espérer de la récupération des canettes, c'est qu'il tire profit, justement, des fluctuations du prix de l'aluminium sur le marché, ou qu'il attire plus de clientèle avec la vente de produits en canettes.

Troisièmement, Provigo dit qu'il n'a pas d'espace pour récupérer et entreposer les canettes. S'ils n'ont pas d'espace pour récupérer les canettes, ils n'ont pas d'espace pour vendre des canettes d'aluminium dans leurs supermarchés!

Quatrièmement Provigo dit qu'ils ne sont pas payés pour la manutention et l'entreposage des canettes usées. Mais Provigo ne donnera sûrement pas ses canettes aux embouteilleurs; cela serait un beau cadeau pour ceux-ci mais c'est peu probable que Provigo soit aussi généreux. Autrement si Provigo recevait une compensation pour la consigne qu'il offre à ses clients, cela équivaldrait à subventionner Provigo en plus des profits qu'il peut tirer de la vente des canettes usées. Il ne faut pas oublier que la valeur de l'aluminium se situe à environ \$900 à \$1000 la tonne. En tant que représentant d'un groupe com-

munaire de récupération, je suis prêt à récupérer les canettes moi!

De plus, nous sommes prêts à accepter toutes les contributions de votre entreprise. Et au ministère de l'Environnement, je dis d'aller de l'avant avec ce projet de consigne des canettes d'aluminium par les détaillants; parce qu'il n'y a pas de groupes communautaires dans toutes les régions du Québec, et qu'autrement les canettes prendront le chemin de la poubelle et du site d'enfouissement.

— SYLVAIN PILON, directeur, Mouvement écologique de St-Jérôme St-Jérôme, 17 janvier

Une Maison de l'OSM...privée

Lettre adressée à M. Jean Drapeau EN 1976, les Montréalais ont pu jouir des jeux olympiques. En 1984, la visite papale. Et on pourrait aussi ajouter Québec Mer et Monde. Mais à quel prix?

Il me semble qu'à chaque fois que l'administration municipale s'implique dans un projet majeur, on se retrouve défectueux. Le stade nous coûte encore des millions. Le pape est reparti à Rome et on va payer encore. Dans le cas de Québec Mer et Monde, eh bien, ce sont les Québécois qui vont payer puisque le gouvernement s'en est mêlé.

N'allez donc pas faire la même erreur avec la salle de concert de l'OSM. La compagnie Cadillac Fairview a proposé un projet qui a été révisé pour plaire à l'administration municipale et aux autres parties concernées. Ce projet s'avère moins coûteux que celui que vous proposez pour l'avenue Berri. L'entreprise privée s'intéresse à construire une salle pour l'OSM, eh bien, pourquoi ne pas leur laisser le projet et éviter un autre déficit que les Montréalais devront payer.

— SIMON GIRARD Montréal, 18 janvier

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.

Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messagerie Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.

LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR. Édition quotidienne: 2,50\$ par semaine. Le samedi seulement: 75¢. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022. ABONNEMENT: Édition quotidienne 120\$ par année; 6 mois 62\$; 3 mois 32\$. À l'étranger: 225\$ par année; 6 mois 115\$; 3 mois 60\$; édition du samedi 65\$ par année. Postez votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361.

Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Un livre blanc iconoclaste

AFIN de conjurer la tempête qui s'est abattue sur lui et se mettre à l'abri de la foudre des ayatollahs de la sacro-sainte universalité, le gouvernement fédéral réitérait la semaine dernière, avec une solennité exceptionnelle, son engagement à ne pas toucher aux allocations familiales ou aux pensions de vieillesse — ni directement en supprimant ces prestations à partir d'un certain seuil de revenu, ni indirectement en imposant une surtaxe sur les sommes ainsi versées à des personnes qui ne sont pas «dans le besoin».

Cette même semaine, le gouvernement du Québec rendait public un livre blanc sur la fiscalité des particuliers qui, au premier abord, paraît se situer aux antipodes en prétendant remettre en question «avec beaucoup de pertinence et d'acuité» le même principe d'universalité.

Deux paragraphes de ce document sont à cet égard particulièrement significatifs:

— Les auteurs du livre blanc constatent d'abord que «des ménages bien nantis et qui sont amplement capables de subvenir à leurs besoins essentiels reçoivent des transferts dont ils n'ont aucunement besoin et qu'ils se paient eux-mêmes dans une certaine mesure en versant des impôts et des taxes» (à la page 19 du *Document de présentation*).

— Et, à la page 26: «les familles à revenu moyen ou celles dont les revenus sont suffisants pour qu'elles soient assujetties à l'impôt ne devraient pas recevoir de transferts de l'État pour subvenir à leurs besoins»

Ces deux phrases, il est vrai citées ici hors contexte, auraient pu, dans le climat hystérique du débat enfiévré qui a sévi à Ottawa, suffire à faire pendre son homme. Mais le chef du gouvernement très social-démocrate issu du Parti québécois n'avait-il pas lui-même fait scandale à la mi-novembre dernier en disant qu'en effet il était «légitime» de se poser la question et que le Québec accepterait «d'en parler».

Et c'est ainsi que le gouvernement du Québec relance la discussion sur un problème qu'au même moment le gouvernement Mulroney s'efforce d'aiguiller sur une voie de garage.

On ne peut affirmer catégoriquement que le livre blanc québécois laisse tomber le principe de l'universalité des programmes sociaux, mais le moins qu'on puisse dire c'est qu'il en fait une «application» jusqu'ici tout à fait inédite.

Le livre blanc choisit de poser le problème de la pauvreté en termes de *besoins essentiels*. Il s'en dégage trois principes:

— Le gouvernement se reconnaît d'emblée la responsabilité d'assurer à tous les citoyens sans exception la satisfaction de leurs besoins essentiels grâce, notamment, à l'instauration d'un programme de garantie absolue d'un revenu de base.

— Aucun citoyen ne sera assujéti à l'impôt aussi longtemps que son revenu ne sera pas suffisant pour subvenir à ses besoins essentiels, à court et à long termes.

— En revanche, désormais aucun citoyen dont les revenus sont jugés

suffisants pour payer des impôts ne touchera de paiements de transfert.

C'est à partir de ces principes que le livre blanc échafaudé tout un nouveau système qui met à l'abri du fisc tout revenu correspondant aux besoins essentiels, qui garantit un certain niveau de revenu par des paiements de transferts, versés même à des personnes qui ont un revenu d'emploi, et le complète par des crédits d'impôt.

Il s'ensuit, comme résultat, que le «seuil d'imposition nulle» (à partir duquel le contribuable commence à payer des impôts) serait relevé de façon spectaculaire, passant de \$ 12,000 qu'il était en 1983 à \$ 16,000 et même à \$ 19,000 (selon l'option retenue) pour un couple marié ayant deux enfants âgés de 6 à 11 ans et dont un seul conjoint est sur le marché du travail.

Ce seuil marquerait également le point à partir duquel un citoyen ne recevrait plus de prestations sociales. (À l'exception cependant des allocations familiales actuelles qui pourraient continuer de s'appliquer «pour les couples qui le désirent» mais dont les montants seraient pris en compte dans le calcul des autres prestations reçues ou des impôts payés par le ménage.)

Il appartiendra aux Québécois, dans les mois qui viennent, de dire si cette réforme «ambitieuse et stimulante» pose avec suffisamment «de pertinence et d'acuité» le principe sacro-saint de l'universalité.

— JEAN FRANCOEUR

Après l'offre, la demande

LES DÉTENTEURS de permis de taxi du centre-ville de Montréal ont rejeté, dimanche, dans un scrutin sans équivoque, un plan de rachat qui visait à rentabiliser cette industrie en limitant son «offre» de service.

L'acceptation de ce projet malthusien aurait entraîné le retrait de 1,000 à 2,000 voitures dans un secteur qui en compte actuellement 5,218.

Paradoxalement, ce plan de rachat avait été élaboré dans des milieux plus prompts, d'habitude, à vanter les mérites de la concurrence et les vertus du marché libre.

Le ministère des Transports, sans désavouer cette initiative dont il refusait de faire les frais, ne partageait pas la perspective mise de l'avant par ses promoteurs. C'est un tout autre langage que tenait le livre blanc

de juin 1982 (*De nouvelles avenues pour le taxi*). On y lisait notamment que, dans cette industrie «où le protectionnisme économique est la règle depuis longtemps», il importait d'abord de «favoriser un changement d'attitude face à la concurrence et à l'esprit d'initiative».

Plutôt que de limiter l'offre, estimait-on à Québec, il faut accroître la «demande», en supprimant «les barrières réglementaires qui empêchent actuellement les propriétaires de taxi d'offrir à la population des services plus diversifiés que le taxi traditionnel». Le livre blanc proposait quelques «avenues» nouvelles dont certaines ont commencé à être exploitées. C'est à cette «philosophie» que nous ramène le refus des détenteurs de permis.

À priori, les usagers devraient s'en

réjouir. Le retrait du tiers des permis actuellement en circulation se serait fatalement traduit par une moindre disponibilité de voitures-taxi dans les rues de la ville et des temps d'attente plus longs, comme en témoigne l'expérience des agglomérations urbaines où le taux de voitures par mille habitants est sensiblement plus faible qu'à Montréal.

Mais la tentation «protectionniste» couve toujours. L'industrie du taxi revendrait sûrement à la charge pour réclamer de nouvelles hausses de tarifs. Vaine tentative pour retrouver une rentabilité illusoire, chaque augmentation de tarifs entraînant une réduction correspondante de la clientèle. On n'aura réussi qu'à réenclencher un cercle vicieux trop familier.

— J.F.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

CAMBODGE : l'échec de la vietnamisation

BUDDHI KLOK

M. Klok était administrateur sous le gouvernement du prince Norodom Sihanouk

Le Vietnam socialiste élabore sa stratégie politico-militaire sur trois fronts depuis la signature du traité de paix avec l'URSS en 1979 : rendre irrévocable la vietnamisation du Cambodge, durcissement de politique extérieure à l'égard de la Chine, colmater toute résistance interne au Sud-Vietnam.

Pour parer à la pression militaire de la Chine à la frontière du nord, Hanoi doit concrétiser sa volonté de durcissement par un maintien de 300.000 soldats en alerte refusant ainsi toute forme de dialogue pouvant mener à des règlements pacifiques. Cette hostilité ouverte est accompagnée quotidiennement d'arrestations et d'exécutions sans procès de plusieurs milliers de sud-vietnamiens d'origine chinoise soupçonnés à tort ou à raison d'appartenir à des mouvements « contre-révolutionnaires ».

Le secret entourant l'opération de colmatage à l'intérieur du Sud-Vietnam a été très bien gardé grâce à de multiples campagnes de désinformation systématique dont la diplomatie de Hanoi est passée maître d'une part et d'autre part grâce à des opérations de diversion autour de la guerre du Cambodge : dénonciation du régime de Pol Pot, démonstration d'un retrait partiel de troupe vietnamienne du Cambodge sous les caméras de la télévision française, attaque des camps de réfugiés sous protection de la résistance Khmer, etc.

Depuis les deux dernières années, devant la désertion des jeu-

nes soldats recrutés dans le sud pour la guerre du Cambodge et la montée croissante des foyers de résistance en plein cœur de Ho Chi Minh ville (ex Saïgon), Hanoi se voit forcée d'étaler sur la place publique une facette de la crise interne dans l'époir de récupérer en vain la crédibilité auprès de journalistes occidentaux ; les tribunaux, montrant d'une manière théâtrale le déroulement de plusieurs procès dont on savait d'avance l'issue, n'ont pas permis à l'opinion internationale de reconnaître quelques formes minimales de la démocratie pour laquelle le peuple vietnamien a lutté avec patience et souffrance.

Il reste donc l'opération militaire au Cambodge. Le mois de janvier correspond à l'anniversaire de l'occupation militaire vietnamienne au Cambodge depuis 1979 et à la saison sèche propice à toute reconnaissance aérienne des activités de la résistance et au déploiement de chars d'assaut.

Les opérations préparatoires ont commencé depuis le mois de novembre par les attaques sporadiques et les bombardements ponctuels pour aboutir à la grande offensive des camps de maquisards de Rithisène et de Ampile. Les objectifs de relation publique demeurent présents dans l'esprit de l'état major vietnamien au Cambodge, car c'est à la frontière de la Thaïlande où tous les correspondants de presse sont présents. Il est d'une importance capitale de montrer au pays de l'ASEAN le contrôle d'initiative militaire réel dont possède encore Hanoi, et minimiser par le fait même la capacité de la résistance à survivre devant les tanks et les avions de l'URSS.

Le deuxième objectif vise à intimider la Thaïlande dont Hanoi ac-

cepte mal son engagement profond auprès de la coalition tripartite du Kampuchéa démocratique présidé par le prince Sihanouk.

Dans l'autre guerre dont Hanoi a été la victime, les agresseurs ont reçu l'ordre de tirer sur tout ce qui bouge. Les soldats vietnamiens n'hésitent pas à recourir aux mêmes pratiques au Cambodge ; effectivement, les blindés et les artilleries s'en prennent à n'importe quelles cibles de la résistance ; les hôpitaux, les baraquements de femmes et d'enfants, les écoles, les réserves de nourriture. Les attaques d'une rare violence des camps peuplés de civils ressemblent plus à l'assassinat du type génocidaire qu'à la guerre d'une armée socialiste.

La cause profonde de cette escalade provient plutôt de l'échec irréversible de la vietnamisation du Cambodge tant sur le plan administratif que politique. L'espoir de Hanoi de conquérir le peuple cambodgien par l'exploitation des divisions internes s'est évanoui ; pour en finir tous les moyens sont bons, y compris le génocide d'un peuple non asservi.

La diplomatie de Hanoi n'a connu qu'échec sur échec depuis l'occupation du Cambodge ; l'espoir de voir l'opinion internationale favorable diminuer de jour en jour. Ces échecs diplomatiques répétés constituent un obstacle grave à tout décollage économique à court et à long terme, décollage qui dépend uniquement de l'aide extérieure qui, jusqu'ici, fait défaut à cause du problème cambodgien.

En ordonnant cette offensive d'envergure, Hanoi prend plusieurs risques politiques, diplomatiques et militaires dont l'issue demeure incertaine ; sur le plan politique, l'image d'une direction unie est de plus en plus compromise depuis la

rupture brutale avec Pékin ; ajoutez à cela les mauvaises récoltes sur le sol appauvri créant de multiples problèmes sociaux insurmontables : malnutrition, corruption, délinquance.

Sur le plan diplomatique, le Vietnam est isolé et dépend de plus en plus de l'Union Soviétique pour financer la guerre au Cambodge qui gruge plus de 50 % du produit national brut. Ses voisins de l'Asie du Sud-est le considèrent comme belliqueux et expansionniste liés à l'intérêt soviétique, dangereux pour la paix et la stabilité de la région. Ces anciens amis du tiers-monde ont retiré toute confiance à chaque occasion de vote aux Nations-Unies depuis les cinq dernières années ; et l'offensive de janvier 1985 mettra encore davantage la diplomatie d'Hanoi dans la position de plus en plus inconfortable.

Tandis que sur le plan militaire, si l'on regarde l'ensemble de l'opération en territoire Khmère, l'offensive meurtrière marquant la sixième année d'occupation du Kampuchéa ne touche qu'une partie de la résistance ou plus précisément 25 % de l'effectif global de l'ensemble de force de la guérilla anti-vietnamienne estimée à plus de 66.000 hommes bien équipés. Certaines provinces entières sont tombées dans les mains de la résistance Khmère, qui demeure très active partout à l'intérieur du pays.

L'on a confirmé de source sûre le contrôle de la province de Koh Kong et de plus de la moitié du territoire entourant le grand Lac par la résistance Khmère depuis le début de l'offensive. Certain stratège militaire estime que l'état-major de Hanoi au Cambodge se trouve dans l'obligation de faire la démonstration militaire à la frontière de la Thaïlande à cause de plusieurs échecs sur des fronts inté-

rieurs, échecs très mal reçus par l'état major général d'Hanoi. L'échec Khmère continu de hanter les réunions du bureau politique du Nord-Vietnam car le succès militaire est loin d'être accompli selon le plan prévu par les successeurs de Ho Chi Minh.

La stratégie de la résistance qui consiste à fuir devant les attaques massives de l'ennemi n'est pas nouvelle. Le harcèlement nocturne des grandes villes par la guérilla exilique le couvre-feu et la loi martiale imposée au cambodge depuis l'arrivée des soldats de Hanoi. L'on estime à l'intérieur du pays en moyenne 1000 à 1500 confrontations armées quotidiennement impliquant des unités variant de 50 à 100 guérilleros pour chaque opération. La bataille de frontière est une des batailles psychologiques symptomatiques des difficultés militaires éprouvées durant toute la saison des pluies passée et le début de la saison sèche.

Perspective de solution

Le test militaire du Vietnam dans le conflit cambodgien indique et confirme l'expérience acquise depuis toujours selon laquelle aucune armée étrangère ne résiste à la résistance d'un peuple déterminé à survivre. Si la chance du succès total sur le plan militaire de la résistance est improbable (1), la perspective vietnamienne « du fait accompli militaire » demeure inexistant ; le temps travaille contre la politique d'expansionnisme de Hanoi. À moyen terme, seule la négociation avec retrait de force sans condition peut arrêter l'escalade menaçant la paix en Asie du Sud-Est. Les conditions sont réunies si l'on en croit certaines analyses effectuées par un groupe de spécialistes américains pour le compte du

comité sénatorial des affaires extérieures de Washington selon lesquelles le Vietnam ne se retirera du Cambodge qui si le résultat de la vietnamisation (2) au Kampuchéa sera négatif, c'est-à-dire :

1 — L'échec dans l'installation d'un gouvernement et une administration locale acceptée par les Khmers.

2 — L'échec dans la création d'une armée autochtone capable de contenir la résistance.

3 — L'échec sur le plan militaire sur le terrain par l'armée d'Hanoi.

Fidèles à la tradition stalinienne, les dirigeants du Nord-Vietnam peuvent encaisser officiellement plusieurs échecs, sauf l'échec militaire. À court terme, il faut donc s'attendre à d'autres envois de jeunes recrues du Sud-Vietnam au Cambodge, à l'accélération de l'implantation des civils vietnamiens dans les provinces frontalières du delta du Mékong et au resserrement sans précédent de l'opposition interne dans le sud en passant outre les droits de l'homme et tout le respect des droits fondamentaux.

Certaines évolutions probables dans les relations sino-soviétiques et soviéto-américaines précipiteront le bureau politique de Hanoi dans une voie plus raisonnable désirée par le peuple vietnamien, et l'attaque meurtrière des civils à la frontière thaïlandaise constitue alors un prélude du commencement d'une fin non voulue par les vieux dirigeants du Nord-Vietnam.

Références : 1 — Daniel Burstein, Dans le maquis avec les Khmers rouges dans l'Express no 1701, 17 février 1984, pp. 52-53.

2 — Vietnam's future policies and role in Southeast Asia, Committee on Foreign Relations, United States Senate, Washington, 1982.

La famine-génocide en Ukraine 1932-33

LU

JOSÉE LEGAULT

★ Vassili GROSSMAN Tout passe. Paris, Julliard, collection « L'Âge d'Homme », 1984, 234 pages

Il aura fallu 20 ans pour que le magnifique roman de Vassili Grossman nous parvienne. Auteur russe, né en 1905 dans une famille juive de Berditchev, il vient aujourd'hui nous livrer un important témoignage sur la période stalinienne.

Dans ce roman autobiographique, l'auteur se rappelle et nous fait mieux comprendre le mécanisme des déportations, dénonciations et délations qui ont envoyé à leur mort des millions de femmes et d'hommes innocents. Mais ce sont les chapitres consacrés à la famine ukrainienne de 1932-33 qui nous touchent le plus. Grossman n'hésite pas à tenir Lénine responsable de cette famine artificielle, ainsi que des procès et des déportations. Ces crimes ne furent en fait que la continuation du processus général d'élimination politique du pays déjà entamé au lendemain de la révolution.

La nature même de l'État totalitaire ainsi que les leviers mis en place par Lénine (NKVD, système à parti unique, etc.) ont permis à de tels crimes d'être commis. Staline apparaît donc comme l'incarnation de cet État, et non l'inverse. Ce fut l'étouffement de toute liberté humaine et politique qui mena le pays droit aux enfers de la famine et des procès.

En Occident, on voit encore la famine ukrainienne comme un résultat de la collectivisation et de la dékoulakisation ; explication qui semble justifier ces « sacrifices » au nom du socialisme. Grossman réfute et précise : « Non, il n'y a pas eu de famine au moment de la dékoulakisation. Seuls les chevaux ont péri. La famine (ukrainienne)

est apparue en 1932, deux ans après la dékoulakisation » (page 137).

Une fois la collectivisation achevée, les autorités soviétiques exigèrent des paysans ukrainiens le respect de quotas de blé trop élevés et, de ce fait, le NKVD vint tout leur arracher jusqu'à leurs fonds de semences. « Et de nouveau, comme pendant la dékoulakisation, les hommes sont devenus des bêtes féroces » (page 147). La déshumanisation des victimes étant une constante des régimes totalitaires, Grossman compare l'attitude soviétique considérant les paysans comme des « cochons » (page 139) à celle des nazis considérant les Juifs comme des « parasites ».

C'est le bourreau qui, de cette façon, se déshumanise, tandis que sa victime, même morte, demeure toujours un être humain. Grossman devient ici la voix de ces 6 millions de paysans ukrainiens et nous révèle la cruauté même du processus meurtrier d'une famine-génocide.

Cette méthodologie soviétique d'extermination par la faim d'une opposition pourrait bien renaître aujourd'hui de ses cendres et ce, en Afghanistan. Selon un rapport récent, près de 300.000 personnes y seraient en danger de famine, surtout dans les provinces où l'on retrouve la plus forte résistance.

Tous les éloges vont donc à l'auteur, mais notons que quelques reproches doivent être faits à l'éditeur. Les dates et les lieux n'y sont pas suffisamment précisés, laissant le lecteur non-averti un peu démuné devant ce monstre qu'est la chronologie historique. Une nouvelle édition avec l'ajout de notes explicatives serait souhaitable. Notons aussi que la préface d'Efim Etkind est nettement inférieure et insuffisante comme cadre à une œuvre aussi riche.

Cet ouvrage est donc absolument à lire car il nous fait « participer » au calvaire de toute une nation et contribue à cultiver en nous le souvenir de cette tragédie de l'histoire ukrainienne.

LETTRES AU DEVOIR

■ L'humour est le sel de la vie

« L'HUMOUR EST le sel de la vie » et comme disaient les CYNIQUES, dans le temps : « Qui ne vaut pas une farce ne vaut rien ».

Il faut comprendre que, si l'on accepte d'agir sur la scène publique, il faut s'attendre à se voir critiquer, à se voir caricaturer, s'attendre à ce que l'on se moque de nos traits de caractères ; de plus, par l'humour on prouve que l'on aime bien quelqu'un puisque l'on en parle ; l'adage dit : « Parlez de moi en bien ou en mal, mais parlez-en ».

D'accord avec vous, certaines parodies ont peut-être « exagéré », mais soyez de votre temps

et riez donc un peu des autres et surtout de vous-même. Sinon la vie n'en vaut pas la peine.

Comme le dit si bien une autre lectrice en ces pages, Mme Claudine Rudolph, à propos de Nathalie Pétrowski : « Un regard critique ne peut être que porteur de CHANGEMENT. Le sens de l'humour est la dernière arme qui nous reste pour transpercer la camisole de force que les médiocres veulent passer à tout le monde ».

Comme le dit si bien Albert Brie dans cette page, « L'admiration des fous va aux médiocres ; elles ont ce que l'on peut appeler le culte des « ZÉROS ».

Espérant, Monsieur que vous saurez vous moquer un peu de vous-même et lisez donc *Pro et le Mots du silencieux* d'Albert Brie pour mettre un peu de sel dans votre triste vie...

— PAUL M. STEIN.

Laval-des-rapides, 7 janvier 85.

Qui profitera de la décentralisation ?



Michel Clair



Jacques Parizeau



René Beaudry

RÉPLIQUE

CLAUDE BARITEAU

L'auteur est professeur agrégé au département d'anthropologie de la faculté des sciences sociales de l'Université Laval.

RÉCEMMENT, certains commentateurs ont loué les vertus futures d'une décentralisation des pouvoirs au Québec car, à leurs yeux, elle assurerait l'éclosion de dynamismes qui, sous l'effet centralisateur de la Révolution tranquille, auraient été neutralisés.

Du même souffle, ils ont considéré que la réforme du ministre Clair dans les négociations du secteur public comme l'approche du commissaire Beaudry en matière de relations de travail annonçaient un retour de balancier générateur d'un équilibre nouveau susceptible de rendre plus humaine la gestion des services et de faciliter la participation dans les entreprises.

Au Québec, cette idée de décentralisation, inspirée en grande partie par l'auteur de *Small is beautiful*, séduit donc de plus en plus. Elle est même devenue une sorte de solution magique à plusieurs problèmes qui nous assaillent.

Un tel engouement pour ce genre d'approche est toutefois un phénomène constant dans les contextes de crise économique. Le repli est alors perçu comme une valeur des plus sûres et, dans la plupart des pays qui ne contrôlent pas ce qui se déroule à l'échelle internationale, c'est parfois la seule voie imaginée par les détenteurs du pouvoir. À cet égard, le Québec ne saurait faire bande à part.

Un processus de décentralisation, cependant, ne se déploie pas dans l'abstrait. Partout où il a cours, il se lie aux forces en présence et en accentue parfois les pouvoirs.

Comme, au Québec, la résurgence

de cette idée va de pair avec des projets qui remettent en cause l'universalité des programmes sociaux, attaquent les forces syndicales, valorisent l'entreprise privée et la privatisation des services publics, etc., l'on peut se permettre de penser que sa mise en application viendra consolider le pouvoir d'une bourgeoisie québécoise, maintenant existante, et de ses alliés fraîchement créés.

Depuis plusieurs années, des efforts importants ont été consacrés, sans trop de publicité, à la constitution d'une bourgeoisie québécoise. L'ex-ministre Jacques Parizeau en a été la cheville ouvrière et, en 1983, devant des anglophones canadiens, il ne cachait pas sa joie de pouvoir affirmer que cette bourgeoisie québécoise avait maintenant pignon sur rue.

Alors que la crise économique réduisait la marge de manœuvre du gouvernement du Québec et que plusieurs entreprises, y compris celles appartenant à des sociétés d'État, connaissaient des difficultés normales de parcours, une stratégie de renouveau de cette bourgeoisie issue du terroir fut mise de l'avant à même les économies réalisées par des lois spéciales qui ont légitimé une ponction importante prise sur les salaires des employé(e)s de la fonction publique.

Cette ponction n'a pas servi à renflouer le contrôle collectif des travailleuses et travailleurs sur l'économie québécoise. Bien au contraire. L'entreprise privée québécoise fut choyée et ses actionnaires retrouvèrent dans l'État leur ange-gardien préféré.

Qui plus est, à même des exemptions d'impôt, ces mêmes actionnaires ont vu leur nombre et, par conséquent, leur force augmenter de façon substantielle grâce au régime d'épargne action dont on vante encore les hauts taux de rendement causés tout simplement par des mécanismes de déduction d'impôt.

Ces nouveaux actionnaires sont en grande partie des membres de la nouvelle petite bourgeoisie qui, auparavant, tiraient avantage des retombées des luttes syndicales dans les secteurs public et privé. Aujourd'hui, détenteurs d'actions acquises sans douleur de compagnies bien de « chez nous », ils sont devenus les nouveaux alliés de la bourgeoisie québécoise et assurent à cette dernière un ancrage social inédit.

Que peuvent désirer ces derniers comme les membres de la bourgeoisie québécoise sinon des conditions propices à leur assurer mutuellement des rendements élevés sur les capitaux qu'ils détiennent. Ces conditions, ne sont-elles pas celles que l'on entend de plus en plus fréquemment, à savoir la valorisation du capital, la neutralisation des forces syndicales, la privatisation et la décentralisation des pouvoirs ?

N'est-ce pas un peu ce qui se déroule devant nous. Plus que jamais au Québec, le capital est devenu un objet sacré. Même LE DEVOIR y consacre la moitié de ses pages. Parallèlement, le mouvement ouvrier, valorisé au moment où il concentrait ses énergies dans la fonction publique pour faire payer la bourgeoisie « anglophone » et « étrangère », est décrié et pris à partie. Il est même devenu, chez certains témoins locaux du nouveau libéralisme, la cause même des problèmes de la société québécoise. D'ailleurs, pour ces derniers, la correction de ces problèmes passerait par la dissolution des institutions issues de la Révolution tranquille, principalement celles où se retrouvent les travailleuses et travailleurs syndiqué(e)s.

Dès lors, dans un tel contexte idéologique, tout projet de décentralisation, jumelé comme c'est le cas présentement à l'évaluation du mouvement syndical de la dynamique sociale du Québec — ce que vise fondamentalement le projet du ministre Clair —, ne peut être qu'un moyen de

plus visant à favoriser l'emprise sociale de la bourgeoisie québécoise et de ses alliés.

Dans l'ensemble du Québec comme dans les régions ou les localités, ces derniers contrôlent les institutions et les entreprises, possèdent aussi en commun un discours homogène et ont les moyens pour le diffuser. Mieux organisés que toutes les autres classes sociales — nos recherches à Plessisville, Saint-Georges et Theford Mines en témoignent — ils se manifesteront rapidement au sein des organismes issus de la décentralisation et, comme les autres classes, posséderont un faible niveau de cohésion et demeureront fortement imprégnées des pressions du milieu, se serviront de ce nouveau levier pour consolider leur propre pouvoir sur l'ensemble du Québec.

Pour ces motifs fort simples, tout projet de décentralisation, s'il ne s'accompagne pas d'une ouverture à l'organisation des travailleuses et travailleurs à la fois localement, dans les régions et à l'échelle du Québec, n'assurera qu'un renforcement de la bourgeoisie québécoise comme de ses alliés et, par eux, du capital « étranger » avec lequel ils sont invités à s'associer, encore grâce au support de l'État dont nous finançons tous collectivement les activités.

Pire. Si cette décentralisation se réalise telle qu'elle est conçue présentement, elle contribuera à étouffer des aspirations comme des dynamismes nouveaux qui prennent forme chez les travailleuses et travailleurs du Québec.

Un tel recul est à éviter à tout prix. Une telle usurpation, encore plus. La décentralisation doit s'effectuer avec ceux et celles qui ont le plus contribué à la centralisation. Agir autrement, c'est nier vingt ans d'histoire qui ont semé les germes d'une société différente dont le parachèvement ne saurait se faire sans choc majeur sur les bases du capital, fut-il d'ici.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ La polyvalente

1977, sa clientèle a commencé à baisser et, à sa fermeture, elle ne comptait guère plus que 400 élèves.

L'école Émile-Nelligan a en fait fermé ses portes il y a deux ans. Sa clientèle s'est dirigée en partie à la polyvalente Jeanne-Mance, située à l'angle des rues Rachel et Papineau.

Pour sa part, l'École de technologie supérieure a entrepris des travaux importants de quelque \$ 4 millions pour rendre les locaux conformes à ses besoins. L'ETS est affiliée à l'Université du Québec.

◆ La Curatelle

mation, M. Marcel Pépin, de produire ce document devant la Commission pour étude. Le procureur du ministère avait en effet fait valoir devant le juge Lesage le 15 novembre dernier — jour même où M. Jacques Parizeau annonçait sa démission — que ce rapport d'enquête interne appartenait en propre au ministre des Finances et non à un organisme public, et qu'à ce titre, la CAI n'avait aucune juridiction sur le document.

La Commission d'accès à l'information ne s'attend pas à recevoir le rapport avant l'expiration des délais d'appel. Il n'est pas dit d'ailleurs qu'elle rendra public ce document, expliquait hier une adjointe de M. Pépin, Mme Nicole McKinnon, mais elle pourra au moins en prendre connaissance comme le prévoit la loi sur l'accès à l'information avant de rendre sa décision dans la cause qui oppose le groupe de défense des droits des malades mentaux Auto-Psy au ministère des Finances.

Le groupe Auto-Psy cherche à obtenir ce rapport d'enquête sur la gestion des placements du Curateur public depuis qu'il a été livré par le contrôleur des finances au ministre Parizeau en mai dernier. La Curatelle publique gère les biens de 11,000 personnes au Québec. Un jugement récent de la Cour supérieure porté à la connaissance du Groupe Auto-Psy indiquait clairement que la Curatelle laissait de l'argent dans un compte de banque «rapportant 8 1/2 % alors qu'elle pouvait en obtenir facilement 5 % ou 6 % de plus». De là son intérêt pour le rapport d'enquête que le ministère des Finances lui a refusé. Le groupe a porté la cause devant la Commission d'accès à l'information à la suite de ce refus.

Le juge Lesage a réfuté l'argument principal du ministère des Finances, à savoir que la Commission n'avait aucune juridiction sur le document recherché parce qu'il était propriété du ministre Parizeau (à titre de ministre responsable de la Curatelle publique) et non du ministère des Finances. « Il ne s'agit pas d'un document de caractère politique, mais de caractère administratif. Le mandat confié au contrôleur des finances, le 24 août 1983, en témoigne », écrit le juge Lesage, qui ajoute plus loin : « les documents du ministère sont les documents du ministre », puisqu'il ne s'agit pas d'un document privé mais bien d'un document intéressant la gestion d'un organisme de l'État.

M. Jacques Parizeau n'était pas disponible pour livrer ses commentaires hier sur le jugement Lesage. Encore ministre des Finances en novembre dernier, il avait écrit un long article, paru dans LE DEVOIR cinq jours après sa démission, dans lequel il affirmait qu'il « attendrait un *subpoena* avant de fournir le document. Et puisque comme ministre je dois obtempérer aux lois de mon pays, je livrerai bien sûr alors le document », ajoutait-il dans son article.

M. Parizeau affirmait en outre que les ministres seraient dans une « situation appréhendée de soit-disant scandale à tout bout de champ » si les médias avaient accès à toutes les enquêtes qu'ils commandent sur leurs appareils administratifs. La conséquence première de cette sur-

veillance constante du public, expliquait-il, serait qu'il « n'y aurait plus d'enquêtes ministérielles » et que les ministres se contenteraient de rapports verbaux jusqu'à ce que le « degré de pointe » d'une administration commande une enquête policière ou une commission royale d'enquête. Quant aux cas moins sérieux, ajoutait-il, « ce qui est mal fait restera mal fait. Je ne vois pas l'intérêt que le public peut avoir à semblable résultat ».

Dans le cas précis de la Curatelle publique, M. Parizeau avait commandé au contrôleur des finances de son ministère, M. Guy Langlois, une enquête parce qu'il entretenait des doutes sur la qualité des placements effectués par le Curateur public, placements qui n'auraient rapporté aucun intérêt à leurs bénéficiaires, comme en témoigne le mandat qu'il donnait à M. Langlois en août 1983. La lettre indiquait également que M. Parizeau n'aurait pas été satisfait des explications que lui auraient fournies le Curateur public, Me Rémi Lussier, à ce sujet à l'époque. L'enquête a duré neuf mois.

◆ Clark

actuellement nettement insuffisantes pour refuser cet appui au programme américain IDS. « L'Initiative de défense stratégique, a-t-il ajouté, ne contrevient ni aux dispositions du traité de 1967 sur l'espace extra-terrestre, ni aux dispositions du traité de 1972 sur les missiles antimissiles balistiques, deux traités auxquels le Canada accorde son ferme appui.

« Etant donné les progrès importants réalisés par les Soviétiques, a expliqué M. Clark, dans la recherche anti-missiles balistiques et le déploiement d'engins de défense contre les missiles balistiques, la prudence dicte à l'Ouest de se tenir au courant de la faisabilité de tels projets. »

Pour le leader libéral, M. John Turner, appelé à commenter en Chambre ces déclarations du secrétaire d'Etat, il s'agit-là d'un dangereux retour en arrière dans la politique canadienne. « En fait, a-t-il dit, le Canada semble maintenant tolérer, sinon supporter complètement, l'idée d'une guerre des étoiles que les précédents gouvernements canadiens ont toujours rejetée. »

Selon lui, il ne peut y avoir d'élément plus déstabilisateur dans l'escalade des armements nucléaires que cette initiative bien particulière des États-Unis.

De son côté, le député libéral Lloyd Axworthy a rappelé que cette décision du gouvernement conservateur vient en flagrante contradiction avec ce que le secrétaire d'Etat, M. Clark, déclarait en décembre devant l'Assemblée des Nations-Unies lorsqu'il a condamné l'utilisation de l'espace à des fins militaires.

« En appuyant ce jeu de rattrapage entre les deux superpuissances, a ajouté M. Axworthy, en accordant son appui au programme de recherche de \$ 25 milliards du gouvernement américain, est-ce qu'il ne dit pas du même coup aux Soviétiques d'aller de l'avant avec un programme identique pour qu'ils puissent rattraper eux aussi les Américains? »

« En un mot, a-t-il conclu, comment le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada peut-il concilier l'incroyable élément d'instabilité que l'IDS représente avec le sérieux problème de relations entre les deux superpuissances? »

Mme Pauline Jewett, critique néo-démocrate des Affaires extérieures, a pour sa part souligné que le secrétaire d'Etat canadien a tout simplement adopté aveuglément la politique américaine lorsqu'il parle d'une hypothétique utilisation de l'espace à des fins militaires.

« Est-ce que le ministre, a indiqué Mme Jewett, croit sincèrement que les États-Unis vont arrêter leurs recherches advenant une négociation fructueuse avec l'URSS? Est-ce qu'il ne sait pas encore que les Américains ont déjà procédé à des essais sur des éléments du système IDS? Est-ce qu'il croit vraiment qu'il n'y a eu jusqu'à maintenant que des recherches? »

A ces objections, le ministre Clark a opposé la défense de la liberté. « Nous ne vivons pas dans un monde

parfait, a-t-il conclu. Nous vivons dans un monde divisé non seulement par des affrontements entre les nations, mais aussi par des conflits au sujet de certaines valeurs. Ces conflits sur les valeurs ne laissent pas le Canada indifférent. Nous nous rangeons du côté de la défense de la liberté. Nous jouons notre rôle avec nos alliés dans la défense de la liberté. »

« Nous sommes prêts à accepter nos obligations dans la défense de la liberté comme nous sommes également prêts à accepter nos obligations face au contrôle des armements et à la promotion du désarmement. »

Pour M. Clark, il n'y a aucune contradiction entre la recherche de la paix, d'une part, et la liberté, d'autre part.

◆ Les orthodoxes

dantiste tout en demeurant à l'intérieur du PQ et provoquer de nouvelles démissions de députés et libéraux d'autres sièges de l'Assemblée nationale, en espérant que le premier ministre préférera dissoudre le Parlement et déclencher des élections générales plutôt que de tenir de multiples partielles.

Le député de Trois-Rivières, M. Denis Vaugeois, professeur et historien, avait été élu à l'Assemblée nationale en 1976. Il a été ministre des Affaires culturelles et des Communications de 1977 à 1979. Une première fois, en décembre, il avait déjà exprimé le désir de quitter la politique mais le premier ministre Lévesque avait réussi à l'en dissuader. M. Vaugeois a indiqué hier au DEVOIR qu'il n'avait pas revu son chef depuis son retour de vacances. Quoi qu'il comprenne, en terme de réalité politique, le virage que M. Lévesque a voulu imprimer au parti, Denis Vaugeois ne reconnaît plus le PQ auquel il avait adhéré et il ne saurait s'y sentir confortable.

« Je ne quitte pas la politique, je ne déchire pas ma carte de membre du parti mais je renonce à mon mandat », a-t-il déclaré hier, soulignant que s'il demeure associé au parti, c'est en espérant qu'il pourra éventuellement contribuer à une campagne au leadership. Il reconnaît avoir été déçu que le premier ministre n'ait pas jugé bon de le réintégrer au sein du conseil des ministres. Il lui a adressé hier sa lettre de démission et lui a confié les problèmes du comté Trois-Rivières. Entre-temps, il continuera de s'en occuper et consacra toutes ses énergies à trouver une solution pour prévenir les mises à pied à la compagnie Wabasso, dont la fermeture partielle est prévue tôt ce printemps. Il compte sur son ex-colleague Yves Duhaime et sur la volonté politique du gouvernement Mulroney d'agir avec célérité.

L'intention de démissionner du député de Rivière-du-Loup, M. Jules Boucher, n'étonne pas en ce qu'il est un ami de M. Vaugeois, dont il s'est inspiré depuis le début de la crise qui secoue le PQ. A l'instar de M. Vaugeois, M. Boucher a indiqué hier qu'il ne se sent plus à l'aise au sein du PQ mais qu'il y reviendra probablement si un authentique indépendantiste en assume le leadership. D'ici là, il souhaite que la pression se fera suffisamment forte sur M. Lévesque pour qu'il décide de déclencher des élections générales.

◆ Reagan

pour le prochain exercice fiscal, qu'il présentera le 4 février au Congrès et qui comprendra un gel des dépenses de l'Etat, constituera un premier pas dans ce sens.

M. Reagan a également réaffirmé son intention de procéder à une réforme fiscale pour simplifier le système d'impôts, le rendre plus juste et diminuer les taux d'imposition pour tous ceux qui travaillent.

« Notre nation est vouée à la grandeur, a ajouté M. Reagan avec solennité. Nous sommes en train de créer une Amérique nouvelle, une nation en plein essor, de nouveau vibrante, robuste et vivante. »

« Avec nos alliances renforcées, avec notre économie qui mène le monde à un nouvel âge d'expansion économique, nous avons devant nous un avenir riche de possibilités », a-t-il conclu.

« Il n'y a pas de limite à la croissance et au progrès humain quand les hommes et les femmes sont libres de suivre leurs rêves », a ajouté M. Reagan en faisant preuve du même optimisme qui avait marqué son arrivée au pouvoir, en 1981.

Dans la soirée, accompagnée de son épouse Nancy, M. Reagan était attendu par ses partisans enthousiastes dans les neuf bals organisés dans les hôtels de la capitale fédérale. A chacun d'eux, Ronald et Nancy devaient faire l'honneur de quelques pas de danse.

D'autre part, près de deux Américains sur trois approuvent la politique du président Reagan, selon un sondage réalisé par le *New York Times* et la chaîne de télévision CBS.

Selon ce sondage, 62 % des 1,534 personnes interrogées approuvent la gestion de M. Reagan, contre 29 % qui la désapprouvent. Cette cote de popularité rejoint presque les 67 % d'approbation qu'avait connus M. Reagan après l'attentat qui avait failli lui coûter la vie en mars 1981, souligne le *Times*.

Un sondage semblable publié dimanche dans le *Washington Post* donnait également à M. Reagan une popularité inégale depuis mars 1981 : 68 % d'approbation contre 28 %.

Quelques centaines de personnes ont toutefois bravé le froid hier à Washington pour manifester leur opposition au président Reagan.

« Les États-Unis hors d'Amérique centrale, des Caraïbes, du Proche-Orient, d'Afrique », proclamait une banderole derrière laquelle ont défilé moins de 300 personnes.

Les manifestants, partis de la colline du Capitole, ont descendu Pennsylvania Avenue, l'artère par où devait passer le défilé traditionnel des cérémonies d'investiture, qui a été

Déneigement: priorité aux piétons, réclame le RCM

ALAIN DUHAMEL

Le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) estime que l'administration municipale ne peut invoquer une accumulation de circonstances défavorables pour justifier les retards considérables dans le déblaiement des trottoirs au début de janvier, après la tempête de verglas et de neige du jour de l'an.

« L'administration doit revoir les priorités de déneigement de manière à assurer une sécurité maximale aux piétons », a dit M. Abe Limonchik, conseiller municipal du RCM, en rappelant que près de 60 % de tous les déplacements, selon les enquêtes Origine-destination de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM), ont lieu à pied ou en transport en commun dans la vieille de Montréal.

Dans plusieurs quartiers de la ville, l'opération de déneigement a mis beaucoup plus de temps à se réaliser que ne permettaient les contrats municipaux. Dans certains quartiers, il a fallu attendre plus

d'une semaine non seulement pour enlever la neige dans les rues, mais aussi pour déblayer les trottoirs.

À sa défense, l'administration municipale invoque un concours de circonstances défavorables : congé du temps des fêtes, accumulation en quelques heures de verglas et de neige abondante et un important litige juridique avec les camionneurs.

L'administration municipale se trouve devant des obligations juridiques contradictoires. Sa charte lui impose l'obligation de lancer des appels d'offre publics pour le déneigement et d'accorder le contrat au meilleur prix possible. Une loi québécoise a institué à l'égard des camionneurs artisans un système de courtage et de tarifs avec lequel l'administration municipale devrait traiter, même si les tarifs demeurent plus élevés que ceux du marché. La Ville de Montréal paierait \$500,000 de plus par année si elle consentait à déroger à sa loi municipale pour se plier aux exigences du poste de courtage de la région métropolitaine.

Les motifs invoqués peuvent s'entendre dans l'opération d'enlèvement

de la neige mais, selon le RCM, ils ne peuvent plus être invoqués lorsqu'il s'agit de déblayer, de déglacer et de sabler les trottoirs puisque, dans cette opération essentielle, le problème de la disponibilité des camions n'intervient pas.

Au leader du RCM, M. Jean Doré, qui reprochait à l'administration municipale de n'avoir rien fait pour régler cette affaire bien qu'elle en ait été informée bien avant les premières chutes de neige, le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, a répliqué que l'administration municipale, dès 1980, avait souligné le problème au gouvernement québécois. L'automne dernier, elle a réclamé des titulaires du ministère des Transports, M. Jacques Léonard puis M. Guy Tardif, une intervention.

Pour l'heure, le problème reste entier et suit son cheminement habituel dans l'appareil juridique.

Dans les quartiers où les entrepreneurs privés n'ont pu respecter les délais décrits dans les contrats, l'administration municipale se propose d'imposer les pénalités prévues.

Lortie refuse d'assister au visionnement des bandes vidéo

LIA LÉVESQUE

QUEBEC (PC) — Le jury au procès du caporal Denis Lortie a finalement pu visionner hier, les deux bandes vidéo illustrant une partie de la fusillade du 8 mai 84 à l'Assemblée nationale.

Fait pour le moins inusité dans les annales de la justice canadienne, l'accusé, Denis Lortie, a personnellement demandé au juge l'autorisation de ne pas assister au visionnement des violents événements.

C'est donc sans la présence de l'accusé que le visionnement, soit l'exposition d'une partie de la preuve de la Couronne, a eu lieu.

Le Code criminel prévoit que l'accusé doit en tout temps assister à son propre procès et aux preuves présentées, afin de pouvoir contribuer à sa propre défense avec ses procureurs.

annulé du fait du froid glacial régnant à Washington.

Samedi, le pasteur Jesse Jackson, ancien candidat à l'investiture du Parti démocrate pour la dernière élection présidentielle, avait déjà conduit une marche de protestation qui avait attiré environ 750 personnes.

◆ Développement

avec les provinces, précise M. Biron.

Cette entente pourrait porter, selon les indications données par le ministre Biron, sur les programmes de subventions aux entreprises. L'entente définirait les grandes priorités, les orientations ainsi que les budgets. À la lumière de ce cadre, le Québec serait celui qui recevrait les demandes d'aide, les étudierait et déciderait. On éviterait ainsi le doublement du travail de deux équipes de fonctionnaires différentes qui font les mêmes études alors que les entreprises auraient l'avantage du guichet unique. Elles n'auraient plus qu'un seul formulaire à remplir. Parmi les priorités, le ministre cite la recherche et le développement, le financement des entreprises, l'amélioration de la gestion et de la main d'oeuvre.

Ce type d'entente vaudrait dans un premier temps pour le secteur des petites et moyennes entreprises. Il est probable que dans le cas des mines Séléine, Québec aurait pu décider seul d'aller de l'avant, assure M. Biron. Il précise toutefois qu'il va de soi que le gouvernement fédéral se garderait toute liberté pour ce qui est des subventions aux grandes industries. Lorsqu'on parle de subvention de \$ 25 millions par exemple, il est normal que le gouvernement fédéral veuille mener ses propres études, explique M. Biron.

Cette idée de laisser les provinces être le maître d'oeuvre du développement régional pourrait inspirer certains éléments d'une entente que doivent signer dès cette semaine les gouvernements québécois et canadien. Il s'agit d'une sous-entente à l'entente-cadre du développement économique régional signée il y a quelques semaines par les deux gouvernements. Cette sous-entente portera sur le développement industriel. De l'avis du ministre québécois, cette entente manifesterait plus d'ouverture, et signifiera aussi plus d'argent que l'entente précédente, à l'égard de ce qu'il appelle le « développement structurant » et l'aide à l'implantation de grandes entreprises.

Depuis trois ans et demi qu'il est ministre, M. Biron assure n'avoir jamais vu d'ouverture aussi grande envers les provinces. Le changement majeur est que désormais on est prêt à définir des stratégies de développement qui misent sur les « opportunités » des régions et des provinces plutôt que sur leurs forces. Apparaissant, on voulait assoier le développement sur les forces de chaque province, ce qui accentuait toujours les avantages de l'Ontario. Maintenant le dynamisme de chaque région pourra s'exprimer, dit-il.

Cette nouvelle approche inspirera un certain nombre de recommandations que feront les ministres présents à la réunion d'hier à leurs premiers ministres respectifs. Le développement régional figurera à l'ordre du jour de la conférence économique des premiers ministres à Regina à la mi-février.

Le Code cite cependant certaines exceptions où ce « droit inaliénable » de l'accusé peut être adapté aux situations qui se présentent, dont celles « que la Cour juge à propos ».

Le juge n'a pas précisé devant le jury les raisons de cette absence du caporal Lortie lors de la projection des films.

Les deux bandes vidéo relatent les mêmes événements. Sur une cassette manquent les cinq premières minutes de film, alors que sur l'autre, il manque cinq minutes de son. Le jury a donc dû visionner en environ une heure les deux bobines (la seconde seulement en partie) pour apprécier la totalité des événements.

Les images restent saisissantes et même irréelles durant les premières minutes. On croirait à un film.

On y voit Lortie, essoufflé, extrêmement nerveux, qui trône sur le siège du président en habit de camouflage. Il charge sa mitrailleuse et ajuste ses armes. Il enlève son béret et le pose sur le microphone du président et projette son dentier au sol. Il vise et tire rafales sur rafales, devant lui et vers la gauche (côté du gouvernement).

Avant la mitrailleuse, ce sera le pistolet. Il pointe devant lui et tire un coup on ne sait où.

Ces événements ont été filmés par les caméras commandées à distance par le service de télédiffusion des débats de l'Assemblée nationale. On y voit Lortie, son échange avec le sergent d'armes et, à une reprise, on entrevoit les blessés que Lortie laisse sortir. La caméra joue aussi avec les « zooms » sur les mains de Lortie, son havresac, les traces de projectiles sur les murs et une caméra murale mise hors de service.

Le son est de mauvaise qualité. On entend le jeune caporal crier, blasphémer à maintes reprises. Dès qu'il s'assied et tire, on entend : « Shoot, tirez-moi, j'suis prêt. Ça va y goûter en tab... J'suis plus capable. »

On rate cependant la majorité de l'échange avec le sergent d'armes René Jalbert.

On entend surtout des bribes du long échange avec un agent de la paix posté dans les galeries et que Jalbert et Lortie tentent de convaincre de sortir. « Hey en haut, ferme la porte. J'suis écoeuré. Allez-vous en. J'tirerai pas, promis. Reviens

Publicité fédérale: la GRC enquête sur le contrat de Média-Canada

OTTAWA (PC) — Aux prises avec les attaques de l'opposition, qui accuse le gouvernement d'avoir enfreint ses propres règles sur l'attribution des contrats, le ministre Harvie Andre a déclaré lundi aux Communes que la Gendarmerie royale du Canada examine actuellement le contrat exclusif accordé à Média-Canada pour la publicité du gouvernement fédéral.

Mais le ministre des Approvisionnements et Services devait plus tard refuser de confirmer qu'une enquête de la GRC est en cours et a dit qu'il avait volontairement remis une copie du contrat controversé aux forces de police.

Rajouté par la suite, un porte-parole de la GRC n'a pu confirmer ou infirmer qu'une enquête était effectivement en cours.

Le ministre a également déclaré en Chambre, au grand amusement de maints députés, qu'il n'était pas inhabituel d'accorder un contrat sans avoir procédé à un appel d'offres préalable parce que la publicité « ne fait l'objet de soumissions nulle part au monde, dans le monde libre disons, c'est-à-dire où la publicité existe ».

Les critiques de l'opposition portent sur une entente qui attribue l'entière responsabilité de la distribution des contrats de publicité du gouvernement fédéral à une firme, Média-Canada, formée par M.M. Roger Nantel, de Mont-

réal et Peter Simpson, de Toronto. Tous deux ont occupé des postes clés dans l'organisation de la campagne électorale des Tories.

L'existence de ce contrat a été révélée au cours de la période des fêtes, alors que les députés du Parlement se trouvaient en vacances.

Aucune demande de soumission n'a été formulée avant l'adjudication du lucratif contrat, d'une valeur de \$125,000 par mois, signé le 18 janvier dernier.

Pour les députés de l'opposition, c'est là un exemple flagrant du genre de favoritisme que le premier ministre Mulroney s'était engagé à éliminer.

Selon l'opposition, les conservateurs seront ainsi en mesure d'exercer de la discrimination à l'encontre de médias qui auraient le malheur d'être en mauvais termes avec le gouvernement.

Le député néo-démocrate Michael Cassidy a réclamé du ministre Andre qu'il lance un appel d'offres sur une base compétitive, ajoutant que les règles du Conseil du trésor stipulent que tous les biens et services gouvernementaux doivent faire l'objet d'une telle procédure.

Le libéral John Nunziata, de son côté, a dénoncé le favoritisme conservateur tout en admettant, sous les huées néo-démocrates, que son propre parti avait déjà eu recours à cette pratique.

AUJOURD'HUI

L'école de danse Les Sortilèges reprend ses activités les mardi et mercredi soirs de chaque semaine à compter de maintenant. 274-5655

Pour vous inscrire aux activités de la session d'hiver du Centre multi-thématique St-Louis, il faut vous rendre au 3553 ces mardi, mercredi et jeudi de midi à 21 h et le 26 de 10 h à 13 h. La session se déroulera du 28 janvier au 6 avril. 842-8836

Session de sensibilisation à la poésie-thérapie, à 19 h 30, en compagnie de l'animatrice Noël-André Delisle, poète et psychologue. 725-9234

Dans le cadre des cours du Gesù, deuxième d'une série de six cours sur le thème « La justice sociale comme Bonne Nouvelle » intitulé « Le chômage et l'inflation vus par nos évêques », par Albert Beaudry, s.j. Rendez-vous à 19 h 30 au 1202 de Bleury. 866-2305

L'équipe de sexualité-planning du CLSC Longueuil Ouest offre une soirée d'information et de discussion sur le thème : le désir sexuel chez l'homme et la femme, parlons-en. Rendez-vous à 19 h au 201 ouest Curé-Poirier à Longueuil. 651-9830

Un cours de relations parent-adolescent aura lieu à compter du 22 janvier au Centre des Femmes de Rivière-des-Prairies. Ce cours est d'une durée de 10 semaines et les frais d'inscriptions sont de \$ 5. 649-1030

Asthmaction invite les gens intéressés à une conférence du docteur John Weisnagel, allergiste intitulé « L'asthme vu par un allergiste », à 19 h 30, au Centre hospitalier de Saint-Laurent, 1275 Côte Vertu. 761-3902

La Société d'étude et de conférence vous convie à une conférence sur la Russie intitulée « Pourquoi aller si loin? » que

donnera Mme Jeannette Boulizon, professeure. Rendez-vous à l'auditorium de la Banque Royale du Canada, 1 Place Ville-Marie, mezzanine 2. 737-9605

La Fondation de la rétinite pigmentaire vous convie à une rencontre qui aura lieu à 19 h 30 à l'amphithéâtre de l'hôpital de Montréal pour enfants, 2300 rue Tupper.

Dans le cadre de la campagne de financement 85, l'Association libérale de Chomedey recevra M. Robert Bourassa, chef du Parti libéral du Québec à l'occasion d'un cocktail-bénéfice au Sheraton Laval, sous la présidence d'honneur de madame Lise Bacon, députée de Chomedey. 687-2030

Soirée d'introduction à l'atelier « Vivre sa créativité » par l'exploration gestuelle et sonore. Rendez-vous au Lotus, 10055 Papineau à 19 h. 387-9663 ou 9174

L'Association québécoise des parents et amis du malade mental invite les personnes intéressées à sa conférence qui aura lieu à 20 h, au pavillon Mailloux de l'hôpital Notre-Dame. On y parlera des droits et recours des malades mentaux en compagnie de M. Jean-Marc Joly, gref-fier-adjoint à la cour provinciale. 524-7131

Avez-vous du temps à consacrer aux tous-petits? Si oui, Les Grands-Parents bénévoles sont intéressés à vous connaître. Si vous êtes âgés de 50 ans et plus et êtes disponibles pour rencontrer des enfants sur une base individuelle ou collective afin de partager leurs activités, téléphonez au 866-4110

Le Conservatoire d'expression française de Montréal, 1655 Promenade Fleury offre des séances gratuites sur la maîtrise de la parole par le contrôle corporel, et pour les personnes souffrant de bégaiement. 388-7941

LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

SYLVAIN BLANCHARD

■ Forte hausse du bénéfice de Nor-Tel

Northern Telecom Limitée a annoncé hier que son chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 1984 a enregistré un gain de 32,5 % par rapport à 1983 et que son bénéfice net (applicable aux actions ordinaires) a progressé de 39,8 %. Le chiffre d'affaires consolidé de 1984 s'est inscrit à \$ 4,3 milliards, contre \$ 3,3 milliards en 1983. Le bénéfice net (applicable aux actions ordinaires) a atteint \$ 317,5 millions (\$ 2,76 par action ordinaire), contre \$ 227,1 millions (\$ 2,05 par action) avant gain extraordinaire en 1983. Un gain extraordinaire de \$ 41,3 millions de dollars (\$ 0,37 par action ordinaire) avait porté le bénéfice net de 1983 à \$ 68,4 millions (\$ 2,42 par action). Ce gain tenait à une réduction d'impôts sur le revenu provenant de l'utilisation de pertes fiscales subies par une filiale au cours d'exercices antérieurs. Tous les reports de pertes prospectifs ont été utilisés en 1983. Les résultats du quatrième trimestre ont aussi atteint des niveaux intégraux. Le chiffre d'affaires consolidé s'est inscrit à \$ 1,4 milliard, soit un gain de 44,2 % par rapport à \$ 974,2 millions à la période correspondante en 1983. Le bénéfice net applicable aux actions ordinaires a atteint \$ 114,6 millions (\$ 0,99 par action ordinaire), soit une progression de 69 % par rapport à \$ 67,8 millions (\$ 0,60 par action) avant gain extraordinaire en 1983. Le gain extraordinaire de \$ 16,7 millions (\$ 0,14 par action) avait porté le bénéfice net du quatrième trimestre de 1983 à \$ 84,5 millions (\$ 0,74 par action). « Malgré une concurrence accrue dans la plupart des gammes de produits, les résultats financiers de Northern Telecom ont amplement dépassé nos objectifs. Le chiffre d'affaires, le bénéfice net et les nouvelles commandes ont atteint des niveaux record. Nous avons en outre augmenté sensiblement nos investissements au Canada, aux États-Unis et dans certains pays d'outre-mer. Ces investissements en commercialisation, en immobilisations et en recherche-développement contribueront à la réalisation de notre objectif de croissance pour 1985 et les années qui suivront, soit une progression annuelle composée du chiffre d'affaires et du bénéfice par action ordinaire de 20 % ou plus », a expliqué hier le président et chef de la direction, M. Edmund B. Fitzgerald.

■ Le profit d'Alcan en baisse

La baisse des prix durant la seconde moitié de 1984 a contribué à une diminution de près de 60 % du profit d'Alcan Aluminium Ltd au quatrième trimestre de l'an dernier.

La compagnie a annoncé hier que le profit au cours des trois derniers mois de l'année a été de \$ 20 millions, comparativement à un profit net de \$ 55 millions durant la même période en 1983. Tous ces chiffres sont en dollars américains.

Pour l'ensemble de 1984, le bénéfice net d'Alcan s'est établi à \$ 253 millions, contre \$ 73 millions en 1983.

Les revenus nets des activités d'Alcan en Europe, bien que solides n'ont pu compenser pour les résultats moins bons enregistrés en Amérique du Nord.

Aluminum Co. of Canada Ltd a déclaré un bénéfice net de \$ 14 millions pour le quatrième trimestre, contre \$ 46 millions un an plus tôt. Le bénéfice pour l'ensemble de 1984 est de \$ 123 millions, comparativement à \$ 80 millions en 1983.

Les ventes et revenus d'exploitation consolidés au quatrième trimestre ont été de \$ 1,29 milliard, contre \$ 1,39 milliard pour la même période en 1983.

Pour toute l'année 1984, les ventes et revenus d'exploitation ont atteint \$ 5,46 milliards, au lieu de \$ 5,21 milliards en 1983.

Les ventes de lingots se sont chiffrées à 158,000 tonnes au quatrième trimestre et à 577,000 tonnes durant l'année (En 1983: 173,000 et 728,000 tonnes, respectivement).

Les dépenses d'immobilisation et d'investissement en 1984 se sont élevées à \$ 427 millions environ, au regard de \$ 382 millions l'année précédente.

■ Montreal Trust abaisse ses taux

Montreal Trust a annoncé hier des réductions immédiates de un quart de 1 % sur ses taux hypothécaires de un et trois ans. Les taux d'un an baissent ainsi à 10,75 % et ceux de trois ans à 11,75 %. Les autres taux demeurent inchangés, soit ceux de deux ans à 11,25 %, de quatre ans à 12,15 % et ceux de cinq ans à 12,5 %.

■ ... Tout comme la Banque T.-D.

La Banque Toronto Dominion a également réduit ses taux hypothécaires d'un quart de point.

Les taux d'une durée d'un an passe à 10,75 %, tandis que ceux de 3 et 5 ans baissent respectivement à 11,25 %, 11,75 % et 12,25 %.

■ Du Pont accorde d'importants contrats

Du Pont Canada a annoncé hier qu'elle avait accordé des contrats à divers entrepreneurs du Québec, de l'Ontario et de l'Alberta pour la construction de son usine de peroxyde d'hydrogène d'envergure mondiale à Maitland (Ontario). L'infrastructure est maintenant terminée et les installations d'une valeur de \$ 100 millions entrèrent en service pendant le deuxième semestre de 1986. Lotepco Plants Limited de Calgary construira l'usine d'hydrogène qui approvisionnera l'usine de peroxyde d'hydrogène ainsi que les autres installations de Du Pont à Maitland qui fabriquent les produits chimiques qui entrent dans la composition de la fibre de nylon. L'usine d'hydrogène entrera en service dès l'automne de 1985. Bedarco McGruer de Montréal et Bolger Steel Fabrication de Cornwall (Ontario) fabriqueront les récipients d'acier inoxydable utilisés pour la fabrication.

■ 1984 fut excellente pour Airbus

1984 a représenté un tournant dans l'histoire du consortium européen Airbus Industrie avec notamment le lancement, en mars, d'un nouvel avion, le A-320 de 150 places, et la signature d'une lettre d'intention en septembre avec Pan Am.

Pour Airbus, le total des commandes et options, et des déclarations d'intention de 1984 s'élève à 158 appareils (82 fermes et 76 options), soit plus de cinq fois le volume des commandes de 1983, selon la dernière lettre mensuelle, publiée hier à Paris.

Airbus Industrie qui était également l'année dernière le dixième anniversaire de la mise en service du A-300, le premier avion de la famille Airbus, souligne que 1984 a été décisive pour l'avenir à long terme du consortium.

Selon Airbus, en s'en tenant aux seuls contrats définitifs signés avec des compagnies aériennes l'année dernière, les chiffres (portant sur 58 appareils) restent encore très substantiels et permettent à Airbus Industrie de s'assurer le tiers du marché des avions gros-porteurs et les deux tiers du marché des bi-réacteurs à deux couloirs.

Au 31 décembre 1984, Airbus Industrie qui regroupe l'Aérospatiale pour la France, Messerschmitt-Bölkow-Blohm pour la RFA, British Aerospace pour la Grande-Bretagne et Casa pour l'Espagne, comptait 411 commandes fermes émanant de 50 compagnies sans compter les déclarations d'intention.

Pan Am a pris livraison en décembre dernier de ses quatre premiers Airbus sur le seizième qu'elle compte louer. La lettre d'intention qui n'a toujours pas été concrétisée par un contrat définitif, prévoit l'acquisition de douze A-310 et seize A-320. Pan Am a pris en outre des options sur treize A-310 et trente-quatre A-320.

Pour Airbus Industrie, 1984 a été également l'année où la priorité a été donnée pour le développement futur d'un quadri-réacteur très long-courrier TA-11. Cet appareil pourrait voir le jour au tout début des années 1990.

■ Ford se positionne en Europe

La compagnie Ford a rapporté hier qu'elle semble avoir rapporté, pour la première fois de son histoire, la course dans les ventes de véhicules en Europe. « Les derniers rapports indiquent que la différence des ventes entre Ford et la compagnie en deuxième place, Fiat, se chiffrait à quelque 4,000 véhicules sur un marché de 10 millions, a rapporté le président de la compagnie Ford en Europe, M. Robert Lutz. La compagnie Volkswagen, d'Allemagne de l'Ouest, arrive en troisième place, suivie par Peugeot, de France; General Motors, des États-Unis, et Renault, de France.

Entreprises Bell Canada tentent une OPA de \$ 150 millions sur DAON

PAUL DURIVAGE

Entreprises Bell Canada Inc. (BCE) a annoncé hier son intention d'acquiescer la Corporation d'Aménagement Daon, une société de développement immobilière de Vancouver qui se relève de difficultés financières importantes.

BCE a offert \$ 3 pour chacune des actions ordinaires qui lui seront tendues d'ici au 13 février prochain. L'offre représente un coût total possible de près de \$ 150 millions.

« Les Entreprises étaient à la recherche d'experts pour gérer son portefeuille immobilier, par ailleurs en forte croissance. Or, nous avons été fortement impressionnés par les derniers résultats de Daon qui démontrent une réelle amélioration et des attraits certains », a expliqué au DEVOIR un porte-parole de la société, M. David H. Orr.

Daon est une compagnie de développement immobilier particulièrement active en Californie, en Colombie Britannique et en Alberta. La dernière récession a fortement réduit la valeur des propriétés de l'ouest canadien. Elle était venue près d'être déclarée insolvable après avoir perdu plus de \$ 85 millions en 1982.

L'administration devait cependant réagir adéquatement en se départissant de certaines propriétés aux États-Unis, qui profitaient encore d'une bonne cote, et en restructurant sa dette bancaire. Résultats: l'entreprise a réalisé un bénéfice net de \$ 50,1 millions ou 82 cents l'action pour l'exercice terminé le 31 octobre 1984, soit un important retournement par rapport à la perte de \$ 35,7 millions ou 99 cents l'action essuyée l'année précédente.

Avant même l'annonce officielle de l'offre publique, BCE était assurée du contrôle effectif de l'entreprise convoitée. Un certain nombre d'importants actionnaires lui ont en effet assuré de leur intention de déposer leurs actions en sa faveur. Les engagements de ces actionnaires portent sur un total de 10,4 millions d'actions ordinaires, soit 30,3 % des actions de Daon. BCE a de plus obtenu du conseil d'administration de Daon une option lui permettant d'acheter du trésor jusqu'à concurrence de 13 millions d'actions au prix unitaire de \$ 3,00.

Parmi les actionnaires ayant donné leur appui au projet d'acquisition, figurent notamment, MM. John Poole, président et chef de la direction ainsi que fondateur, et Graham Dawson, président du conseil d'administration. Les dirigeants de l'entreprise ont d'ailleurs suggéré aux actionnaires d'accepter de même l'offre des Entreprises.

« Le conseil d'administration de Daon a conclu que les termes de l'offre sont justes et raisonnables et qu'elle représente une opportunité attrayante pour les détenteurs d'actions ordinaires », explique-t-on dans un communiqué. M. Poole n'a pas pu

être rejoint pour commenter.

Notons que l'offre ne vise à acquiescer que 98 % des actions de Daon présentement en circulation. BCE entend en effet, une fois l'offre menée à terme, conserver le caractère distinct de sa nouvelle filiale, en faisant en sorte que ses actions continuent d'être inscrites en bourse. Daon est inscrite à la cote des Bourses de Toronto, de Montréal, de Vancouver, de l'Alberta et de Londres.

De fait, BCE a déclaré qu'elle ne projetait pas d'apporter de changement majeur aux activités et affaires, à l'organisation, à la direction ou au personnel de Daon. Elle entend par contre solliciter une représentation au conseil d'administration de l'entreprise immobilière.

BCE a d'ailleurs manifesté une grande confiance dans la direction actuelle de l'entreprise immobilière en affirmant que « La présence de M. Poole comme président et chef de la direction, et sa volonté d'y demeurer,

Voir page 13: Bell Canada

Le COPEM et Montréal partent en campagne pour Via Rail et Bombardier

ALAIN DUHAMEL

La Ville de Montréal et le Comité de promotion économique de Montréal (COPEM) multiplient les démarches au niveau politique pour s'assurer de la construction d'un atelier d'entretien des trains Via Rail dans le quartier Pointe Saint-Charles et de la bonne réputation des trains LRC (Légers, rapides et confortables) fabriqués par la société Bombardier.

Dans un mémoire conjoint remis hier au Comité sur l'avenir du service ferroviaire voyageurs au Canada, l'administration municipale, la Chambre de commerce et le Bureau de commerce pressent le gouvernement canadien de ne plus retarder la mise en chantier de l'atelier d'entretien de Via Rail et, dans l'immédiat, de confier l'entretien des trains LRC à Bombardier.

« Il est extrêmement important que Montréal conserve un centre d'entretien si l'on veut qu'elle demeure la plaque tournante du transport ferroviaire », a dit M. André Val-



M. Yvon Lamarre

lerand, directeur de la Chambre de commerce, quelques minutes après avoir défendu le mémoire conjoint. « C'est vital aussi pour Bombardier ».

Le gouvernement canadien a constitué, il y a quelques semaines, un comité sur l'avenir de Via Rail et du transport des voyageurs, mieux connu sous le nom de comité Horner, du nom de son président, M. Hugh Horner.

Dans sa politique de compressions des dépenses, le gouvernement canadien a incité Via Rail à remettre à plus tard, dans cinq ans au mieux, la mise en chantier de son atelier d'entretien majeur, un projet évalué à près de \$ 140 millions, où se concentrerait aussi tout l'effort de recherche technologique de la société ferroviaire. Le report de ce projet, pour lequel Via Rail a déjà obtenu un permis municipal d'une valeur de \$ 70 millions, préoccupe particulièrement le milieu montréalais lorsqu'il rappelle que, dans la région de Toronto, Via Rail inaugurera dans quelques semaines un nouveau centre d'entretien construit au coût de \$ 90 millions.

Récemment, les rapports de la Commission canadienne des transports sur la performance du LRC ont mis en cause la réputation de Bombardier. Le manufacturier estime

que l'exploitant devrait lui confier l'entretien des trains LRC jusqu'à ce que Via Rail maîtrise cette technologie ferroviaire nouvelle et ait les moyens de l'entretenir. La Ville de Montréal et le COPEM soutiennent cette démarche qu'ils jugent essentielle à la démonstration de la performance optimale du LRC. Si Bombardier devait être privé d'une occasion de prouver les qualités de son train, sa situation concurrentielle en souffrirait et avec elle, l'économie montréalaise.

Le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, qui, dans cette affaire, rappelle le rôle historique de Montréal, jugeait cordiaux les entretiens d'hier. « Notre mémoire a été bien perçu et nous pensons que c'est dans la bonne voie ».

L'administration municipale a, tout au moins, obtenu l'assurance que le siège social de Via Rail demeurera et se développera à Montréal.

Dans la région montréalaise se concentrent 56,3 % des 2,900 experts canadiens en recherche et en développement.

Voir page 13: Copem

Métro-Richelieu prêt à se battre sur tous les terrains

CLAUDE TURCOTTE

Le Groupe des épiceries unies Métro-Richelieu Inc., qui a connu en 1984 « une année de rationalisation et de patience », dans un contexte de très vive concurrence qui se continuera en 1985, mise pour l'avenir d'abord sur ses membres traditionnels et sur une expansion en quelque sorte naturelle de ses marchés, mais il n'hésitera aucunement à se lancer dans la guerre des marchés de très grande surface, si cette orientation lui apparaissait éventuellement comme un moyen d'assurer une rentabilité accrue et permanente.

Comme s'il voulait donner plus de crédibilité ou de poids à cette détermination qu'on a voulu exprimer dans une conférence de presse hier, Métro-Richelieu a annoncé aussi une entente de principe avec la Coopérative des consommateurs de Montréal en vue de l'achat de deux magasins Coop à Montréal. Ensemble ces deux magasins ont un chiffre d'affaires de \$ 20 millions.

Les ventes au détail des magasins Métro-Richelieu, qui sont de l'ordre de \$ 2 milliards, ont connu une augmentation d'environ 6 % en 1984, ce qui apparemment a été juste assez pour maintenir leur part du marché aux alentours de 27 %, au second rang après Provigo, qui détient à peu près 33 % du marché québécois de l'alimentation au détail.

La direction de Métro-Richelieu a fait connaître certaines mesures concrètes qui confirment son intention de riposter à l'évolution des consommateurs et à l'assaut des magasins de très grande surface.

Mais pour ce qui est de Métro-Richelieu, la guerre de l'alimentation au détail se poursuit encore selon la technique de la guérilla, comme les Vietnamiens pendant leur guerre contre les Américains et les bombardements des B-52. Ce sont alors les plus petits qui ont gagné. L'image est de M. Robert Cloutier, vice-président au marketing de Métro-Richelieu.

En pratique, cela veut dire pour les épiceries indépendantes, qui forment le réseau de Métro-Richelieu, on livre une guerre de tranchée, quartier par quartier, rue par rue et maison par maison. Avec son services spécialisés, Métro-Richelieu est cependant en mesure de fournir un appui précieux, en élaborant des stratégies et



Pour Métro-Richelieu, la conquête ou la reconquête du marché de l'alimentation commence dans des petits magasins comme celui-ci. On appelle cela « un magasin sur mesures ».

en menant des expériences pilotes, comme on l'a fait avec l'épicerie Gagnon au carrefour des rues St-Denis et Gounod à Montréal.

On y a appliqué un nouveau concept dans ce petit magasin de moins

mesures ». Cette combinaison a donné des résultats inespérés. En l'espace de six semaines les ventes moyennes hebdomadaires du magasin ont passées de \$ 23,500 à \$ 46,500. Il y a eu une évolution sen-

Un 3ème Super Carnaval

Super Carnaval ouvre demain matin un troisième magasin géant dans la région de Montréal. Il sera situé sur le boulevard Taschereau à Greenfield Park. Les deux premiers sont à Longueuil et à St-Léonard.

Le président de la Ferme Carnaval Inc., M. Michel Robin, a confirmé que trois autres Super Carnaval seront ouverts dans la région métropolitaine en 1985, dont l'un

dans le West Island, à un endroit qu'il refuse de préciser davantage.

M. Robin a indiqué par ailleurs que les deux premiers Super Carnaval dans la région montréalaise ont connu des résultats satisfaisants, bien que leur croissance soit moins rapide comparativement aux magasins de Québec. Il explique cela notamment par une réaction plus rapide de la part des concurrents Provigo et Steinberg.

de 5,000 pieds carrés de surface et sans aucun terrain de stationnement. L'idée était de limiter l'étalage à trois lignes de produits majeurs, épicerie, viandes, fruits et légumes et d'offrir une spécialité, selon les goûts spécifiques de la clientèle locale.

Dans le cas présent, on a offert du pain frais du jour. C'est en quelque sorte la formule du « magasin sur

sible dans les produits achetés et la marge brute a augmenté de 17 à 22 %.

L'expérience de ce petit magasin de la rue St-Denis et d'autres cas semblables ailleurs, même à Beauport (pas très loin d'un Super Carnaval) confirme, aux yeux des dirigeants, que Métro-Richelieu n'est pas sur le point de disparaître, em-

porté par la vague des marchés de très grande surface.

« On prédisait la disparition des épiceries indépendantes quand les supermarchés et les centres d'achat sont arrivés dans les années 50 et 60. Et pourtant les épiceries indépendantes ont une part de 60 % de tout le marché québécois. On a fait le test du temps », rétorque aujourd'hui M. Cloutier, qui a des diplômes en marketing, mais qui se vante surtout d'avoir appris son métier en culotte courte dans le magasin de ses parents.

Toutefois, chez Métro-Richelieu on ne « parachute » pas les concepts de marketing dans les magasins, qui demeurent sous le contrôle entier de leur propriétaire. Cependant, si une formule-pilote donne des résultats bien tangibles, il devient alors beaucoup plus facile de la faire accepter par d'autres. En outre, de cette façon on ne risque jamais de très gros investissements dans l'essai d'une formule.

En somme, de l'avis de M. Cloutier, la segmentation des marchés alimentaires que tout le monde constate depuis quelque temps n'implique pas uniquement des interventions dans le sens des magasins de grande surface. A son avis, la preuve est faite que les petites surfaces, les magasins de quartiers, les dépanneurs ont un rôle à jouer. Et c'est d'abord sur ces acquis que Métro-Richelieu mise.

En fait, le bilan final de 1984 indique que le nombre net de magasins Métro est passé de 360 à 365, en incluant l'arrivée récente de 13 magasins Montemurro en Abitibi; il y a maintenant 251 magasins Richelieu, comparativement à 246 en janvier 1984. Grâce à un accord avec Pétro-Canada, le nombre de dépanneurs Sept Jours a augmenté de 42 à 76 et ceux de la bannière Ami sont passés de 25 à 28.

Métro-Richelieu est bien loin de la croissance fulgurante qui dépassait les 20 % dans les années 70, mais il en est de même de ses concurrents. Le marché est saturé et c'est la loi du cannibalisme qui prévaut.

L'acquisition des deux magasins Coop peut sans doute considérer comme un exemple de victoire du plus fort sur le plus faible. Pour Métro-Richelieu, il s'agit cependant

Voir page 13: Métro-Richelieu

DYNAMISEZ VOTRE REER AVEC FONDS DYNAMIQUE DU CANADA

CROISSANCE MOYENNE ANNUELLE SUR 10 ANS: + 18,4% PAR AN*

Pour obtenir gratuitement le prospectus: Au 30 novembre 1984 842-1416 ou 1-800-361-5149

AUCUN AUTRE PROGRAMME POUR LES GRANDS VOYAGEURS NE VOUS MÈNE AUSSI LOIN



Hilton International Canada



WESTIN HOTELS

LE RÉSEAU AÉROPLAN: GRANDIR POUR MIEUX VOUS SERVIR

L'Aéroplan d'Air Canada pour les grands voyageurs: plus de vols vers plus de grandes villes à travers le Canada et au-delà que toute autre compagnie aérienne. Avec de plus en plus de partenaires pour plus de primes-voyage telles que des surclassements ou des services gratuits pour l'avion, l'hôtel et la location d'une voiture.

Aux départs fréquents, un programme avantageux

Avant de vous inscrire à un programme pour les grands voyageurs, voyez quelle est la fréquence des vols du transporteur qui l'offre. À toutes les 2 minutes, 18 heures par jour, sept jours par semaine, un avion d'Air Canada* s'envole vers l'une de ses 63 destinations à travers le monde. Pas étonnant que des milliers de voyageurs canadiens se soient déjà inscrits à l'Aéroplan. Et à ce nombre, des centaines s'ajoutent chaque jour. Chez Air Canada, nous croyons que la fréquence des vols fait le succès d'un programme pour les grands voyageurs. Voilà pourquoi nous déployons tous nos efforts pour qu'il vous soit encore plus facile d'obtenir des primes-voyage plus rapidement.

Les chances se multiplient

La plupart des programmes pour les grands voyageurs récompensent leurs membres en fonction du nombre de milles parcourus avec une ligne aérienne donnée. Air Canada offre un choix de sept compagnies aériennes régionales, nationales et internationales. Et le nombre de partenaires Aéroplan ne cesse d'augmenter. Ensemble, nous parcourons plus d'un demi-million de milles quotidiennement, desservant plus de 116 destinations dans plus de 18 pays à travers l'Amérique du Nord, les Antilles, l'Europe et le Sud-Est asiatique. En fait, peu importe votre destination, vous êtes toujours gagnant. Avec l'Aéroplan.

EXEMPLE DE MILLAGE AÉROPLAN

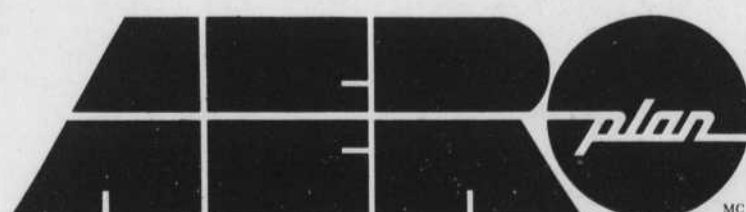
VOYAGE ALLER-RETOUR	MILLES	KILOMÈTRES
VANCOUVER	4 574	7 360
CALGARY	3 734	6 008
WINNIPEG	2 258	3 633
TORONTO	2 000	3 218
HALIFAX	1 500	2 414
PARIS	6 872	11 057
NEW YORK	3 000*	4 827*

* En vigueur jusqu'au 28 février 1985.

Tous vos milles Aéroplan sont comptabilisés par ordinateur et vous recevez un relevé tous les mois.

Des milles Aéroplan, sur terre comme dans les airs

Bien entendu, on ne voyage pas que par la voie des airs. C'est pourquoi nous vous donnons des milles Aéroplan supplémentaires chaque fois que vous louez une auto à l'un des centres de location participants à travers le monde.



En fait, vous pouvez accumuler des milles Aéroplan sans même vous déplacer. Plus précisément, vous obtenez 1 000 milles Aéroplan pour chaque nuit où vous logez dans un hôtel Hilton International Canada ou encore dans un des hôtels Westin à travers le Canada.

Le programme sensé des grands voyageurs avisés

L'adhésion à l'Aéroplan coûte 25\$, mais ses avantages valent des milles et des milles. L'inscription à elle seule vaut 3 000 milles Aéroplan gratuits. Et des milliers de plus chaque fois que vous voyagez, conduisez ou logez avec l'un de nos nombreux partenaires Aéroplan. Chaque mille Aéroplan compte pour obtenir des surclassements ou des services gratuits pour l'avion, l'hôtel ou la location d'une voiture. Vous pourriez obtenir jusqu'à deux billets de Première classe gratuits, sept nuits à l'un des hôtels participants à travers le Canada plus la location gratuite d'une auto pour une semaine à l'un des centres de location affiliés.**

Ça compte! Et ça monte vite!

Aucun autre programme pour les grands voyageurs ne vous mène aussi loin que l'Aéroplan. Plus de vols vers plus de villes avec de plus en plus de partenaires pour plus de milles Aéroplan plus rapidement et plus facilement. Assurément.

Faites le premier pas...

Pour plus d'informations, communiquez avec votre agent de voyages ou la billetterie d'Air Canada, ou encore appelez sans frais au:

932-9828



AIR CANADA



DRF 5940 Dépositaire d'un permis du Québec

* Services réguliers seulement
† Parcours choisis seulement
M.C. L'Aéroplan est une marque de commerce d'Air Canada
Sujet à l'homologation du gouvernement
†† Bientôt

LE DEVOIR ECONOMIQUE

Selon le CDE

Le Livre blanc manque d'audace

MIVILLE TREMBLAY
de la Presse canadienne

MONTREAL — Le Centre des dirigeants d'entreprise est déçu du livre blanc, ne le jugeant pas assez audacieux dans ses réformes. Les propositions du document sont toutes intéressantes, mais l'organisme aurait aimé y trouver beaucoup plus.

« Le CDE ne peut être qu'en accord avec les objectifs proposés par le livre blanc. L'intention d'équité qui sous-tend la réforme est valable, voire louable, mais le contenu déçoit... En fait, la réforme ne livre pas la marchandise promise. Des attentes ont été créées pour faire patienter les intéressés mais en vain. Le CDE perçoit le livre blanc comme une série de modifications autour du revenu imposable plutôt qu'une véritable réforme sur la taxation » soutient l'organisme patronal.

Selon son président, M. Jean-Pierre Roy, également associé directeur de Raymond, Chabot, Martin et Paré, le CDE soutient entièrement aux propositions concernant le programme de sécurité du revenu avec des mécanismes d'incitation au travail. Il en est de même quant aux modifications sur

les frais de garde et les autres déductions personnelles. L'abaissement des taux marginaux d'imposition constitue selon lui un départ, mais on aurait aimé en avoir plus.

« Cependant, ces réformes auraient pu se retrouver dans un budget ordinaire. On ne retrouve pas dans le document de proposition de taxe sur la valeur ajoutée (TVA, type de taxe de vente utilisée dans les pays du marché commun), ni d'abolition de l'impôt sur les successions, qui n'apporte qu'un faible revenu à l'Etat mais fait fuir beaucoup de capitaux ».

M. Roy aurait également souhaité que le gouvernement propose un échancier d'implantation précis plutôt que de s'en tenir aux allées d'un financement soutenu par la seule croissance économique. Le CDE propose au gouvernement de prendre l'initiative en coupant ses dépenses si nécessaire.

Selon l'organisme, le Régime d'épargne-actions a atteint ses objectifs de susciter l'intérêt pour le marché boursier et de financer des entreprises et il est « important de conserver le programme ». Il ajoute par ailleurs que les comparaisons avec des autres provinces sur le fardeau fiscal sont « généralement boiteuses ».

Le système de récupération des canettes entrera en vigueur le 1er février

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Finale acceptée par les détaillants en alimentation, une nouvelle consigne de 5 cents entrera en vigueur au Québec sur tous les contenants à remplissage unique utilisés par les embouteilleurs de boissons gazeuses et de bière. Cette mesure, qui vise principalement les canettes d'aluminium, ne modifie pas la traditionnelle consigne de 15 cents sur les bouteilles de bière.

L'introduction de la consigne sur les contenants à remplissage unique reçoit d'ailleurs l'appui de la population en général, comme l'indique un sondage révélé hier. Cela a fortement incité les industriels à mettre fin à la « guerre de la canette », déclenchée l'été dernier. Mais cet appui est temporaire: le secteur privé a indiqué à Québec son intention de remplacer complètement le système actuel d'ici au profit d'un autre qui déchargerait les détaillants en alimentation du stockage et de la maintenance des contenants consignés, qui apparaîtront sur le marché d'ici quinze jours.

Le Groupe de travail mis sur pied par le gouvernement l'été dernier en est venu à la conclusion qu'un nouveau comité doit, dès maintenant, se mettre au travail pour concevoir ce nouveau système, destiné surtout à diminuer le stockage et la maintenance des contenants de toute sorte qui encombreront les détaillants. Parmi les principales hypothèses à l'étude, on trouve le tri à la maison des déchets par les consommateurs en vue de rentabiliser les opérations de ré-

cupération par les municipalités, si ces dernières s'aventurent dans ce domaine avant les multinationales. On songe aussi à créer des centres de récupération proches des consommateurs qui y apporteraient eux-mêmes leurs biens recyclables.

Le ministre de l'Environnement, M. Adrien Ouellette, s'est dit hier intéressé par toute « alternative sérieuse » qui augmenterait le niveau de recyclage au Québec.

Les consommateurs semblent d'ailleurs prêts à s'engager dans ces nouvelles voies, si l'on se fie aux résultats du sondage commandé par le Groupe de travail chargé de « bonifier » le système proposé par le gouvernement provincial. Ce sondage indique qu'environ 60% des quelque 400 millions de canettes lancées sur le marché en 85 devraient être recyclées. Le plus haut taux, soit 65 à 70 %, se rencontre du côté des boissons gazeuses; ce taux de « retour » serait dès le début égal ou supérieur à tout ce qui a été réussi ailleurs en Amérique. Il faut dire ici que le Québec détient déjà le championnat nord-américain de la réutilisation des bouteilles de bière avec un taux de retour supérieur à 95 % des contenants mis en circulation.

Le même sondage indique que 57 % des Québécois réagissent favorablement à la création éventuelle d'un Centre de dépôt des contenants s'il est situé à moins d'un demi-mille de leur résidence. Et 55% d'entre eux réagissent favorablement aux nouveaux gobe-canettes, qui remboursent automatiquement la consigne de cinq cents imposée aux canettes d'aluminium.

les résultats globaux des Entreprises Bell Canada ».

La nouvelle de cette acquisition semble d'autre part avoir été accueillie assez froidement par les actionnaires des Entreprises Bell Canada. Le titre a progressé de 50 cents à \$35,4, dans un marché par ailleurs fortement à la hausse, à la Bourse de Toronto hier.

Les transactions boursières sur les actions de Daon sont quant à elles demeurées suspendues. Elles avaient été interrompues aux Bourses de Toronto et de Vancouver, jeudi dernier. Le titre avait déjà gagné 21 centimes à \$2,62 à la Bourse de Toronto, précédemment à l'interdiction. Il n'avait pas été l'objet d'échanges à la Bourse de Vancouver où il cotait \$2,55, au dernier rapport.

Le titre immobilier s'est échangé pour aussi peu que \$1,15 l'an dernier. Il a progressé régulièrement depuis, tandis que la compagnie se relevait de ses difficultés financières.

C'est la firme de courtage McLeod Young Weir Ltée qui a agi en tant que conseiller financier de BCE dans le cadre de l'opération publique d'achat.

Ottawa veut placer Berthierville et Trois-Rivières dans des catégories « désignées » différentes

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral envisage de placer les régions de Berthierville et Trois-Rivières dans des catégories « désignées » différentes afin de leur permettre d'obtenir une aide accrue du gouvernement fédéral à la suite des fermetures respectives des usines de Melchers et Wabasso.

Interrogé, hier, par le député libéral de Shefford, M. Jean Lapierre, qui lui demandait si le gouvernement avait l'intention de s'impliquer financièrement dans la relance de ces deux régions, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Moe Flora MacDonald, a indiqué que déjà les services d'une commission industrielle

avait été retenus pour venir en aide aux travailleurs affectés par ces fermetures.

« Nous examinons aussi, a-t-elle ajouté, les différents secteurs de la région de Trois-Rivières et d'ailleurs pour voir si elles ne pourraient pas être désignées autrement, ce qui leur permettrait de toucher certains autres avantages comme ceux du Programme d'ajustement de l'industrie et de la main-d'œuvre, ou si elles ne pourraient pas être mieux protégées par d'autres programmes ».

De son côté, le ministre des Travaux publics et député de Joliette, M. Roch La Salle, a souligné que le gouvernement était vraiment sensibilisé

aux préoccupations des employés de Melchers et Wabasso. « Je regrette, a-t-il dit, que cette situation soit celle que nous vivons ».

Pour M. La Salle, la responsabilité de ces fermetures revient au précédent gouvernement libéral. « La politique économique des libéraux, a-t-il conclu, n'a pas réussi à assurer la sécurité des ces industries ».

Dans le cas de Melchers, le président du Conseil du Trésor, M. Robert de Cotret, soulignait la semaine dernière que le Comité spécial mis sur pied dès l'annonce de cette fermeture était optimiste.

Quant à Wabasso, les nouvelles étaient moins encourageantes puisque le ministre de l'Expansion indus-

trielle et régionale, M. Sinclair Steves, déclarait que l'industrie du textile comme celle de la chaussure n'étaient plus concurrentielles et que des fermetures étaient en somme prévisibles.

Les principaux porte-parole des ministères fédéraux à vocation économique s'accordent entre autres pour affirmer que les salaires payés dans certaines industries comme le textile et la chaussure au Canada les rendent tout à fait vulnérables.

Pour d'autres, ce sont les quotas d'importation fixés par le gouvernement fédéral qui sont à l'origine des sérieuses difficultés de ces entreprises.

Le président de la Régie Renault sera remplacé demain

PARIS (AP) — Le couperet est tombé: comme on s'y attendait depuis quelque temps déjà, le PDG de la Régie Renault, M. Bernard Hanon, quitte son poste. Son successeur, qui sera nommé mercredi lors du conseil des ministres, devrait être M. Georges Besse, actuel président de Pechiney.

La nouvelle a été officiellement annoncée lundi matin par un communiqué laconique de la régie, avant la réunion du comité central d'entreprise: « M. Bernard Hanon quittera la présidence du conseil d'administration de la Régie nationale des usines Renault demain mardi. Sur proposition du conseil d'administration, son successeur sera nommé en conseil des ministres mercredi ».

Depuis mercredi soir, on s'attendait à une décision à propos de la régie: le président François Mitterrand, lors de son intervention sur Antenne 2, l'avait laissé entendre en déclarant que « Renault pose un grave pro-

blème auquel il faudra répondre dans les jours qui viennent ».

La décision a donc été prise, et M. Hanon paye deux échecs importants: l'échec économique avec des pertes estimées à neuf milliards de ff pour l'année dernière, l'échec social avec le refus par les syndicats de son plan de suppressions d'emplois.

Autrefois « vitrine » des entreprises nationalisées, la Régie Renault est au contraire devenue ces dernières années un exemple à ne pas suivre. Elle est passée, de 1983 à 1984, de la première place européenne à la sixième, et sa part du marché français est passée en deux ans de 51 % à 39 %.

Les raisons de ce déclin, dans la jungle des constructeurs automobiles, sont multiples. Mais les nouveaux produits n'ont pas donné à l'entreprise le nouveau départ espéré: la R-11 et la R-9 font double emploi, la R-18 stagne par rapport à

sa principale concurrente, la Citroën-BX, et la nouvelle Supercin, arrivée trop tard dans sa lutte avec la Peugeot-205, n'a pas été suffisamment démarquée de la R-5 vieillissante.

Côté social, le plan Hanon, présenté à la fin de l'année dernière, a été repoussé par les syndicats, notamment la CGT et la CFDT. Ce plan, pourtant, prévoyait 9,000 suppressions d'emplois sans licenciements secs: pré-retraites, départs volontaires, retours au pays. Le plan était également mal vu côté gouvernemental, où on le trouvait insuffisant: récemment, le ministre du Redéploiement industriel, Mme Edith Cresson, dans une interview à « L'Usine Nouvelle », a fait état de 4,000 à 5,000 personnes « posant problème à la régie », c'est-à-dire s'ajoutant aux quelque 10,000 personnes en sur-effectif, selon les estimations.

Voilà pourquoi le gouvernement a décidé de remplacer M. Hanon, 53

ans, pourtant reconduit dans ses fonctions, pour trois ans, en mai dernier. Entré à la Régie en 1959, comme directeur du marketing, avec ses diplômes de HEC et de Columbia, M. Hanon avait été pendant cinq ans (de 1976 à février 1981) directeur de la division automobile, avant de devenir directeur général de la Régie, puis PDG en décembre 1981. C'est aux États-Unis, où il assistait ce week-end aux conseils d'administration des filiales américaines de la Renault (American Motors, Mack), qu'il a appris les rumeurs faisant état de son départ.

Son remplaçant présumé, M. Georges Besse, 58 ans, polytechnicien, il a passé une grande partie de sa carrière au Commissariat à l'énergie atomique et à la Compagnie générale des matières nucléaires, avant d'être nommé en février 1982 à la tête de Pechiney, qui venait d'être nationalisée.

Les Coopérants acquièrent un édifice d'une valeur de \$ 12 millions

Les Coopérants viennent d'acquérir majoritairement l'édifice à bureaux situé au 555 ouest, boulevard Dorchester à Montréal. Une transaction qui dépasse les \$ 12 millions. C'est ce qu'a annoncé hier le vice-président exécutif de la société Les Coopérants, M. Pierre Shooner, suite à la signature entre Les Coopérants qui se sont associés à la société immobilière montréalaise Equidev Inc. pour cette transaction et les anciens propriétaires, les immeubles Baromètres.

« Les Coopérants, société mutuelle d'assurance-vie et compagnie d'assurances générales, se classe parmi les plus importantes entreprises financières à intérêts québécois avec un actif consolidé dépassant les \$ 500 millions. Depuis un an, Les Coopérants se sont engagés dans l'intégration des services financiers afin d'offrir une gamme encore plus complète de services diversifiés. C'est la raison pour laquelle nous avons

formé une filiale immobilière, ajoute M. Shooner. De plus nous avons acquis en mai 1984, un prestigieux immeuble à bureaux à Sainte-Foy, une transaction de \$ 9 millions. En juin, nous devenions copropriétaire avec le groupe Sobeco et Equidev Inc. de l'édifice à bureaux, voisin de celui qu'on vient d'acquérir, situé au 505 ouest, boulevard Dorchester ».

M. Armand Desrosiers de Fiducie Marcl, une firme spécialisée en courtage immobilier et hypothécaire qui s'est occupée de la vente des deux édifices sur Dorchester, précise que Les Coopérants et Equidev Inc. ont fait une excellente affaire en achetant cet immeuble d'une superficie de 173,000 pieds carrés. Le ratio pèrimètre — superficie élevée permet aux locataires une utilisation efficace de l'espace.

« Les Coopérants sont fiers de s'associer de nouveau à la société montréalaise spécialisée en promotion et ad-

ministration d'immeubles, Equidev Inc. », de conclure M. Shooner. La croissance de la

société Les Coopérants se poursuit au rythme de son équipe dynamique de gestion.



◆ Bell Canada

a été un facteur décisif dans la décision de BCE de prendre le contrôle de Daon », précise le communiqué.

M. Robert J. Hastings, analyste chez Richardson Greenshields du Canada Ltée, n'a pas caché sa surprise à l'annonce de cette importante transaction financière. À son avis, il s'agit certes d'une orientation inusitée. « Les investisseurs qui ont placé leurs épargnes dans une compagnie de services publics, pourraient être étonnés de se retrouver dans un secteur aussi risqué que l'immobilier », a-t-il expliqué.

M. Hastings qui suit de près l'évolution de la compagnie a par ailleurs admis « qu'il y avait certains signes que EBC cherchait à s'impliquer dans ce secteur ». Il a cité pour exemple les récentes acquisitions d'immeubles commerciaux par BCE en Ontario.

L'analyste, qui n'a pas encore analysé à fonds toutes les implications de cette transaction, s'est par ailleurs refusé à la commenter plus avant affirmant cependant « qu'elle ne sera sûrement pas sans affecter

les résultats globaux des Entreprises Bell Canada ».

La nouvelle de cette acquisition semble d'autre part avoir été accueillie assez froidement par les actionnaires des Entreprises Bell Canada. Le titre a progressé de 50 cents à \$35,4, dans un marché par ailleurs fortement à la hausse, à la Bourse de Toronto hier.

Les transactions boursières sur les actions de Daon sont quant à elles demeurées suspendues. Elles avaient été interrompues aux Bourses de Toronto et de Vancouver, jeudi dernier. Le titre avait déjà gagné 21 centimes à \$2,62 à la Bourse de Toronto, précédemment à l'interdiction. Il n'avait pas été l'objet d'échanges à la Bourse de Vancouver où il cotait \$2,55, au dernier rapport.

Le titre immobilier s'est échangé pour aussi peu que \$1,15 l'an dernier. Il a progressé régulièrement depuis, tandis que la compagnie se relevait de ses difficultés financières.

C'est la firme de courtage McLeod Young Weir Ltée qui a agi en tant que conseiller financier de BCE dans le cadre de l'opération publique d'achat.

◆ Métro-Richelieu

d'additions intéressantes à son réseau. Le premier, d'une surface de 42,000 pieds carrés, est situé sur le boulevard St-Joseph, près des terrains Angus, un secteur en développement. Le second, sur la rue André-Grasset, près du Domaine St-Sulpice, a 28,500 pieds carrés. Il est lui aussi bien situé. Ce seront au départ des magasins corporatifs, mais ils seront éventuellement vendus à des propriétaires indépendants, comme le veut la

◆ Copem

politique de la maison. Enfin, Métro-Richelieu a laissé entendre très clairement hier qu'il n'écartera aucune hypothèse d'avoir un jour des magasins de très grande surface, comme Super Carnaval, Provigo et Steinberg. M. Cloutier a répété plus d'une fois que les dirigeants de Métro-Richelieu suivent de très près l'évolution des magasins de très grande surface, ici, en Ontario, dans l'Ouest et aux États-Unis.

loppement de l'équipement de transport. En installant son centre d'entretien majeur à Montréal, Via Rail pourrait compter sur leur savoir-faire.

Le mémoire conjoint plaide en faveur d'un accroissement de la marge de manoeuvre de Via Rail à l'égard des deux grands du transport ferroviaire, le Canadien national et le Canadien pacifique, de manière à ce que le transport des personnes devienne prioritaire sur

le réseau. Une formule de pénalité et de prime à la performance, semblable à celle adoptée aux États-Unis, apparaît convenable aux auteurs du mémoire conjoint.

Si la priorité aux voyageurs devait compromettre la rentabilité du CP et du CN, le mémoire conjoint recommande alors d'envisager l'élimination des wagons de queue dans les convois de marchandises.

Déjeuner d'affaires aux Fruits de Mer

- du poisson frais et fruits de mer
- des recettes originales et légères
- des tables d'hôte à partir de 6,50\$

4293 ST-DENIS
entre
RACHEL et MARIE-ANNE



RÉSERVATIONS
842-0867

ABONNEMENT AU DEVOIR

Pour recevoir LE DEVOIR à votre porte tous les jours du lundi au samedi, vous n'avez qu'à remplir et nous retourner le coupon-réponse.

Cocher le tarif choisi:

☐ 32\$ (13 semaines) ☐ 62\$ (26 semaines) ☐ 120\$ (52 semaines)

(Ces tarifs ne sont valables que pour la livraison par camelot ou poste surface au Canada)

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Ville _____

Code postal _____ Tél. _____

Retournez avec votre chèque ou mandat-poste à:

LE DEVOIR — Abonnements
211 rue du St-Sacrement
Montréal, Québec
H2Y 1X1

Je m'abonne
au DEVOIR



CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET
FORMATION EN GESTION DES GRANDS PROJETS

« L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DE LA GESTION FINANCIÈRE DES GRANDS PROJETS INTERNATIONAUX »

Ce cours intensif s'adresse aussi bien aux gestionnaires des grandes firmes internationales qu'aux responsables des entreprises de moyenne envergure.

- Cours intensif de deux jours et demi,
- Présenté par M. André Poirier, professeur agrégé et directeur du programme de maîtrise ès sciences de la gestion à l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal,
- Accompagné d'un représentant du Groupe SNC International,
- Dispensé les 31 janvier, 1er et 2 février 1985,
- Avec un maximum de 30 personnes,
- Avec documentation écrite remise pour référence,
- Au coût de 500\$ par participant.
- Et remise d'une attestation de participation et du nombre de C.E.U. obtenues.

Thèmes généraux abordés:

- 1- La balance des paiements, Politiques économiques et ajustements de la balance des paiements.
- 2- Le marché des changes, Les marchés financiers internationaux.
- 3- Les formes de l'implication dans les projets internationaux, Le « risque-pays ».

Pour inscription, communiquer avec:

Jacques M. Cléroux, Ing., directeur général
École Polytechnique, C.P. 6079, Succ. «A»
Montréal H3C 3A7 Tél.: (514) 340-4508

LE DEVOIR ECONOMIQUE

Les trois grands de l'industrie allemande de l'automobile se battent pour conquérir le marché US

JOHN TAGLIABUE
(du New York Times)
Traduction : Jean-Philippe Tastet

Aux États-Unis, le marché de l'automobile est le théâtre d'une lutte serrée entre les trois plus grands constructeurs d'automobiles allemands qui essaient de se tailler une bonne part du marché des voitures de luxe.

Au cours de l'année 1984, les livraisons de ces trois grands — Daimler-Benz, Bayerische Motorenwerke ou BMW, et Audi AG, la branche « de luxe » de Volkswagen AG — ont connu un essor sans précédent. Ceci a été dû en partie à la croissance économique des États-Unis mais aussi au fait que les Américains ont développé un goût certain pour ce genre d'automobiles performantes, bien conçues et plus fiables à grande vitesse.

La plus petite compagnie des trois, Audi, est celle qui se taille la meilleure part dans cette hausse des importations.

Alors que les ventes de la compagnie Daimler-Benz aux États-Unis n'ont augmenté que de 2,1 % au cours des neuf premiers mois de 1984, passant de 53,471 unités en 83, à 54,577 en 84 pour la même période, BMW a annoncé une hausse de 21 % au cours des 10 premiers mois, de 47,700 unités en 83, à 57,728. Audi, généralement à la traîne derrière ses deux concurrents a annoncé un bond de son chiffre de ventes de 62,2 %, passant de 37,000 unités à 60,000.

D'après les responsables d'Audi au siège principal de la compagnie à Ingolstadt dans le sud de l'Allemagne de l'Ouest, et ses concessionnaires aux États-Unis, ce succès est dû en majeure partie à la présentation de nouveaux modèles qui, tout en étant équipés des dernières trouvailles technologiques, n'en restent pas moins dans une fourchette de prix très raisonnables et très compétitifs.

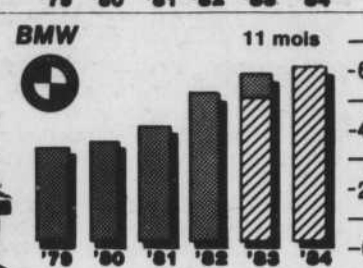
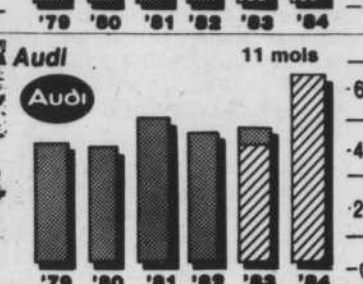
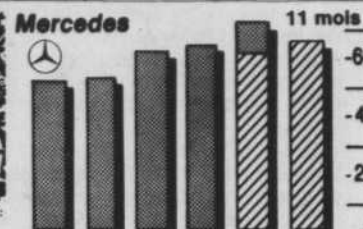
Comme le fait remarquer le directeur des ventes de Porsche Audi Manhattan Inc., M. Robert Runyon, « les acheteurs d'Audi sont des clients fidèles et en plus, à présent, la compagnie leur offre un peu plus de sécurité et un peu plus de perfectionnements technologiques. Nous sommes un peu moins conservateurs que Mercedes, par exemple. Et le coût d'achat revêt également une certaine importance. L'an passé, Mercedes a vraiment renchéri sur les prix ».

Ce bond du chiffre d'affaires a pris par surprise les responsables d'Audi. Ils ont annoncé leur intention d'apporter des améliorations importantes à leur réseau de distribution et de service aux États-Unis afin de renforcer leurs gains sur le territoire.

Le directeur des ventes de la compagnie aux États-Unis, M. Peter Fischer a déclaré qu'Audi pensait pouvoir réaliser des ventes aux États-Unis de l'ordre de 80,000 unités en 1985. Ce chiffre était d'environ 71,000 en 84 et de 47,936 en 83. Pour la compagnie-mère d'Audi, Volkswagen,

Les challengers ouest-allemands de Mercedes

Ventes annuelles d'automobiles neuves aux États-Unis, en milliers



empêtrée depuis deux ans dans des problèmes financiers dus aux piètres performances de vente de ses succursales en Amérique du Nord et du Sud, cette hausse des ventes s'est avérée une réelle bénédiction.

Les profits pour Volkswagen proviennent non seulement de l'augmentation du chiffre de ventes mais aussi de la hausse de plus de 10 % de la valeur du dollar par rapport au mark au cours de l'année 84. Ce dollar fort se traduit par de plus larges bénéfices en marks, monnaie utilisée par la compagnie pour équilibrer son budget et pour payer ses dividendes.

Parallèlement, tout ceci a soulevé certaines questions quant à la stratégie adoptée par le principal rival de la compagnie, la toute-puissante Daimler-Benz. Certains pensent que les beaux jours sont finis pour cette dernière qui a pendant longtemps occupé la place de leader dans l'industrie automobile allemande.

De tous temps, les responsables de la planification chez Daimler ont limité la production aux modèles de luxe. Ce faisant ils ont créé un culte de valeurs lié à la rareté qui faisait que les acheteurs acceptaient souvent d'avoir à attendre plusieurs mois avant de recevoir le modèle qu'ils avaient commandé. Nombreux sont ceux qui ont effectué le pèlerinage au siège central de Daimler à Stuttgart dans le seul but d'être les premiers à conduire leur automobile dès sa sortie de l'usine de montage.

En 1982, Daimler a apporté des changements radicaux à sa stratégie et a décidé de descendre dans l'arène. Elle a présenté son premier modèle compact, la 190, ou « mini-Benz », a procédé à la construction

d'une énorme nouvelle usine à Brême, et a annoncé son intention de faire passer son chiffre de production à plus de 500,000 unités, alors qu'il était de 440,000 en 1981.

Bien que la 190 ait connu beaucoup de succès, certains analystes ont prédit qu'à long terme, elle pourrait ternir l'image très « sélect » de la compagnie.

« Lorsque vous décidez de descendre dans l'arène, vous découvrez souvent que la vie y est beaucoup plus épuisante qu'ailleurs », commente un consultant industriel de Essen en Allemagne de l'Ouest.

Malgré tout, Daimler a choisi de conserver cette nouvelle direction. La compagnie propose un choix de sept nouveaux modèles de taille intermédiaire, de la série de 200 à celle des 300. De par leur aérodynamisme, ces modèles se démarquent nettement des lignes traditionnelles qui avaient été privilégiées par la compagnie. Cet aérodynamisme, semble être une réponse à celui que l'on retrouve dans l'Audi 100, que l'on connaît ici comme Audi 5000.

Évidemment, de nombreux critiques du secteur automobile aux États-Unis n'ont pas manqué de faire remarquer qu'Audi occupait à présent la place de rival de Daimler, jusqu'alors réservée à BMW. Le magazine Stern, grand hebdomadaire ouest-allemand, a récemment établi une comparaison entre la Mercedes 240e, l'un des modèles présentés dernièrement, et la 100 quatre, haut de gamme de la compagnie Audi. De plus, sur une échelle de 1 à 5, le magazine a attribué de meilleures notes à cette dernière.

Les responsables de Daimler nient toutefois que la situation ait créé quelque nervosité que ce soit dans la compagnie. « La nouvelle catégorie des compactes marchait très bien aux États-Unis », déclare M. Hans-Georg Kloos, l'un des porte-parole de

Daimler à Stuttgart. « Nous poursuivons notre politique de continuité, et évitons les changements trop radicaux ».

M. Kloos attribue la relative apathie de Daimler en partie à la grève des travailleurs de l'automobile du printemps 84, qui a affecté la compagnie plus vite et plus sévèrement que ses concurrents. Il fait également remarquer que Daimler a poursuivi sa croissance sur le marché national allemand alors qu'Audi connaissait un certain ralentissement. Ceci a toutefois empêché Mercedes de répondre à la demande des consommateurs américains.

Les responsables d'Audi reconnaissent que les performances de la compagnie en Allemagne ont laissé à désirer en 84. M. Ortwin Witzel, porte-parole de Volkswagen, la maison-mère, attribue de 17 % à 20 % de la chute des ventes des modèles d'Audi à certains manques au niveau de la production, à la grève, mais aussi « aux effets de l'arrivée de la Mercedes 190 ».

L'augmentation du chiffre de ventes d'Audi joue aussi un rôle compensatoire après la perte de revenus qui a suivi la séparation de mise en marché d'avec la compagnie Porsche. Au début de 84, le président-directeur général de Porsche, M. Peter W. Schulz, mettait soudainement fin à un accord de vente et de service avec Audi. À l'époque, de nombreux analystes ont pensé que cette séparation se ferait sentir chez Audi par une perte d'avantages promotionnels due à la disparition des modèles Porsche des magasins d'exposition.

Il n'en a rien été et à présent les concurrents d'Audi doivent relever le défi. Daimler a annoncé son intention de présenter prochainement une sélection de ses nouveaux modèles intermédiaires aux États-Unis. Dernièrement, BMW, a lancé la 325e, une six cylindres conçue pour les marchés américain et japonais, et la 320i un plus petit modèle de quatre cylindres. M. Gunter Kramer, directeur du secteur de la mise en marché de chez Audi, déclarait récemment que la compagnie va tenter de vendre 80,000 automobiles aux États-Unis en 85, après en avoir livrées environ 70,000 en 84.

Les concessionnaires Audi pensent que certaines particularités technologiques, comme les moteurs à cinq cylindres ou les systèmes de quatre roues motrices, attirent de nombreux clients. Mais d'après M. Runyon de Porsche Audi Manhattan Inc., le facteur déterminant reste le prix des modèles d'Audi par rapport à celui des modèles concurrents. Les modèles de la série des 5000 se vendent pour environ \$ 20,000 US alors que la Mercedes 190 est à environ \$ 25,000 US.

De nombreux concessionnaires Mercedes affirment que l'apparition de la 190 a joué un rôle important dans l'augmentation du nombre de ventes à l'échelle nationale. Ils reconnaissent toutefois que celles-ci auraient pu être supérieures, n'eût été de la grève en Allemagne qui a également allongé les délais de livraison. Comme le faisait remarquer un concessionnaire Mercedes de Goldens Bridge dans l'État de New York, M. Rudy Truck, « la grève nous a vraiment tenu à l'écart de l'endroit où il y avait de l'action ».

VOTRE FORME PHYSIQUE

Le ski de fond : votre assurance-santé hivernale

JO MALLÉJAC
(collaboration spéciale)

S'il est une discipline hivernale particulièrement recommandable pour améliorer ou maintenir notre bonne forme, le ski de fond est incontestablement celle-là.

C'est d'ailleurs le sport qui compte le plus d'adeptes au Québec actuellement, puisqu'à l'issue de la saison 83-84 la Fédération Provinciale évaluait à 1,500,000 le nombre de ses ressortissants. Mais le Conseil du Ski estimait pour sa part, en se basant sur la vente des équipements, qu'il y avait environ 2 millions de pratiquants dans notre Province. Ce qui est remarquable puisque ce chiffre révèle qu'il y aurait un ou une québécoise sur trois qui s'y adonne. Le Québec arrive donc nettement en tête de toutes les provinces canadiennes. Et même si certains contestent l'influence de la masse sur l'élite, on ne peut pas s'empêcher de faire un rapprochement avec la nette supériorité de nos spécialistes de pointe qui comptent 5 représentants dans l'équipe nationale actuellement aux prises avec la fine fleur des fondeurs du monde entier aux championnats mondiaux à Seefeld en Autriche.

Il y a seulement 4 ans tout ceci aurait été impensable.

Or pour que ces progrès assez stupéfiants se réalisent, il fallait des pistes. Et là encore le Québec a accompli un bond remarquable puisqu'il possède aujourd'hui 415 clubs de ski de fond pour 15000 km. de pistes praticables. Comparativement à la France par exemple, où la tradition du ski de fond est bien antérieure à la nôtre, l'écart est considérable. Car si nos cousins avouent utiliser 410 sites (l'équivalent de nos clubs), ils n'ont par contre que 8500 km. de pistes à leur disposition. Or leur effectif de pratiquants est sensiblement le même que le nôtre. À ceci de près que le Québec compte aux alentours de 6000.000 d'habitants, alors que la France 84 peuplait un peu plus de 54 millions d'âmes. Mais si la pratique du ski de fond s'étend sur toute l'étendue des zones à fortes populations, chez nous il en va tout autrement on le sait chez nos amis français.

UN SPORT COMPLET

Nous pouvons donc considérer que nous sommes privilégiés, et c'est bien vrai. Que ce soit pour la simple promenade familiale, source de nombreux divertissements agréables entre parents et enfants, cette discipline offre également une infinité de ressources quant à la formule des excursions qui exigent déjà une technique plus raffinée, allée à une connaissance plus étendue des précautions à observer dans le cas des randonnées à plus ou moins grand rayon d'action. Ne se lance pas qui veut dans une entreprise comme le Marathon Canadien de ski de fond (disputé entre Lachute et Ottawa), une épreuve populaire de 100 milles (160 km.), qui est en fait la course la plus longue au Monde. Pourtant nous avons vu certaines années plus de 4,000 concurrents prendre le départ de ce super-marathon, qui exige des qualités d'endurance exceptionnelles.

On ne peut expliquer cet engouement nouveau que par le fait que le ski de fond est un sport très complet, qui nous sollicite aussi bien sur les plans musculaires, qu'au niveau du rendement organique de par son influence considérable sur le système cardio-pulmonaire, et tous les processus d'échanges internes favorisant notamment une meilleure oxygénation de la musculature et une meilleure sollicitation des organes de désintoxication qui jouent un rôle crucial dans notre équilibre.

Et ces exigences font que le débutant doit s'astreindre à une préparation physique très sérieuse avant de se lancer à travers les champs de neige. Durant l'été et surtout en automne il sera nécessaire de se livrer à des séances d'assouplissements, d'étirements et de musculation légère. Car il est impensable de pouvoir skier seulement pendant une heure si vous n'avez pas un minimum de sécurité quant à la solidité de votre charpente, allée à une bonne confiance dans vos réactions et vos réflexes. Par ailleurs, comme on dit communément il faut être en souffle ; et cette mise en condition cardio-respiratoire ne peut s'obtenir qu'en sacrifiant à 2 ou 3 séances par semaines, d'une durée moyenne de 30 à 40 minutes en jogging ou en ski à roulettes, ou de 75 à 90 minutes en cyclisme de randonnée.

Nous sommes convaincus que cette préparation préalable vous évitera bien des déceptions, et facilitera dans de larges proportions vos progrès, surtout si vous êtes restés longtemps inactifs avant de vous décider à reprendre du service.

Les Américains consomment de plus en plus de champagne

JEAN-LOUIS SANTINI

WASHINGTON (AFP) — En 1984, les États-Unis ont consommé 34% de champagne de plus qu'en 1983, un engouement qui pourrait s'expliquer autant par un changement d'état d'esprit des consommateurs américains que par la vigueur du dollar.

Les exportations françaises de champagne aux États-Unis ont ainsi franchi le cap des 12 millions de bouteilles. En outre, deux semaines avant les fêtes de fin d'année, la société Moët-Hennessy a dû expédier 24,000 bouteilles supplémentaires de Dom Pérignon — vendues \$40 pièce — pour le seul marché new-yorkais.

Cette nouvelle passion n'a pas profité qu'à la France, patrie de Dom Pérignon, inventeur de la méthode champenoise au XVIIe siècle, puisque les plus grands bénéficiaires de cette croissance ont été les champagnes espagnols, qui reproduisent de plus en plus la méthode champenoise : leurs ventes aux États-Unis sont passées de 540,000 bouteilles en 1979 à... 9 millions en 1984.

Selon les spécialistes, les Yuppies — contraction de young urban professionals, nouveau terme désignant

aux États-Unis les jeunes cadres dynamiques appartenant à la génération du Baby Boom — constituent le groupe social au sein duquel la consommation de champagne croît le plus rapidement.

Cette génération, sévree dans les années soixante au Coca-Cola et autres breuvages pétillants, semble de plus en plus abandonner le vin blanc que tout libéral américain se devait de boire dans les cocktails au cours de la décennie précédente pour le remplacer par le champagne.

De plus, le goût des Américains s'affine, estime M. Philippe Court, directeur des ventes de Taittinger aux États-Unis. Ces dernières années, précise-t-il, de plus en plus de restaurants se sont mis à servir du champagne à l'heure de l'apéritif, lorsque le palais est encore frais, ou pour arroser les copieux petits déjeuners dominicaux (les brunch).

En 1983, il fallait en effet débours \$20 pour acheter une bouteille de Perrier-Jouët grand brut ou de Mumm cordon rouge. Il n'en coûte plus que \$13 aujourd'hui pour savourer ce vin, qui plus que tout autre produit, à l'exception peut-être du caviar, symbolise la vie facile, la réussite, la richesse et le luxe.

3 départs quotidiens pour Washington par Delta.

Départs pour l'aéroport national à 7h00, 10h45 et 14h25 avec correspondance facile à Boston. Appelez Delta au 337-5520 ou consultez votre agent de voyages.

Delta, quelle équipe! ^{MD}



Détenteur d'un permis du Québec.
Départs de l'aéroport de Dorval.
Horaires sous réserve de changement sans préavis.

École des Hautes Études Commerciales

HEC

Affiliée à l'Université de Montréal

QUELLES SONT VOS AMBITIONS ?

- ☐ changer d'emploi pour vous intégrer davantage au monde des affaires.
- ☐ obtenir une promotion au sein de votre entreprise.
- ☐ adjoindre à votre expérience de travail les plus récentes connaissances en gestion

Les 9 certificats en gestion de H.E.C. vous permettent d'atteindre votre but.

Conçus pour répondre à vos attentes, ces programmes d'études mettent l'accent sur la pratique, dans la spécialité qui vous intéresse, tout en vous donnant la formation universitaire qui vous manquait. Mieux encore : dans bien des cas, ils peuvent vous ouvrir la voie menant aux examens d'agrément de 15 associations professionnelles.

H.E.C. a probablement un certificat, parmi les suivants, qui correspond à vos besoins, vos intérêts et même vos disponibilités, les cours se donnant le soir ou les fins de semaine. Vous pouvez donc étudier tout en continuant de travailler.

1. Comptabilité I
2. Comptabilité II
3. Gestion d'entreprise
4. Gestion de la production et des opérations
5. Gestion des coopératives
6. Gestion du marketing
7. Gestion des ressources humaines
8. Gestion financière
9. Systèmes d'information

Admission du trimestre d'été 1985 jusqu'au vendredi 1^{er} février 1985

Conditions d'admission
OU
• 3 ans d'expérience pertinente
• un diplôme d'études collégiales

Pour renseignements et formulaires, s'adresser au
Registrariat
École des Hautes Études Commerciales
5255, avenue Decelles, Montréal, Québec H3T 1V6

Tél.: (514) 343-4500

H.E.C.: la gestion à la mesure de votre ambition

PERMETTEZ À MARATHON BROWN D'AJOUTER 100 000\$ À VOTRE REER

Si vous effectuez, chaque année, seulement 8 transactions de 900 actions à \$5 chacune, et les portez à votre compte REER autogéré, votre épargne sur la commission (comparativement au taux régulier), placée à un taux d'intérêt composé de 10% par année pendant 25 ans, excédera les 100 000\$. L'épargne réalisée sur ces mêmes transactions, placée à 10% par année pendant 11 ans, vous rapportera plus de 20 000\$. D'une façon ou d'une autre, cette épargne représente une énorme contribution à votre REER et tous les investisseurs avisés y ont accès tout en économisant, grâce à MARATHON BROWN, jusqu'à 85% sur la pleine commission des courtiers réguliers. L'épargne ainsi réalisée suffit à faire du régime enregistré d'épargne-retraite MARATHON BROWN, le REER le plus avantageux qui soit. Ajoutez les autres caractéristiques alléchantes et vous obtenez un régime de retraite tout à fait remarquable : vous bénéficiez d'un taux d'intérêt hautement concurrentiel sur les excédents de caisse entre chaque placement, et vous avez accès aux bons du Trésor du gouvernement canadien, aux obligations d'épargne du Canada, et aux fonds mutuels ainsi qu'à d'autres formes d'investissement admissibles au REER, moyennant la modeste somme de 50\$, soit la moitié du tarif régulier.

ligne téléphonique '800', états de compte mensuels et recus d'impôt de fin d'année pour faciliter la gestion de votre régime d'épargne-retraite.

Si MARATHON BROWN est en mesure de vous offrir un REER aussi "spectaculaire" et des escomptes véritables sur toutes vos transactions, c'est tout simplement parce que vous prenez vos propres décisions financières. Votre expertise nous fait épargner et vous en bénéficiez sous forme d'escomptes véritables sur les commissions. Combinées aux revenus placés dans un abri fiscal, ces économies rendent le REER de MARATHON BROWN indispensable à tout investisseur avisé.

Vos dollars REER sont déjà si limités, placez-les donc judicieusement... ouvrez, transférez ou réinvestissez votre REER chez MARATHON BROWN et nous vous ferons bénéficier de la contribution de 100 000\$ et de tous les avantages qu'offre le courtier à escomptes véritables.

MARATHON BROWN

COURTIER À ESCOMPTES VÉRITABLES

Veuillez me faire parvenir votre brochure sur les escomptes véritables. FRANÇAIS ☐ ANGLAIS ☐

MARATHON BROWN, Edifice Sun Life
1155, rue Metcalfe, suite 2160
Montréal, Québec H3B 2X8

LD 22-01-85

MONTREAL 875-7421
(au Québec, hors de Montréal)

1-800-361-8600

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Prov. _____

Code Postal _____ Tel. _____

MARATHON BROWN & CIE INC.
est une filiale de la Société de valeurs First Marathon Limitée,
membre des bourses de Montréal, de Toronto, de l'Alberta, et de Vancouver,
ayant accès à toutes les bourses de valeurs et d'options aux États-Unis.

SPORTS

Notre meilleur match depuis deux mois (Peeters)

Les Bruins travaillent et le Canadien perd 3-1

BOSTON (PC) — Malgré l'absence de plusieurs « réguliers », les Bruins ont remporté une victoire de 3-1 contre le Canadien à l'issue d'un match disputé sous le signe de la robustesse hier à Boston.

Le gardien Pete Peeters a disputé un fort match mais il a été le premier à admettre que ses coéquipiers

ont fait tout le travail.

« Nous venons sans doute de disputer notre meilleur match depuis deux mois », a dit Peeters. Ce fut notre meilleur match pour ce qui est de l'échec-avant. Nous n'avons peut-être pas les gros ailiers, mais cela ne nous empêche pas de présenter du jeu agressif.

« Nous travaillons très fort, a-t-il

poursuivi, et c'est parce que nous avons beaucoup de leaders dans le vestiaire. L'arrivée de Butch Goring nous a aidés et Terry O'Reilly est de retour après avoir manqué sept matches. On ne peut s'empêcher de travailler plus fort quand ces gars-là sont présents.

Peeters a admis par ailleurs, qu'il était un peu responsable de la ba-

garre entre Terry O'Reilly et Chris Nilan. L'ailier droit des Bruins a essuyé un solide coup de poing de Nilan et a été mis K.O.

« J'ai peut-être donné un petit coup sur les jambes de Nilan, mais il a quitté son territoire pour revenir à la charge. C'est dommage pour Terry parce qu'il tentait simplement de me protéger. »

Quant à Nilan, il a mentionné que le gardien des Bruins l'avait frappé à plusieurs reprises avec le bâton.

Pour ce qui est du Canadien, l'entraîneur Jacques Lemaire était introuvable après le match. Quant au directeur général Serge Savard, qui est du voyage, il s'est contenté de dire : « Les Bruins nous ont surclassés. »

La première période s'est soldée par un pointage égal de 1-1 grâce à l'excellence du gardien Steve Penney, qui a repoussé 16 des 17 rondelles dirigées vers lui. Il a exécuté ses meilleurs arrêts devant Ken Linseman et Mike O'Connell. Les Bruins jouaient à 4 contre 3. O'Connell a eu tout le temps désiré pour viser juste.

Pierre Mondou a répliqué pour le Tricolore, après avoir saisi le retour d'un tir de Larry Robinson qui a obligé Pete Peeters à abandonner sa cage.

Les Bostonnais ont continué de dominer le Canadien au deuxième tiers. Ils ont patiné plus vite, ils ont donné plus de mises en échec, ils ont

eu plus de tirs au but.

Penney et Peeters ont poursuivi leur beau duel au cours de la deuxième période.

Penney s'est illustré deux fois devant Butch Goring et en une autre occasion devant Keith Fergus.

Peeters, lui, a réalisé ses meilleurs arrêts contre Mats Naslund et Mike McPhee, mais il a aussi eu la veine de voir ce même Naslund et Robinson rater complètement la cible dans des occasions en or.

Le Canadien a continué à jouer sans conviction au troisième engagement.

Bruins 3, Canadien 1	
Première période	
1-BOSTON, O'Connell 10 (Middleton, Goring).....	5:04
2-MONTREAL, Mondou 14 (Robinson).....	8:12
Pénalités — McPhee Mtl, Blum Bos 4:12, Green Mtl 4:41, Hunter Mtl, Crowder Bos (majures) 12:10, Linseman Bos 13:25, Svoboda Mtl 13:43.	
Deuxième période	
3-BOSTON, O'Connell 11 (Sleighter).....	3:04
Pénalités — Turcotte Mtl 6:28, O'Connell Bos 20:00.	
Troisième période	
4-BOSTON, Crowder 17 (Simonetti, Donnelly).....	7:53
Pénalités — Ludwig Mtl, Sleighter Bos (majures) 5:50, Milbury Bos 9:25, Nilan Mtl (inconduite, double mineure) Peeters Bos (inconduite), O'Reilly Bos (inconduite, double mineure) 14:17.	
Tirs au but	
Montreal.....	10 6 8-24
Boston.....	17 12 9-38
Gardiens — Montreal: Penney; Boston: Peetzek. Arbitre — Myers. A — 13,117.	

Brooks congédié

NEW YORK (AP) — Les Rangers de New York ont congédié hier leur entraîneur Herb Brooks pour le remplacer par Craig Patrick, qui cumulera les fonctions de vice-président, directeur général et instructeur jusqu'à la fin de la saison.

Patrick a dirigé l'équipe au cours de la saison 1980-81. Il sera secondé par l'ex-Nordique Robbie Ftorek, qui agira en tant que joueur-entraîneur au cours des prochains mois.

« Nous effectuons ce changement dans les meilleurs intérêts de l'équipe, a déclaré Patrick. Ce n'est pas un jugement sur le talent d'Herb Brooks. C'est un excellent instructeur et il sera fructueux dans le futur. »

Mais « j'en ai assez vu, a expliqué Patrick, et j'ai réalisé qu'il fallait faire quelque chose. Il n'y a plus que 35 matches à disputer. »

Brooks est devenu le 19e entraîneur de l'histoire des Rangers le 4 juin 1981, au moment où Patrick était d'ailleurs nommé à la vice-présidence.

Entraîneur de l'équipe miracle des Jeux olympiques de 1980, Brooks a conservé une fiche de 131-113-41 à la tête des Rangers.

Figini: une septième victoire

SAINT-GERVAIS (AFP) — Michela Figini sait tout faire hormis gagner un slalom. Après avoir été la plus rapide, dimanche, dans la descente de Megève, elle s'est montrée la plus efficace, hier à Saint-Gervais, dans le slalom géant, pour s'octroyer sa neuvième victoire en Coupe du Monde (dont sept cette saison). Ce nouvel exploit lui permet de s'échapper au classement de la Coupe du Monde féminine de ski alpin avec 40 points d'avance sur sa compatriote Brigitte Oertli.

Liisa Savijarvi a été la meilleure Canadienne, en 19e position, suivie d'Andréa Bédard, 49e, Kerrin Lee, 51e, et Karen Percy, 60e.

Figini, la championne olympique de descente, n'a terminé qu'à la septième place de la première manche mais elle l'a finalement emporté, sur

une neige dure et clairsemée, avec 24 centièmes de seconde d'avance sur l'Autrichienne Elizabeth Kirchner et 32 centièmes sur la Française Anne Flore-Rey.

Superwoman, à quelques jours de l'ouverture des championnats du monde de Bormio (Italie), s'est ainsi posée une nouvelle fois en grande favorite, tant en descente qu'en slalom géant.

À Wengen, l'Austro-Luxembourgeois Marc Girardelli a de nouveau dominé ses adversaires pour remporter le slalom. Le meilleur d'entre eux, le Suédois Ingemar Stenmark, qui a obtenu son meilleur résultat de la saison, a en effet concédé une seconde et 38 centièmes. Un écart aussi important que celui qui séparait Girardelli de son dauphin, l'Italien Oswald Totsch, il y a huit jours à Kitzbuehel, en Autriche.

Sur une piste où apparaissent çà et là la terre et les cailloux, Girardelli a quelque peu modifié sa tactique. Afin d'éviter toute mauvaise surprise, il a attaqué dès la première manche. À l'issue de celle-ci, il était déjà quasiment hors de portée des anciens Ingemar Stenmark, Paolo de Chiesa — qui allait tomber sur le second tracé — Alex Giorgi et Paul Frommelt, tous âgés de 27 ans ou plus.

Girardelli était parti pour reprendre à Pirmin Zurbriggen la tête de la Coupe du Monde, d'autant plus aisément que le Suisse est actuellement hors de combat. Le skieur du Liechtenstein, Andreas Wenzel, victime d'une chute, ne pouvait plus en revanche caresser cet espoir, à la faveur d'une nouvelle victoire au combiné.

Johnson: la revanche de LA

D'origine jamaïcaine, le sprinter torontois Ben Johnson (Scarborough Optimist), est allé s'offrir une bien belle satisfaction à Paris, au Palais de Bercy, dans le cadre des premiers Jeux mondiaux en salle, qui deviendront sous peu de véritables championnats du monde de l'athlétisme « couvert ». L'élève de Charles Francis a en effet remporté le 60 mètres en battant de 1 centième de seconde (6,62 contre 6,63), l'Américain Sam Graddy qui l'avait devancé lors de la finale des 100 m à Los Angeles (10,19 contre 10,22) pour l'attribution de la médaille d'argent.

Si on veut bien se rappeler que quelques jours auparavant à Osaka (Japon), le même Johnson avait

frôlé en 6.56 la meilleure performance mondiale de l'Américain Houston McTear (6.54 en 1978), on pourrait commencer à penser que nous avons enfin trouvé le successeur du regretté Harry Jerome. En août 84 à Zurich, après sa médaille de bronze olympique, Johnson avait porté le record canadien des 100 m à 10.12.

Notons, toujours à Bercy la victoire de Debbie Scott (Vancouver) dans le 3000 m dames en 9:04.99. Scott (10e du 1500 m aux JO 84) ça ne vous dit peut-être rien ; mais elle avait déjà obtenu le record national en plein air avec 8.48.8, avant que Lynn Williams-Kanuka, 3e des JO 84 l'en dépossède.

Harvey déçoit

On attendait beaucoup de Pierre Harvey aux championnats mon-

diaux des 30 km de ski de fond qui se poursuivront jusqu'à dimanche à Seefeld, dans la banlieue d'Innsbruck, en Autriche. Une grossière erreur de fartage l'a relégué au 22e rang, ce qui est sûrement loin de refléter ses récents progrès.

Aujourd'hui, le champion canadien se produira sur 15 km, distance sur laquelle il a tenu tête le 9 février au Suédois Svan et au Norvégien Aunli respectivement 1er et 2e des 30 km de Seefeld. Il faut se racher et ce ne sera possible que s'il évite de farter quand il ne le faut pas, ou vice-versa. Mais cette déconvenue ne doit pas nous faire oublier l'excellent tenue du jeune Yves Biledeau, qui n'a terminé qu'à une minute 21 centièmes de son chef de file sur les pistes du beau Tyrol autrichien.

Boucher fait la LOI en Europe

JO MALLÉJAC

Depuis plus d'un an maintenant qu'il triomphe aux quatre coins de l'Europe, on finit par s'y habituer. Et nombre de commentaires élogieux ont été écrits sur la carrière de Gaëtan Boucher, laquelle est incontestablement la meilleure qu'un patineur canadien ait jamais réussie jusqu'à ce jour.

Pourtant le bonhomme n'a pas fini de nous étonner, semble-t-il. Car à Davos, au cours du dernier week-end, il a mis à son actif un ensemble de performances de très grande qualité. Jamais il ne s'était élevé à un tel sommet sur le plan chronométrique.

Samedi, il avait réalisé 37.78 sur 500 m, puis 1:16.56 sur 1,000 m mais sous la neige, laissant ses rivaux soviétiques loin derrière lui. Dimanche, les conditions atmosphériques étaient plus acceptables. Et il en a profité pour frapper deux grands coups, en patinant à fond sur les mêmes distances, pour faire passer ses records canadiens respective-

ment à 37.22, et 1:12.74. Il les détenait en 37.23 depuis janvier 81, et 1:13.7 depuis janvier 84 deux chronos réussis sur cette même piste de Davos.

De ces deux nouvelles marques, c'est surtout celle du 1000 m qu'il faut retenir puisqu'il s'agit de sa distance favorite. Non seulement lui a-t-elle permis d'écraser l'opposition russe, puisqu'il l'a laissée Fokitchev à trois secondes 54 centièmes derrière lui (c'est énorme sur cette distance), mais il a approché le record mondial de Pavel Pegov (1:12.58 le 25 mars à Alma-Ata), de 16 petits centièmes de seconde.

Il apparaît donc bien que Gaëtan ne rêvait pas en couleurs quand il nous affirmait, peu avant son départ pour le vieux continent « qu'il lui était possible de descendre sous les 1:12. À ce train là, il va bien finir par nous le prouver, le bougre ! »

Constatacion agréable pour les observateurs qui suivent l'évolution du patinage de vitesse canadien : l'exemple de Gaëtan est en passe de produire de beaux fruits. À com-

mencer par Denis Gagnon (Norvège) qui s'est offert quelques gros bonnets à Davos, où il a terminé 3e du 1000 m en 1:16.28 dimanche, et 4e au combiné des deux journées, combiné pour lequel Boucher a établi une nouvelle marque universelle avec 149.65, loin devant Fokitchev 153.470. Notons encore au classement du combiné le comportement prometteur de Guy Thibault (Sainte-Foy) et Daniel Turcotte (Montréal), qui se sont retrouvés aux 10 et 13e places. Voilà qui nous réserve certainement de belles émotions lors des championnats mondiaux de vitesse qui auront lieu à la fin février à Heerenveen, en Hollande. Les Européens commencent à prendre conscience qu'il va falloir composer avec les patineurs venus de l'Ouest.

SOMMAIRES

Blues 6, Red Wings 3

Première période

1-ST. LOUIS, Mullen 22 (Fedorko, Reeds)..... 1:16
2-DETROIT, Gare 13 (Ladouceur, Larson)..... 12:51
Pénalités — Park Det 4:45, Anderson StL 14:16.

Deuxième période

3-ST. LOUIS, Sutter 21 (Paslawski, Johnson)..... 0:46

Troisième période

8-DETROIT, Boldirev 16 (Sittler, Lambert)..... 6:34

HOCKEY

LIGUE NATIONALE Division Prince-de-Galles

Section Charles Adams	
pj	g p n bp bc pts
MONTREAL.....	47 23 14 10 180 153 56
BUFFALO.....	46 21 13 12 168 133 54
QUEBEC.....	46 22 18 6 182 165 50
BOSTON.....	47 21 19 7 168 160 48
HARTFORD.....	43 16 22 5 144 182 37

Section Lester Patrick	
pj	g p n bp bc pts
WASHINGTON.....	47 28 12 7 198 142 63
PHILADELPHIE.....	46 28 12 6 199 134 62
ISLANDERS NY.....	45 25 18 2 214 181 52
PITTSBURGH.....	44 18 22 4 162 198 40
RANGERS NY.....	45 15 22 8 165 186 38
NEW JERSEY.....	45 15 25 5 158 187 35

Division Clarence Campbell	
Section James Norris	
pj	g p n bp bc pts
ST-LOUIS.....	45 19 18 8 166 171 46
CHICAGO.....	47 21 23 3 188 177 45
MINNESOTA.....	46 14 24 8 161 189 36
DETROIT.....	47 13 28 6 166 219 32
TORONTO.....	44 9 30 5 137 200 23

Section Connie Smythe	
pj	g p n bp bc pts
EDMONTON.....	46 31 9 6 233 150 68
CALGARY.....	45 23 17 5 210 178 51
WINNIPEG.....	47 23 10 4 208 206 50
LOS ANGELES.....	45 18 18 9 199 188 45
VANCOUVER.....	47 11 30 6 155 252 28

Section Robert Lebel	
pj	g p n bp bc pts
VERDUN (2).....	45 25 18 2 253 216 54
ST-JEAN (4).....	46 23 20 3 236 227 50
HULL (3).....	49 22 26 1 246 257 48
LAVAL (2).....	49 20 28 1 220 250 43
LONGUEUIL (6).....	46 13 31 2 196 235 34

Section Frank Dillo	
pj	g p n bp bc pts
SHAWINIGAN (1).....	47 35 11 1 264 168 72
DRUMMONDVILLE.....	45 26 15 4 244 213 56
CHICOUTIMI (3).....	45 24 17 4 210 187 45
QUEBEC.....	48 21 24 3 209 273 45
T-RIVIERES (4).....	46 20 25 1 211 213 45
GRANBY (1).....	46 17 28 1 221 271 36

N.B. Le chiffre entre parenthèses représente les points bonus obtenus à la suite d'une défaite en prolongation.

LIGUE COLLEGIALE AAA

pj	g p n bp bc pts
VICTORIAVILLE.....	31 24 3 4 181 107 52
LEVIS-LAUZON.....	32 20 11 1 164 139 41
ST-GEORGES.....	32 16 16 0 156 147 32
ST-JEROME.....	31 15 14 2 136 134 32
ST-LAURENT.....	30 11 15 3 126 147 29
ST-HYACINTHE.....	30 11 18 1 148 156 23
THEFTFORD.....	30 11 18 1 147 152 23
SHERBROOKE.....	31 8 23 0 122 174 16

Jets 7, Penguins 6

Première période

1-PITTSBURGH, Loney 7 (Chabot)..... 5:1
2-WINNIPEG, Hawerchuk 29 (Small)..... 2:30
3-PITTSBURGH, Sheddin 22 (Lemieux, McDonnell)..... 16:23
4-WINNIPEG, Hawerchuk 30 (MacLean, Mullen)..... 16:49
Pénalités — Lemieux Pgh, Boschman Wpg 5:56, McDonnell Pgh 5:58, Bodger Pgh 13:32, Babych Wpg 16:01.

Tirs au but

St. Louis..... 9 12 10 — 31
Detroit..... 11 6 10 — 27

Gardiens — St. Louis:

Wamsley; Detroit: Mio, Mica-

lef. A — 15,440

Canucks, Flames

Première période

1-VANCOUVER, Tanti 17 (Daigneault)..... 5:32
2-VANCOUVER, Skirko 10 (Sundstrom, Lidster)..... 18:27
Pénalités — Bubla Vcr 3:00, Beers Cal, Bubla Vcr 7:15.

Tirs au but

Pittsburgh..... 9 7 7 — 23
Winnipeg..... 15 12 10 — 37

Gardiens — Pittsburgh: Ro-

mano; Winnipeg: Holden.

Arbitre — Fournier. A — 11,398

HOCKEY

Ligue Nationale

Dimanche

Aucun match à l'affiche

Hier

Boston 3, Montréal 1

St-Louis 6, Detroit 3

Chicago 7, Minnesota 2

Winnipeg 7, Pittsburgh 2

Los Angeles à Edmonton

Calgary à Vancouver

Mardi

Canadien à Hartford

Toronto à Québec

Rangers à Buffalo

Detroit à Islanders

Les meneurs

(Parfois d'hier non comprises)

b a pts

Gretzky, Edm..... 47 84 131

Kurri, Edm..... 44 44 88

Bossy, Isl..... 38 42 80

Hawerchuk, W..... 28 44 72

B. Sutter, Isl..... 28 41 69

Kerr, Phi..... 39 27 66

Dionne, LA..... 27 39 66

MacLean, Win..... 22 41 63

Ogrodnick, Det..... 31 31 62

Nicholls, LA..... 28 34 62

Tonelli, Isl..... 26 36 62

Gartner, Was..... 29 32 61

Savard, Chi..... 24 37 61

Fedorko, St-L..... 18 43 61

Coffey, Edm..... 17 44 61

Carpenter, Was..... 35 25 60

Nilsson, Cal..... 21 39 60

Yzerman, Det..... 20 40 60

Propp, Phi..... 27 30 57

P. Stastny, Q..... 22 35 57

Ligue Majeure du Québec

Dimanche

Drumville 4, Laval 2

Granby 5, Longueuil 3

Hull 3, Tr-Rivières 2

Shawinigan 7, St-Jean 3

Verdun 7, Québec 2

Hier

Laval 5, Hull 2

Chicoutimi 3, Shawinigan 2

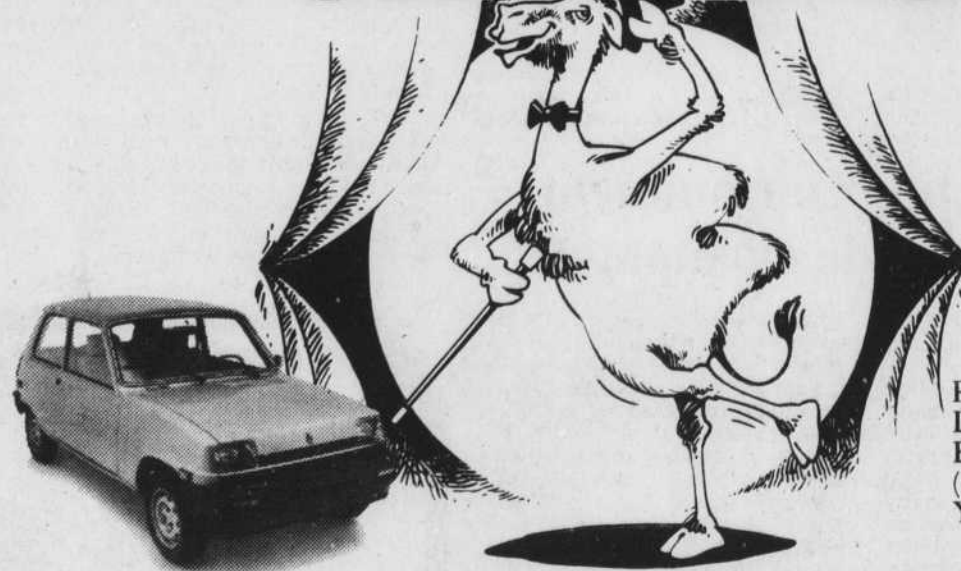
Les meneurs

b a pts

Dam'ouse, Sha..... 44 60 104

LE CHAMEAU EST DE RETOUR DANS

LE RETOUR DU CHAMEAU



RENAULT 5
LE CHAMEAU
EST TOUJOURS LÀ.
(ET C'EST POUR
Y RESTER!)

LA RENAULT 5,

UNE HISTOIRE D'AMOUR AVEC LE QUÉBEC QUI DURE DEPUIS 8 ANS. L'AVEZ-VOUS OUBLIÉ? LE CHAMEAU LUI, NE VOUS A PAS OUBLIÉ.

OUI LE CHAMEAU EST DE RETOUR;

TOUJOURS AUSSI ÉCONOMIQUE, AUSSI SOBRE ET AUSSI ROBUSTE AVEC SES GROSSES PÂTTES DE TRACTION AVANT.

Comment se servir de la poste.

“C'est simple. On met un timbre de 32¢ sur l'enveloppe et on la dépose dans une boîte aux lettres.”

Bien sûr... mais la poste, c'est aussi beaucoup plus! On n'en est plus aujourd'hui à l'époque où la poste n'offrait que quelques services. Elle peut même maintenant transmettre vos messages par satellite, à la vitesse de la lumière!

L'éventail des services postaux s'est élargi. Et les anciens services de base se sont transformés, pour mieux répondre aux besoins des gens d'aujourd'hui.

Nous pensons que la poste peut faire beaucoup plus pour vous. Voici donc un aide-mémoire, bref et précis, des services postaux que vous pouvez utiliser tous les jours ou dans les occasions spéciales. Vous pouvez accélérer la livraison du courrier en mettant un affranchissement suffisant et en indiquant l'adresse de l'expéditeur et les codes postaux.



Lettres

(Courrier intérieur, sauf mention contraire.)

1 Quand on a besoin du service ordinaire.



Courrier de 1^{re} Classe

Tarif: 0,32 \$ les premiers 30 g, 0,37 \$ pour les États-Unis et 0,64 \$ outremer (pour les premiers 20 g).

Spécifications: Enveloppes préaffranchies en vente à votre bureau de poste.

Délai de livraison: De 1 à 3 jours habituellement (selon la distance à couvrir ou le fuseau horaire).



Plus vite.

Messageries Poste prioritaire (livraison le lendemain)

Tarif: Exemples de tarifs pour une lettre de moins de 1 kg: de Québec à Toronto, 7,95 \$. De Vancouver à Fredericton, 12,83 \$.

Caractéristiques: L'expédition peut se faire de tout bureau de poste affichant le symbole des Messageries Poste prioritaire. Service de ramassage offert dans certaines villes.

Délai de livraison: Le lendemain dans la plupart des villes canadiennes.

2 Quand on veut la preuve que ça s'est rendu.



Poste certifiée

Tarif: 1,06 \$ en sus de l'affranchissement normal. Les ensembles Poste certifiée sont en vente à votre bureau de poste.

Caractéristiques: Un exemplaire de la signature du destinataire recueillie sur réception est automatiquement retourné à l'expéditeur. Un double est conservé au bureau de poste pour les cas d'enquête.

Délai de livraison: Selon la classe de courrier utilisée. Plus rapide avec la Livraison expresse.

3 Quand on veut une preuve que ça a été envoyé.



Courrier recommandé

Tarif: 1,96 \$ en sus d'un affranchissement de 1^{re} Classe.

Caractéristiques: Comprend une assurance d'une valeur de 100 \$, qui peut être augmentée jusqu'à 1 000 \$. Une preuve d'expédition vous est remise automatiquement. La signature du destinataire est conservée dans nos dossiers durant 24 mois. Très sûr: la lettre est munie des papiers nécessaires, alors qu'elle est acheminée par la poste.

Délai de livraison: Comme pour le courrier de 1^{re} Classe. Plus rapide avec la Livraison expresse.

4 Quand on veut qu'une lettre se déplace rapidement.



Livraison expresse

Tarif: 1,06 \$ en sus de l'affranchissement de 1^{re} Classe.

Caractéristiques: Livraison 7 jours par semaine dans les grandes villes. Peut être associée à la Poste certifiée et au Courrier recommandé.

Délai de livraison: De 1 à 2 jours habituellement, selon la distance et le fuseau horaire. Peut se faire le jour même, avec Telepost ou Intelpost.

Encore plus vite.

Courrier électronique

TELEPOST: Copie de votre message livrée le lendemain.

Tarif: 3,85 \$ les 50 mots ou moins, dictés à un opérateur de Telepost pour livraison au Canada.

Caractéristiques: Même impact qu'un télégramme. Rapidité de la poste électronique. Pas de limite à la longueur du message. Le message peut être:

- dicté par téléphone à un bureau de télégramme CNCP;
- remis à un compteur CNCP.

Autres moyens d'accès offerts aux entreprises: par exemple, par le télex, par EOS, par la WP Mail ou par bande magnétique.

Délai de livraison: Le lendemain dans la plupart des grandes villes du Canada. Peut se faire le jour même avec la Livraison expresse.

INTELPOST: Un fac-similé (une photocopie de très bonne qualité) de votre lettre ou document peut être expédié en quelques minutes dans l'une des 25 villes au Canada, ou l'un des 22 pays, qui font partie du réseau.

Tarif: 4 \$ la page. Également offert avec Livraison expresse. De 5 à 12 \$ la page pour l'étranger, selon la destination (Livraison expresse généralement comprise).

Caractéristiques: Reproduction très fidèle du document original de tout format jusqu'à 21,5 cm sur 35,5 (8 1/2 po sur 14). Original retourné à l'expéditeur le jour même.

Délai de livraison: Peut se faire le jour même si l'expédition se fait avant 17 h et par Livraison expresse (et compte tenu des fuseaux horaires). Sinon, le lendemain. Ramassage au bureau de poste également offert.

Colis

(Courrier intérieur, sauf mention contraire.)

1 Quand on a besoin du service ordinaire.



La poste aux colis.

Tarif: Par exemple, pour un colis de 2 kg: de Montréal à Toronto, 1,59 \$. D'Edmonton à Halifax, 2,39 \$.

Caractéristiques: Très économique lorsque le temps n'est pas l'objectif premier. En option: preuve de livraison avec assurance et envoi c.r. Poids maximum: 30 kg.

Délai de livraison: De 1 à 5 jours entre les grands centres, mais jusqu'à 10 jours pour les longues distances (d'une extrémité du pays à l'autre) ou pour les localités éloignées.

2 Quand on veut un service rapide.



Colis de 1^{re} Classe

Tarif: Par exemple, pour un colis de 2 kg: de Montréal à Toronto, 2,97 \$. D'Edmonton à Halifax, 6,10 \$.

Caractéristiques: Ce service allie rapidité et économie. Colis expédiés par les moyens de transport les plus rapides. Preuve de livraison avec assurance, envoi c.r., preuve de livraison (Poste certifiée) et preuve d'expédition (Courrier recommandé), en option. Poids maximum: 30 kg.

Délai de livraison: En général, de 1 à 3 jours entre les grands centres, mais jusqu'à 7 jours pour les longues distances (d'une extrémité du pays à l'autre) ou pour les localités éloignées.

3 Quand on veut un service plus rapide.



Expédition de colis par Livraison expresse

Tarif: Par exemple pour un colis de 2 kg: de Montréal à Toronto, 4,03 \$. D'Edmonton à Halifax, 7,16 \$.

Caractéristiques: Les colis de Livraison expresse sont expédiés par les moyens les plus rapides et livrés 12 heures par jour, 7 jours par semaine, dans les grands centres. (Ailleurs, le destinataire est averti par téléphone de passer prendre son colis.)

Preuve de livraison avec assurance, envoi c.r., preuve de livraison et preuve d'expédition, en option. Poids maximum: 30 kg.

Délai de livraison: Habituellement de 1 à 2 jours entre les grands centres et de 3 à 4 jours pour les longues distances ou les localités éloignées.

4 Quand on veut le service le plus rapide.



Messageries Poste prioritaire (livraison le lendemain)

Tarif: Par exemple, pour un colis de 1 kg: de Montréal à Toronto, 7,95 \$. D'Edmonton à Halifax, 12,03 \$.

Le tarif de base varie selon la distance, de 6,94 \$ à 20,40 \$ pour le 1^{er} kg, et de 0,53 \$ à 4,50 \$ pour chaque kg additionnel.

Caractéristiques: Les Messageries Poste prioritaire offrent leur service dans la plupart des bureaux de poste du pays. Service de ramassage offert dans certaines villes. Preuve d'expédition, signature sur livraison et assurance, comprises dans le tarif. Poids maximum: 20 kg. Pour plus de renseignements sur les Messageries Poste prioritaire, contactez votre bureau de Messageries Poste prioritaire.

Délai de livraison: Le lendemain dans la plupart des villes canadiennes.

Conservez cet aide-mémoire. Les renseignements donnés plus haut peuvent répondre à vos besoins de services postaux personnels. Vous pouvez obtenir gratuitement un exemplaire de notre brochure «Comment se servir de la poste» en remplissant et en postant le coupon ci-dessous. Pour tout renseignement supplémentaire sur les services aux entreprises ou sur tout autre service de la Société canadienne des postes, communiquez avec votre maître de poste ou un représentant du service à la clientèle.

Autres services pratiques

1 Quand on veut envoyer de l'argent.

Mandats-poste

Caractéristiques: Service offert dans tous les bureaux de poste. Encaissables sans frais dans tous les bureaux de poste et dans toutes les succursales de banques à charte. Montant maximum au Canada: 200 \$, aussi disponible en dollars américains ou livres sterling. Reçu émis automatiquement. Preuve de réception disponible sur demande.

Tarif: 0,42 \$ pour un mandat émis et encaissé au Canada. Jusqu'à 1,06 \$ pour un mandat émis au Canada et encaissé à l'étranger.

2 Quand on veut expédier des valeurs.

Paquets d'argent

Caractéristiques: Transport sécuritaire des valeurs

(liquidités, titres, bijoux, etc.) au Canada et aux États-Unis. Service de la 1^{re} Classe. Le destinataire est averti de passer prendre son paquet. Il y a une assurance de base de 100 \$.

Poids maximum: Au Canada, 30 kg. Aux États-Unis, 2 kg.

Tarifs: 4,24 \$ jusqu'à 250 g; 6,36 \$ de 250 à 500 g; 6,36 \$ pour les premiers 500 g supplémentaires; 2,65 \$ par 500 g additionnels, jusqu'à un maximum de 30 kg.

3 Quand on veut une adresse postale.

Casier postal

Caractéristiques: Accès commode à son courrier en dehors des heures d'ouverture: par exemple, les week-ends dans certains secteurs. Contrat d'un an (crédit accordé, quand le casier ne sert plus).

Tarifs: De 6,36 \$ à 79,50 \$ par année, selon les dimensions du casier et les options de livraison.

S.V.P. envoyez-moi un exemplaire de la brochure «Comment se servir de la poste».

Nom _____

Rue _____

Ville _____

Province _____

Code postal _____

Faire parvenir à:
Société canadienne des postes
Division de Montréal
C.P. 6160
Succursale A
Montréal, Québec
H3C 3A7

MTL DEV

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

On prend de l'avance.

La FTQ tente de provoquer un dialogue permanent avec les jeunes

CLÉMENT TRUDEL

Devant le « désastre social » qui risque de se produire à cause du sort fait aux jeunes, la FTQ amorce un rapprochement avec les 15-29 ans. Un colloque intitulé: *Des clefs pour l'avenir*, tentera, vendredi et samedi, de provoquer un dialogue permanent entre la centrale et ces jeunes: diplômés, décrocheurs, assistés sociaux vivant dans une société « qu'ils n'ont pas les moyens de se payer », déclarait hier le secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust.

Le document qui servira de base aux discussions parle de plus de « 200,000 jeunes Québécois condamnés à la dépendance » et refuse, entre autres, « que les écoles ne soient que d'immenses entrepôts pour chômeurs potentiels ». Le véritable défi est bien de « se mettre ensemble pour relever le défi de l'emploi ».

Au nom de la Fédération des Travailleurs du Québec, M. Daoust est clair dans ses condamnations d'un système qui fait des jeunes des proies faciles à l'exploitation. Il souhaite que les jeunes soient sensibilisés davantage au lien qui existe entre l'amélioration de leur sort et celui de l'ensemble des travailleurs: « nous manquons de leur dynamisme et de leurs idées ». S'agit-il d'une initiative inspirée par l'Année Internationale de la Jeunesse? La



M. Pierre Noreau, responsable du dossier jeunesse à la FTQ, écoute les propos de M. Fernand Daoust (à droite), secrétaire général de la centrale syndicale.

FTQ a depuis un an environ, un préposé au dossier jeunesse, M. Pierre Noreau, mais elle n'a pas attendu, rappelle le secrétaire général, que l'ONU décrète l'année 1985 année de la jeunesse pour constater que le sort fait aux femmes, aux jeunes et aux travailleurs immigrants nécessitait des solidarités nouvelles, différentes des solutions d'exploitation

à rabais que constituent de nombreux projets spéciaux que font mousser les gouvernements.

Le communiqué émis par la FTQ hier stipule que le droit au travail pour tous et toutes doit inclure jeunes et vieux. Il n'est pas question d'accepter que le patronat culpabilise ceux qui travaillent, dira M. Daoust, pas plus qu'il ne s'agit d'en-

lever du travail aux « vieux » pour les offrir aux plus jeunes. C'est là un point fort du dialogue permanent qu'entend susciter la FTQ avec les jeunes. Au colloque du 25 et du 26 janvier, une trentaine d'organismes, dont le RAJ, la JOC, et ENGAI, ont accepté de participer. On attend quelque 200 participants, dont la moitié seraient des jeunes de divers horizons. Une table ronde est prévue, vendredi soir, avec la participation de M. Léon Dion et d'un défenseur des droits des retraités; le modérateur sera M. Daoust et deux jeunes fourniront le point de vue de ceux avec lesquels la FTQ s'identifie en principe.

La plénière de samedi ne sera pas saisie d'un plan d'action précis, la FTQ insistant pour que l'exploration mutuelle se poursuive; c'est dire que les jeunes seront appelés à détailler leurs griefs contre le mouvement syndical, s'ils en ont, ou à préciser leurs attentes. Si des propositions concrètes sont formulées par ces jeunes, la FTQ y répondra favorablement si cela cadre avec des résolutions déjà approuvées par son congrès...mais devra référer à d'autres instances les projets qui sinouvraient par rapport à ce que la FTQ s'est déjà tracé comme plan d'action. La centrale dit vouloir éviter les simplifications à outrance et les démarches de démagogues sur les questions du chômage et de l'emploi.

Amitié, amour et liberté sont les principales valeurs des jeunes Canadiens

TORONTO (PC) — Une étude menée durant deux ans auprès de milliers de jeunes canadiens démontre que les adolescents d'aujourd'hui ne sont pas, contrairement aux stéréotypes traditionnels, des rebelles et des irresponsables.

Selon l'enquête, les jeunes de 1985 sont plutôt préoccupés par l'amitié et la façon dont ils gagneront leur vie. Ainsi, 91 % d'entre eux considèrent l'amitié comme « très important », tandis que 75 % disent que c'est une chose qu'ils apprécient « beaucoup ». Pour 60 % des jeunes interrogés, le chômage est un problème social « très sérieux ».

Le sondage a été effectué auprès de 3,530 jeunes âgés de 15 à 19 ans. Il comporte 333 questions, dont plusieurs ont été élaborées par des conseillers en orientation, des travailleurs sociaux oeuvrant auprès des jeunes et des spécialistes en éducation.

Le questionnaire a été envoyé à des élèves de 10e, 11e et 12e année, dans des écoles privées et publiques, francophones et anglophones. Au total, 152 écoles ont répondu au sondage.

Pour les auteurs, le fait que les jeunes accordent tant d'importance à l'amitié démontre leur manque de confiance à l'égard des adultes.

Les autres valeurs importantes pour les jeunes sont l'amour, 86 %; la liberté, 85 %; de même que le succès, 78 % et une vie à l'aise, 74 %. Les valeurs les moins importantes sont le fait d'être accepté par Dieu, 43 %,

avoir l'estime de ses pairs, 39 % et être populaire, 21 %.

Avec l'amitié, 72 % des répondants disent retirer « beaucoup » de plaisir de la musique, tandis que 54 % puisent davantage de bonheur auprès de leur ami(e) de cœur. Pour 50 % des jeunes, ce sont les rendez-vous amoureux en général qui donnent du piquant à l'existence.

Seulement 10 % des jeunes se disent en faveur de relations sexuelles lors d'une première rencontre, tandis que 42 % estiment que cela est acceptable après quelques rendez-vous. Enfin, 79 % des jeunes interrogés sont pour les relations sexuelles avant le mariage, s'il y a de l'amour.

Pour 94 % des répondants, les adolescents qui le désirent devraient avoir accès à de l'information sur les moyens de contraception, et 38 % estiment que l'avortement devrait être accessible aux femmes qui ne veulent pas d'autres enfants.

Pour ce qui est de leur attitude face à l'homosexualité, 69 % des jeunes estiment que les homosexuels devraient avoir les mêmes droits que les autres citoyens, mais seulement 25 % considèrent comme acceptable en certaines occasions les relations sexuelles entre personnes du même sexe.

Fumer, c'est gaspiller
Argent et santé



Un avion s'écrase aux États-Unis: 67 victimes

RENO, Nevada (AFP) — Un avion transportant 68 personnes s'est écrasé, puis a brûlé, hier matin, peu après avoir décollé de l'aéroport de Reno, et son pilote pourrait être l'unique survivant de cet accident, ont indiqué les autorités locales.

Selon les premières informations disponibles, le pilote, très gravement brûlé, aurait été hospitalisé. L'avion-charter, à destination de Minneapolis (Minnesota), un Lockheed Electra 188 A turbo-propulseurs, s'est écrasé à 4 km de l'aéroport, à proximité d'un quartier d'affaires et d'habitations de la banlieue de Reno, évitant de justesse un immeuble composé d'appartements.

M. Ed Pinto, porte-parole de l'Administration fédérale de l'aviation civile (FAA) à Washington, a dit que le pilote avait communiqué à la tour de contrôle que son appareil vibrerait anormalement et qu'il voulait revenir se poser.

Deux Lockheed Electras se sont écrasés au cours des sept derniers mois causant la mort de six personnes, selon le Bureau national de sécurité des transports (National Transportation Safety Board).

Voici un rappel des catastrophes aériennes les plus graves depuis dix ans :

■ 24 juin 1975: un Boeing de la compagnie Eastern Airlines, venant de la Nouvelle-Orléans, s'écrase près de l'aéroport Kennedy à New York. L'accident serait dû à un violent orage : 112 morts.

■ 25 septembre 1978: un Boeing 727 de la Pacific Southwest Airlines entre en collision, au-dessus de San Diego (Californie), avec un Cessna 172. La catastrophe fait 144 morts, les 135 occupants de l'avion de ligne, les deux passagers du Cessna et sept personnes au sol.

■ 25 mai 1979: un DC-10 de la compagnie American Airlines s'écrase au décollage de l'aéroport O'Hara de Chicago (Illinois) : 273 morts.

■ 13 janvier 1982: un Boeing 737 d'Air Florida s'écrase dans le Potomac peu après avoir décollé de l'aéroport de Washington. L'accident fait 78 morts dont deux sur un pont que l'avion avait heurté avant de s'abîmer dans le fleuve.

■ 9 juillet 1982: un Boeing 727 de la Panam s'écrase, au cours d'un violent orage, peu après son décollage, sur Kenner, banlieue de la Nouvelle-Orléans, détruisant huit maisons sur son passage. Bilan : 153 morts.

POUR OBTENIR DES CANDIDAT(E)S DE QUALITÉ

UTILISEZ LES CARRIÈRES ET

PROFESSIONS DU DEVOIR

844-3361

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATÉS

Fondée en 1892

Conseils en propriété intellectuelle Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514)934-0272, Télex: 05-268656, Cable: MARION

Pour recevoir
LE DEVOIR
à domicile
composez sans frais
l'un des numéros suivants:

À Montréal: 332-3891
À Québec: 687-2022

Extérieur:

Code régional:

(514): 1-800-361-6059
(819): 1-800-361-5699
(418): 1-800-463-4748
(613): 1-800-361-5699

AVANT COUVER



AVANT TOUS

UN AUTRE VOL SANS ESCALE. LE MATIN!

LE VOL 115, EN B767

Avec ce nouveau vol direct du matin, Air Canada vous offre 5 Prêt-à-partir tous les jours, en semaine.

7h00
9h15 SANS ESCALE
9h45
12h30
19h10 SANS ESCALE

LE SERVICE

Vol 115 de 9h15 en B767. Avec notre service Connaissieur: choix du siège à la réservation, comptoir d'enregistrement distinct, manutention prioritaire des bagages, consommations gratuites à bord, menus de qualité.



L'AÉROPLAN

Un voyage aller-retour Montréal — Vancouver vaut 4 574 milles/7 360 kilomètres Aéroplan.

Vous bénéficiez d'un bonus supplémentaire de 1000 milles Aéroplan si vous prenez le vol 115 de 9h15 et d'un autre bonus de 1000 milles si, au retour de Vancouver, vous prenez le vol 116 de 14h00. (Jusqu'au 28 février 1985).

LES RÉDUCTIONS

Vous bénéficiez d'une réduction de 33 1/3 % sur l'autolocation Tilden et de 50 % sur votre note d'hôtel. Jusqu'au 30 avril 1985.

D'un seul coup de fil, réservez votre hôtel et votre voiture de location. Mentionnez le DRF 5941.



Prêt-à-partir est une marque de commerce d'Air Canada.

Prenez votre Prêt-à-partir pour le succès.

AIR CANADA

